

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
14 mai 2011
Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 9 h.

1. Bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la réunion du Comité exécutif de l'AMA. Il dit qu'il y avait eu un événement important tenu en Suède la semaine précédente et que le vice-président souhaitait en parler brièvement.

LE PROF LJUNGOVIST dit qu'il venait de franchir une nouvelle décennie et qu'il y avait eu une fête à Stockholm pour souligner l'occasion. Il ne s'attendait pas à une telle surprise. Son anniversaire était survenu durant le long week-end pascal; il ne pouvait donc se douter qu'il y aurait des célébrations pour souligner l'événement. Plusieurs personnes avaient participé à la réception, notamment des représentants de l'AMA (M. Craig Reedie). Il remerciait le président pour sa lettre, ainsi que tout le personnel de l'AMA et M. Howman pour les vœux chaleureux sur vidéo, ses favoris de la soirée. Il ajoute qu'il était heureux que ses amis du monde entier participent aux festivités. La veille, à son arrivée dans sa chambre d'hôtel, il avait reçu une bouteille de champagne. Il dit qu'il aurait probablement besoin d'aide pour transporter l'énorme bouteille. Il tenait à remercier tout le monde pour leurs attentions.

LE PRÉSIDENT félicite le prof. Ljungqvist et remercie M. Reedie d'avoir représenté l'AMA pour l'occasion. M. Reedie avait aussi souligné un anniversaire important peu de temps avant et, en tant qu'Écossais, il avait cru bon le souligner en même temps aux frais du professeur Ljungqvist. Il ne voulait pas créer de précédent et souligner les anniversaires au début de chaque réunion, mais il croyait que celui du prof. Ljungqvist méritait une attention particulière. Il félicite le professeur Ljungqvist pour son énergie, malgré son très jeune âge.

Il fait un rappel à l'ordre et prend note des présences. Il dit que certaines personnes assistaient à la réunion pour la première fois et leur souhaitait la bienvenue. Parmi ceux-ci : M. Lane MacAdam, représentant le futur ministre canadien, puisque M. Lunn n'était plus ministre depuis les dernières élections au Canada et que le premier ministre n'avait pas encore nommé de ministre. Le président souhaite la bienvenue à M. Richard Baum des États-Unis, représentant Patrick Ward. Enfin, il dit qu'il y avait un nouveau membre du continent africain, le ministre Adedoja du Nigeria. Il prend aussi note des excuses du président du comité des Sportifs, M. Fetisov.

Les membres suivants assistent à la réunion : l'Honorable John Fahey, CA, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche; Mme Rania Elwani, membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Javier Odriozola, représentant M. Jaime Lissavetzky, secrétaire d'État aux Sports, Espagne; M. Fujiwara, représentant M. Kan Suzuki, ministre chargé du Sport, Japon; M. Craig Reedie, membre du CIO; M. Patrick McQuaid, président de l'UCI; M. Taoheed Adedoja, ministre du Sport, Nigeria; M. Bill Rowe, représentant M. Mark Arbib, ministre du Sport, Australie; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Francesco Ricci Bitti, président de la fédération internationale de tennis et membre de l'ASOIF; M. Lane MacAdam, représentant M. Gary Lunn, ministre d'État (Sport), Canada; M. Richard Baum, représentant M. Patrick Ward, directeur adjoint

par intérim, Section de la réduction de l'approvisionnement en drogues illicites, ONDCP, États-Unis.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional d'Afrique du Sud; Mme Maria José Pesce, directrice du bureau régional d'Amérique latine; Mme Julie Masse, directrice, Communications, AMA; Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; M. Rob Koehler, directeur, Éducation, AMA; Dr Alan Verneq, directeur médical, AMA; M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique, AMA.

Les observateurs suivants ont signé la liste de présences : Patrick Schamasch, Christian Thill, Françoise Dagouret, Andrew Ryan, Takumi Inoue, Louis Jani, Peter De Klerk, Akinwumi Amao et David Gerrard.

2. Procès-verbal de la réunion précédente – 20 novembre 2010 (Montréal)

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif. Il demande aux membres s'il pouvait signer le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions tenues le 20 novembre 2010.

LE PROF LJUNGQVIST souhaite apporter une petite modification au point 3.3 par rapport au lieu de la réunion du Comité exécutif en septembre 2011. On aurait rapporté ses paroles, au nom du Mouvement olympique, comme un soutien à la tenue de la prochaine réunion dans la ville du CIO, toutefois, la prochaine réunion était le jour même. Il avait plutôt voulu dire la réunion de septembre prochain.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 20 novembre 2010 est approuvé, avec la modification du prof. Ljungqvist, et dûment signé.

3. Rapport du Directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'il y avait 156 ratifications de la Convention de l'UNESCO. On comptait trois pays en processus juridique et 33 pays non-signataires. Les membres verraient la liste de ces 33 pays de même que la situation entourant leur ratification. Il pouvait confirmer que la Conférence des parties de l'UNESCO se tiendrait à Paris du 14 au 16 novembre cette année. Le président y assisterait et ferait un discours de bienvenue ainsi qu'une présentation au nom de l'AMA. Il dit que le Fonds volontaire, géré par l'UNESCO, avait maintenant atteint 4 millions de dollars grâce à la générosité de certains pays. Il y avait eu des demandes de subvention très profitables et le montant total des subventions octroyées par l'UNESCO était de 750 000 \$.

L'AMA poursuivait son partenariat avec Interpol. Des représentants avaient visité Lyon en février. L'AMA était reconnaissante du fait qu'Interpol puisse faciliter certaines enquêtes dans le monde. Il remerciait M. Holz pour sa participation au symposium de l'AMA sur les enquêtes à Sydney. L'AMA attendait la décision par rapport à sa demande de poursuivre un deuxième mandat. Il dit que son mandat de deux ans expirerait plus tard cette année. L'AMA avait appuyé sa demande en écrivant au gouvernement français.

L'Organisation mondiale des douanes était un nouveau point. Un protocole d'entente, accepté par les deux organismes, serait bientôt déposé. Sauf avis contraire, son intention était de signer le document en juin. Ce document serait également entériné par le secrétaire de l'OMD. L'accord était semblable à celui conclu avec Interpol et proposait le même type de collaboration.

Il poursuit en disant que le projet des ONAD ciblait les pays importants pour lesquels l'AMA avait certaines préoccupations quant aux progrès de leurs ONAD. L'AMA avait retiré la Jamaïque de sa liste et y avait inscrit Cuba. L'AMA avait évalué Cuba et retirerait ce nom de sa liste. Ces deux pays avaient une situation acceptable. Certains pays suscitaient toutefois des inquiétudes : le Brésil, le Nigeria, la Turquie et la Russie. L'AMA poursuivrait ses efforts à ce chapitre. Elle disposait de deux projets spéciaux pour le Brésil et la Russie. Des représentants de l'AMA se rendraient au Brésil en juin. L'équipe spéciale AMA/CIO, composée de M. Andersen et du Dr Schamasch, avait visité la Russie (Moscou) la semaine précédente et avait noté des progrès, bref les choses avançaient. L'équipe ferait un suivi afin d'obtenir plus d'informations sur les progrès en Russie. Le ministre avait accepté de mettre en place un nouveau laboratoire pour le 22 novembre 2012. L'AMA communiquait avec lui par écrit afin de s'assurer que tout soit conforme et prêt à temps.

Il ajoute que l'AMA avait participé aux réunions de SportAccord à Londres. L'événement avait porté fruits; l'AMA y avait fait des présentations et avait rencontré plusieurs représentants du Mouvement sportif. L'AMA avait également installé un kiosque sur place; l'équipe de conformité et le directeur des FI étaient présents, de même que Mme Stacy Spletzer. Le kiosque avait attiré plusieurs participants. Il ajoute que l'AMA répéterait l'événement à la prochaine réunion de SportAccord l'année suivante à Québec. Cet événement se tiendrait du 21 au 25 mai 2012. La direction croyait qu'il était approprié de prévoir les réunions de l'AMA à la fin de mai afin que ceux qui se rendraient à Québec n'aient pas à se déplacer deux fois. Il proposait donc que les réunions de l'AMA se tiennent les 17 et 18 mai 2012. Sauf objections, ces dates seraient confirmées puisque l'AMA devait réserver les chambres d'hôtel et le lieu de la réunion du Conseil de fondation. L'AMA avait pris cette initiative pour éviter les déplacements répétés.

Relativement à SportAccord, il dit que les activités du Service antidopage de SportAccord allaient bon train. Monsieur Donzé siégeait maintenant au Comité consultatif. On apportait des changements au fonctionnement du service. SportAccord envisageait de réaliser des programmes de contrôles pour les fédérations. Ce qui était surprenant était que de grandes fédérations, voire des fédérations olympiques, avaient demandé à Sport Accord de réaliser leurs contrôles. On aurait cru que les plus petites fédérations feraient appel à ce service, mais il en était autrement. L'AMA remettait 160 000 francs suisses annuellement au budget de ce service et s'était engagée à le faire pour une période de cinq ans. L'AMA contribuait depuis trois ans; il restait donc deux ans.

Concernant l'équipe de direction, il dit que M. Niggli quitterait Montréal pour Lausanne. Il poursuivrait ses fonctions de directeur juridique. L'AMA avait pris les mesures à la satisfaction de toutes les parties. M. Niggli travaillerait dans son cabinet privé et la majorité du temps pour les bureaux de l'AMA à Lausanne. Il rappelle aux membres qui ne l'auraient pas encore remarqué que Mme Withers était enceinte. Il perdrait donc son bras droit à son départ, de même que son bras gauche au départ de M. Niggli. Il dit qu'il faudrait trouver des moyens pour combler ces vides à l'interne, mais que l'AMA avait des plans à cet égard et qu'elle ferait le nécessaire pour organiser les activités de façon appropriée.

Le directeur général dit que son rapport renfermait un commentaire sur le bureau régional du Japon et les événements entourant le tremblement de terre et le tsunami. Il dit que son collègue du Japon ferait une présentation un peu plus tard et répondrait aux questions des membres. Il tenait à remercier le gouvernement japonais pour sa collaboration ainsi que l'équipe du Japon d'avoir poursuivi ses activités dans des conditions si difficiles. Il remerciait également le Conseil olympique d'Asie (OCA) qui avait prêté ses bureaux du Kuwait à l'AMA pendant cette période précaire.

Concernant la présence des membres aux réunions, il dit qu'on lui avait demandé d'inscrire ce point à l'ordre du jour à la suite de préoccupations formulées par rapport à la présence des ministres aux réunions. Il fait remarquer aux membres que la présente

réunion ne faisait pas exception. On comptait plus de représentants que de membres. L'AMA voulait des idées pour pallier à cette situation.

Concernant le TAS, il dit qu'il avait rencontré M. Coates, le nouveau président du Conseil international de l'arbitrage en matière de sport (CIAS), ainsi que M. Reeb, le secrétaire général du TAS. Les réunions avaient été fructueuses et frustrantes à la fois, parce que l'AMA n'avait pas réussi à faire avancer les questions préoccupantes, notamment le fait que les sportifs de niveau national puissent avoir accès au TAS rapidement et de façon peu coûteuse. À la suite de la réunion du CIAS, M. Coates avait accepté de communiquer davantage avec l'AMA afin d'organiser une réunion avec le président à Sydney et une autre réunion lors du congrès du CIO en Afrique du Sud plus tard cette année. Il y avait plusieurs cas contre le TAS devant les tribunaux européens. Il ne s'agissait pas de cas liés à l'antidopage, mais plutôt des cas suggérant que le TAS n'était pas l'endroit approprié pour que les sportifs présentent leurs plaintes parce qu'il n'était pas indépendant, qu'il était trop près du CIO et qu'il ne couvrait pas les types de droits proposés au niveau national. L'AMA n'était pas d'accord avec ce point et avait soutenu la position que le TAS avait adoptée devant les tribunaux de niveaux inférieurs. Lorsque ces cas se retrouvaient devant la Cour européenne des droits de l'homme, l'AMA ne pouvait plus se prononcer. C'était le pays qui avait droit de parole. L'AMA devait donc faire la liaison avec le gouvernement de la Suisse, là où se trouvait le siège social du TAS. L'AMA avait convenu de faire la liaison avec le TAS afin de s'assurer que le gouvernement reçoive toutes les informations requises. C'était l'une des propositions constructives qui étaient ressorties de la réunion avec le TAS à Londres. Il y avait encore quelques questions financières à régler et M. Niggli donnerait des détails à ce sujet dans son rapport.

Concernant les groupes ou associations de joueurs, l'AMA continuait de remarquer les mouvements de syndicalisation des groupes de joueurs. La veille, il y avait eu une conférence de presse organisée par les sportifs de l'Union européenne. On y avait présenté un rapport qui critiquait les statistiques de l'AMA. Il y avait du vrai dans ce que les sportifs avançaient et l'AMA avait déjà communiqué avec eux afin d'organiser une réunion à cet égard. Ces groupes devenaient de plus en plus puissants. À la conférence de presse, ils avaient même menacé de s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme, entre autres. Comme il l'avait dit aux médias, il y avait une marge entre « menacer », « passer aux actes » et « gagner une cause ». L'AMA traitait toutes les questions qui la concernaient et en dix ans, aucun sportif n'avait réussi à prouver que ses droits avaient été violés. Il s'agissait là d'un record enviable. Si une décision d'un tribunal affirmait le contraire, l'AMA proposerait que son Code et ses protocoles soient changés. Les attaques en ce sens n'inquiétaient nullement l'AMA.

Quant aux ligues majeures, la plupart des rencontres avec celles-ci se tiendraient au cours de l'été. La NFL était en *lock-out*; le baseball majeur avait amorcé sa saison, mais se trouvait en période de négociations de la convention collective; la situation était la même à la NBA. Les discussions que l'AMA avait eues avec ces ligues avaient porté fruits; l'AMA savait qu'elles étaient d'accord avec l'idée de prélever des échantillons aux fins d'analyses de hGH. L'AMA ferait un suivi à cet égard. En Australie, une ligue faisait ce type de contrôles, l'AFL. Il s'agissait d'une ligue privée qui réalisait des contrôles sanguins et des analyses de hGH. Cela aidait grandement.

Il poursuit en disant que l'ANADO avait fait faillite et devait quelque 300 000 dollars, somme principalement due à ses propres membres, aux laboratoires, mais pas à l'AMA ni aux FI. L'ANADO devrait régler cette question. L'AMA avait échangé avec les principaux membres dans l'espoir qu'ils forment une nouvelle ANADO. L'AMA les avait encouragés à former une alliance et à constituer un organisme efficace qui défendrait la cause des ONAD et qui ne deviendrait pas une entité commerciale. L'AMA attendait qu'un tel organisme se forme. L'AMA avait déclaré que si on lui présentait un plan d'affaires et un budget appropriés et que si on avait besoin de ses conseils, elle serait prête à accueillir une telle demande.

Il avait mentionné des questions du CIO; l'AMA les avait présentées au CIO, notamment les analyses plus poussées des échantillons de Turin (en cours), l'opinion fournie au CIO relativement aux cas biélorussiens et une demande pour que l'AMA s'implique dans la Commission Entourage. L'AMA avait offert de s'impliquer lorsque la Commission avait été établie et n'avait toujours pas reçu d'invitation à participer ou à faire une présentation. Il était important de dire que l'AMA en savait beaucoup à ce sujet et qu'elle pourrait partager beaucoup d'informations.

La Fédération internationale d'haltérophilie avait organisé un symposium. Monsieur Donzé y avait assisté au nom de l'AMA. On avait réuni à Istanbul toutes les fédérations nationales et les organismes nationaux impliqués dans la lutte contre le dopage. Il s'agissait là d'un moyen efficace de s'assurer que les fédérations nationales adhèrent aux règles des FI et comprennent leur rôle en matière d'antidopage. Ceci créerait un précédent intéressant.

Dans son rapport écrit, il avait fait référence à la règle du CIO se rapportant à la participation aux Jeux olympiques. Le CIO et le Comité olympique des États-Unis (USOC) voulaient des conseils à cet égard. La règle avait affecté l'antidopage, parce que les sportifs assujettis à la sanction de deux ans devaient faire réduire la sanction à six mois s'ils souhaitaient participer aux Jeux olympiques, sans quoi, ils seraient exclus des Jeux. L'AMA disposait d'une règle qui encourageait les sportifs à partager des informations avec l'AMA. L'AMA se rendait compte que peu de sportifs partageaient des informations de façon volontaire, du moins pas comme elle l'aurait souhaité. Cet aspect du Code ne donnait pas les résultats escomptés, principalement parce que la règle encourageait les sportifs à contester leurs sanctions. Il y avait là des pressions corollaires sur les tribunaux de réduire les sanctions à six mois dans des cas qui seraient possiblement jugés inappropriés par l'AMA. Il espérait que ces questions seraient prises en compte lorsque les responsables de l'avis consultatif se réuniraient.

Il dit qu'une recherche importante avait été faite par l'ASOIF; il avait souligné les secteurs ayant fait l'objet de recommandations. L'AMA avait répondu de façon positive à ces questions, d'abord dans le cadre d'une présentation lors du congrès à Londres puis par écrit. Une série distincte de recommandations avaient été faites par le congrès et l'AMA y avait aussi donné suite. Certaines d'entre elles avaient déjà été abordées alors que d'autres demanderaient plus de discussions, à savoir comment l'AMA pourrait aider les Fédérations internationales des sports olympiques d'été. L'un des points soulevés par bon nombre de fédérations et d'ONAD était les coûts. L'AMA avait suggéré d'examiner de plus près les budgets des fédérations se plaignant des coûts afin d'évaluer le pourcentage de leurs revenus qui était consacré à l'antidopage et de leur fournir des conseils sur la manière dont elles pourraient dépenser efficacement ces sommes, autrement dit l'AMA pourrait leur fournir un modèle de bonnes pratiques économiques. Pour ce faire, l'AMA aurait besoin de toute l'information requise, mais elle était prête à aider en ce sens. Il semblait qu'on mettait surtout l'accent sur les sommes dépensées plutôt que sur le nombre de contrôles réalisés. L'AMA insistait sur le fait que c'était la qualité et non la quantité qui comptait. C'était donc l'occasion idéale pour aborder la question des coûts.

Il rappelait souvent aux membres que les ONAD étaient responsables de 85% des contrôles réalisés dans le monde; l'AMA ne devait donc pas négliger ce qui devait être fait du côté des ONAD en se penchant sur la question des FI. L'AMA devait donc se pencher sur cette priorité dans l'avenir.

Il dit qu'au cours des dernières années, il y avait eu des préoccupations relativement aux événements sportifs d'envergure, à savoir que les organisateurs d'événements importants refaisaient toutes les règles liées à l'antidopage. Ceci exigeait beaucoup d'efforts de la part de l'AMA pour créer un document conforme au Code. Il dit que l'AMA fournirait des Règles modèles destinées à toutes les organisations responsables de grandes manifestations dans le but d'assurer l'uniformité au niveau des règles et de la transmission des résultats de ces programmes.

Le sujet des statistiques était un sujet que l'AMA évaluait depuis 18 mois avec l'aide de statisticiens externes. Sans vouloir se répéter, il dit qu'ADAMS devait être obligatoire afin que l'AMA puisse obtenir l'information requise de toutes les OAD et qu'elle puisse les diffuser adéquatement. L'AMA publiait les rapports et les statistiques des laboratoires, et devrait publier les informations qui venaient des OAD. C'était là un aspect du Code que l'AMA avait ignoré et cela constituait une violation, puisque les OAD ne fournissaient pas leur rapport annuel à l'AMA, alors que le Code stipulait qu'elles devaient le faire. L'AMA avait décidé que cet aspect du Code ne ferait pas partie de son programme de conformité, cependant, il conjurait les membres de songer sérieusement à rendre ADAMS obligatoire, ainsi cet aspect du Code serait automatiquement respecté et des statistiques précises seraient fournies annuellement.

Il souhaitait parler de trois laboratoires. L'accréditation du laboratoire de Malaisie avait été révoquée et celui-ci avait fait appel devant le TAS. Les audiences étaient terminées et l'AMA attendait la décision. L'AMA retirerait ce point à l'ordre du jour estimant qu'il était inutile d'en parler avant qu'une décision ne soit rendue. L'accréditation du laboratoire de Tunis avait été suspendue pour une période de six mois afin qu'il puisse faire les correctifs nécessaires. Si les mesures étaient prises et si l'AMA les approuvait, elle retirerait la suspension. Un panel disciplinaire délibérait sur le cas du laboratoire de Turquie. Il espérait que le panel rendrait sa décision la semaine suivante. Une suspension n'était pas exclue et les membres devraient probablement procéder à un vote circulaire. L'AMA attendait la décision avant de passer à l'étape suivante.

Il avait fourni des informations sur les conclusions de la réunion du Groupe de réflexion afin de montrer les points positifs issus de cette réunion tenue l'année précédente. La direction avait tenu compte des points soulevés par les membres et avait agi en conséquence. Il souhaitait informer les membres des avancées à ce chapitre et les invitait à fournir d'autres commentaires s'ils le jugeaient nécessaire.

L'AMA avait renouvelé son contrat avec la firme de Barcelone pour la distribution d'échantillons en double aveugle. Les parties avaient signé un autre contrat de quatre ans. C'était coûteux. L'AMA avait entrepris des discussions avec DHL, la firme de messagerie internationale, afin de convaincre la firme de réduire ses coûts en fonction du nombre. On venait tout juste d'entamer les discussions. Certaines personnes avaient fait entendre qu'elles ne souhaitaient pas que l'AMA ait de telles discussions parce qu'elles avaient déjà des ententes privées sur le plan national ou international. Il ajoute que si tel était le cas, il pourrait à tout le moins dire que l'AMA avait fait des efforts pour faire réduire les coûts. À moins que ce ne soit nécessaire, il demandait aux membres de ne plus soulever ce point et de se plaindre des coûts de transport. Les efforts de l'AMA au niveau mondial étaient certainement plus profitables que ceux de quiconque à des niveaux inférieurs, mais il ne souhaitait pas susciter de longues discussions si elles étaient vaines pour les OAD.

Lors de la dernière réunion, les membres avaient parlé d'un processus devant être mis en place pour les nouveaux signataires. L'AMA avait dit que tout signataire du Mouvement sportif devait être référé par le Mouvement sportif afin que sa candidature soit évaluée. Deux semaines auparavant, la fédération internationale des ligues de rugby avait demandé le statut de signataire. Il connaissait très bien ce sport et savait qu'il n'y aurait aucun conflit, parce que le sport existait depuis plus d'une centaine d'années à l'échelle internationale; toutefois, la politique voulait que l'AMA réfère le sport au CIO et à SportAccord. Il croyait que la règle devait être modifiée légèrement afin de la rendre plus souple. Dans les cas où l'AMA voyait une possibilité de conflit, elle allait référer le sport en question, mais si l'AMA ne voyait aucun conflit, elle pouvait accepter les signataires sur le champ. Il dit qu'il aimerait procéder ainsi à l'avenir. Il savait que M. Andrew Ryan serait d'accord, parce qu'il se trouvait dans une position délicate depuis cette demande. Il avait écrit en disant qu'il savait que cette ligue de rugby existait depuis longtemps. Il croyait aussi que le président, en tant qu'ancien joueur de rugby, connaissait ce sport. D'autres croyaient qu'il existait un conflit avec la fédération de rugby, mais ce n'était pas le cas.

Il dit qu'il était prêt à répondre aux questions et commentaires des membres sur son rapport.

LE PROF LJUNGOVIST remercie M. Howman pour son rapport exhaustif. Il félicite le directeur général pour le document lié au partage des informations et des preuves antidopage, un outil nécessaire.

Il dit qu'il était encourageant de voir que 95% de la population mondiale était couverte par la Convention de l'UNESCO. Toutefois, il aimerait voir un document qui présenterait les lois appropriées mises en place par ces signataires, surtout en matière de partage de renseignements et de lois qui permettraient aux autorités publiques ou policières d'agir dans des secteurs où le Mouvement sportif avait les mains liées.

Le directeur général avait fait un compte rendu juste des éléments liés au CIO dans son rapport. Concernant les problèmes touchant le Brésil et la Russie en vue des Jeux olympiques, le CIO, à l'aide de M. Andersen et du Dr Schamasch, discutait avec les représentants de ces deux pays. La question devrait peut-être être soulevée au niveau politique par les autorités sportives, puisque les Jeux de Sochi approchaient à grands pas.

LE PRÉSIDENT informe les deux nouveaux représentants que les membres posaient leurs questions et que le directeur général y répondait par la suite.

M. RICCI BITTI fait écho aux paroles du professeur Ljungqvist et dit que le Mouvement sportif était intéressé par les progrès de la Convention de l'UNESCO et par le fait qu'elle couvre tous ces pays du monde, mais il était aussi important de savoir quels pays disposaient de lois efficaces, notamment une ONAD en place. Les tableaux pouvaient présenter plus d'informations. Le Mouvement sportif avait fait preuve de patience, car on avait demandé aux sports de se conformer avant les Jeux olympiques d'Athènes. Il dit que, six ans plus tard, il fallait plus d'informations. À cet égard, il accueillait les efforts conjoints de l'AMA et du CIO dans la mise en place d'ONAD dans les pays concernés, surtout en Russie. Il souhaitait attirer l'attention sur le fait que le groupe responsable de ce dossier devait superviser les lois et les aspects pratiques, puisqu'un problème avait été décelé la semaine précédente : il y avait une restriction, voire une interdiction, de transporter des échantillons à l'extérieur de la Russie. Ceci devait être supervisé puisqu'il s'agissait d'un problème pratique important. Il recommandait qu'on agisse puisqu'il se faisait tard et que les Jeux approchaient à grands pas.

On avait parlé de statistiques par rapport aux groupes de joueurs. Ce problème pouvait être très délicat à plusieurs égards (juridique, etc.). À titre de membre du Comité exécutif de l'AMA, il croyait que l'AMA était l'organisme idéal pour publier des statistiques et qu'elle devait trouver un moyen de recueillir les données des laboratoires et des OAD pour ensuite les publier. Les statistiques étaient importantes et utiles et constituaient un outil de communication. Tout le monde devait fournir des données, et les informations sur le dopage circulaient partout. Des données et des statistiques précises pourraient représenter l'outil idéal pour arrimer le programme en général. Récemment, il y avait eu des contrôles hors compétition et ceux-ci ne semblaient plus aussi importants qu'il y avait quelques années, selon les statistiques. Il croyait donc que les statistiques étaient très importantes et qu'il fallait trouver un moyen de fournir des statistiques précises, avec un ensemble de règles et de critères. C'était pourquoi il était préoccupé par la réponse au rapport de l'ASOIF, en ce sens que M. Howman était prêt à accueillir un modèle de bonnes pratiques économiques. Il ne fallait pas qu'il oublie que chaque sport avait investi beaucoup d'argent pour régler les différents problèmes. Il n'était pas d'avis qu'un modèle de bonnes pratiques économiques pouvait s'appliquer à ceux qui dépensaient des millions de dollars par année pour régler ces problèmes, mais il était prêt à en discuter.

Son dernier point touchait ADAMS. Il dit qu'il était assez préoccupé. Il était d'accord avec le fait qu'ADAMS devienne obligatoire, mais d'un autre côté, il y avait toujours des délais sur le plan de l'application, notamment pour les informations sur la localisation. Il savait que lorsqu'on traitait avec des systèmes informatiques complexes, le temps était

un facteur très flexible. Il aimerait savoir quand ADAMS deviendrait obligatoire, car si c'était le cas, le système devait être prêt. Il souhaitait approfondir ce point un peu plus tard.

M. REEDIE félicite M. Howman pour son rapport très complet. Il fait une suggestion par rapport à la situation en Russie et au Brésil. La plupart des comités organisateurs de Jeux olympiques avaient commencé à s'inquiéter deux semaines avant la visite de la Commission de coordination du CIO. Jusqu'ici, pour les derniers Jeux olympiques, les questions de santé et d'antidopage avaient été traitées de façon parfaitement adéquate par le docteur Schamasch. En approuvant du coup la suggestion faite par le professeur Ljungqvist de traiter la question à un niveau supérieur, il se demandait si l'AMA devait demander au CIO que le Dr Schamasch et un représentant de l'AMA puissent se rendre à la prochaine réunion de coordination, au Brésil ou à Sochi, et ce, afin d'évaluer la question en détail en se concentrant sur le comité organisateur, la ville et les gouvernements impliqués. Il s'agissait là d'un message fort. La suggestion était donc que l'AMA suive de près le rapport sur la santé, avec la composante antidopage, aux réunions de la Commission de coordination.

LE PRÉSIDENT intervient et répond à ce commentaire. Le professeur Ljungqvist et lui-même avaient manifesté leur intérêt de participer aux deux réunions de la Commission de coordination du CIO, mais cela n'avait pas eu lieu. Ils étaient prêts à s'y rendre et croyaient que c'était une excellente idée. Ils avaient même fait une offre en septembre dernier, mais n'avaient jamais reçu d'invitation. L'AMA avait alors cru que s'ils avaient été présents en même temps, les « inquiétudes » évoquées par M. Reedie plus tôt pourraient être utilisées pour avoir plus d'impact à un niveau politique en raison de la présence du président et du vice-président de l'AMA. Il dit qu'il était prêt à s'y rendre. Peut-être que M. Reedie pouvait aider l'AMA en s'adressant au CIO.

M. REEDIE dit qu'il discuterait de ce point avec le CIO la semaine suivante à Lausanne et verrait ce qui pouvait être fait à cet égard.

M. MACADAM remercie le président pour ses mots de bienvenue. Il dit qu'il y avait eu des élections fédérales au Canada et que le cabinet n'était toujours pas formé. Il dit que cela devait se faire la semaine suivante et qu'un nouveau ministre du Sport serait nommé. Il demandait au directeur général de parler du protocole d'entente entre l'AMA et l'Organisation mondiale des douanes. Au moment des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver, il y avait eu une tentative d'établir une relation entre les autorités douanières, le comité organisateur, le CIO et le CIP. Il se demandait si le directeur général pouvait donner plus d'informations à ce sujet, notamment quels étaient les objectifs de cette entente avec l'OMD.

M. MCQUAID appuie les propos de son collègue M. Ricci Bitti sur les statistiques, les exigences liées aux statistiques et le besoin d'avoir des statistiques pour ajouter de la valeur aux programmes antidopage. Son sport avait été critiqué fortement quelques années auparavant pour ne pas avoir réalisé suffisamment de contrôles hors compétition; aujourd'hui la situation était plus ou moins inversée et sa fédération réalisait plus de contrôle hors compétition que de contrôles en compétition. Pourtant il avait eu des informations voulant que les coûts actuels par contrôle positif hors compétition dépassaient de beaucoup les coûts par contrôle positif en compétition. De telles informations seraient très utiles pour les FI et les ONAD quant à la manière dont l'AMA et les FI et le Mouvement sportif planifiaient leurs politiques antidopage.

Son autre question touchait ADAMS et le fait de rendre ce système obligatoire. Il était d'accord avec cette idée. Néanmoins, si c'était le cas, qu'advierait-il des autres systèmes déjà en place? Si ADAMS devenait obligatoire, tout le monde devrait-il l'adopter?

Il dit qu'il appréciait l'occasion de parler de son prochain point, lequel était lié au directeur général et aux activités de l'AMA. Il résume brièvement le contenu de l'article dans un journal publié la veille en Europe. Une liste de 200 cyclistes qui avaient participé au dernier Tour de France avait été divulguée aux médias. Cette liste avait été préparée

par l'unité du Passeport de l'Athlète à Lausanne à la suite d'une première ronde de prélèvements sanguins faits avant le Tour de France, donnant ainsi à l'UCI l'occasion de cibler les contrôles. La liste indiquait des noms de sportifs dans des catégories de 10 à 0. Les sportifs de la catégorie 10 et 9 étaient ceux qui étaient ciblés. Cette procédure avait été appliquée par l'UCI chaque année depuis le début du Passeport biologique, soit depuis environ trois ans, et ce, pour les trois courses importantes. L'UCI avait partagé ces informations avec les observateurs indépendants de l'AMA parce qu'ils devaient voir toutes les informations et les motifs de l'UCI pour cibler les sportifs. Ces informations avaient coulé dans les médias la veille. Ceci avait suscité un manque flagrant de confiance dans le système. Comme tout le monde le savait, l'un des aspects les plus importants de tout système antidopage était la confiance des sportifs à l'égard du système et de la confidentialité de ce système. Ce lien avait été brisé. Des équipes et des coureurs avaient même menacé d'entamer des poursuites. Il fallait régler ce problème. Il demandait donc l'appui public de l'AMA ainsi qu'une enquête sur cette fuite. Ceci était crucial, pas seulement pour l'UCI et le Passeport biologique, mais aussi pour l'avenir du projet dans lequel l'AMA et l'UCI avaient investi des sommes colossales. Cette situation était fort déplorable, mais il fallait aller au fond des choses afin de savoir ce qui s'était passé.

M. ODRIOZOLA remercie M. Howman pour son rapport exhaustif. Compte tenu du rôle important du directeur, Finance et Juridique, il dit qu'il aimerait obtenir des informations sur les conséquences d'un tel changement au sein de département. Le département serait-il réorganisé? Comme l'avait dit le directeur général, M. Niggli continuerait ses fonctions de directeur juridique, mais le rapport parlait plutôt de directeur juridique externe. Il demandait à M. Howman de donner des précisions.

Concernant les autres commentaires faits auparavant, il dit qu'il partageait les préoccupations par rapport aux pays organisateurs d'événements sportifs importants, particulièrement les Jeux olympiques. Il avait entendu dire que le Mouvement sportif était très inquiet; tout le monde connaissait la situation lorsque les villes avaient été nommées et le Mouvement sportif ne semblait pas en avoir tenu compte.

Quant au fait de rendre ADAMS obligatoire, il dit qu'il était d'accord et qu'il s'agissait de la seule solution envisageable sur le plan des statistiques, mais il croyait que cela pourrait engendrer des problèmes légaux importants dans certains pays.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond aux questions et aux commentaires des membres. Par rapport à un document qui présenterait les pays disposant de lois contre le trafic et la distribution, il dit au professeur Ljungqvist que l'AMA avait formé un partenariat avec l'UNESCO et que Barrie Houlihan serait chargé de ce projet. Il rappelle aux membres que M. Houlihan avait fourni un rapport préliminaire quelques années auparavant. L'AMA attendait le rapport final, mais la date de publication avait toujours été reportée. On l'avait informé que ce rapport serait disponible vers la fin de l'année. L'AMA voulait l'obtenir, car elle souhaitait le partager avec Interpol et l'OMD. Ce projet était très important et l'AMA attendait le rapport avec impatience.

Plusieurs membres avaient parlé du Brésil et de la Russie. L'AMA avait écrit au CIO afin de demander que le professeur Ljungqvist et M. Fahey participent aux réunions de la Commission de coordination au moment où ces commissions seraient dans ses pays. On lui avait répondu un « Non » catégorique. Il était peut-être nécessaire d'écrire à nouveau en soulignant que le Comité exécutif croyait qu'il était important de le faire.

Il dit à M. Ricci Bitti qu'il avait donné des commentaires sur les lois déjà en place et qu'il était d'accord avec le point soulevé. Il ajoute que M. Ricci Bitti avait soulevé un autre point intéressant, soit la question des pays ayant une ONAD et le fonctionnement de telles ONAD. Une partie de cette information était disponible dans le rapport intérimaire sur la conformité, mais il serait peut-être souhaitable que l'AMA dresse une liste distincte, pays par pays, afin de montrer où se trouvaient les ONAD et quels pays faisaient partie d'une ORAD. C'était une bonne idée. En outre, la direction souhaitait procéder à une restructuration afin d'avoir un individu responsable des ONAD, et que

cette personne soit une personne-ressource, à l'instar de M. Donzé qui agissait à titre de personne-ressource pour les FI.

La question du transport des échantillons en Russie préoccupait beaucoup l'AMA. L'AMA avait collaboré avec M. Ricci Bitti par rapport à ce problème. La loi autorisait de tels transports, et le fait que cela ne se faisait toujours pas était fort dérangeant.

Plusieurs membres avaient également soulevé le point des statistiques. Il était tout à fait d'accord. L'AMA tenterait de faire avancer le projet aussi rapidement que possible, mais il devait admettre que l'AMA dépendait de la transmission des statistiques au niveau national et international. Si tout le monde utilisait ADAMS, l'AMA obtiendrait ces données automatiquement. Si l'AMA exigeait qu'ADAMS devienne obligatoire, la question serait soulevée à la prochaine révision du Code; il ne fallait donc pas précipiter les choses. On traiterait de la question à ce moment-là, et l'AMA pourrait aussi régler certaines questions avec les responsables de la protection des renseignements en Europe et d'autres. Il tenait à répéter qu'ADAMS n'était pas le problème. ADAMS était un programme informatique. Le problème était la transmission des informations. Plusieurs sportifs européens le faisaient et continueraient de le faire. L'AMA luttait constamment avec la question de la protection des renseignements et, en réalité, ce n'était pas un problème. ADAMS fonctionnait bien. Lorsque le Code avait été rédigé, on avait inclus une section sur le centre d'informations et l'AMA avait été mandatée pour mettre en place un centre d'informations, chose qu'elle avait faite. Ce centre s'appelait ADAMS et il coûtait très cher à l'AMA (plus que ne le souhaiterait M. Reedie). L'AMA avait investi pour améliorer ADAMS et pour le mettre à niveau. Si l'AMA ne rendait pas ADAMS obligatoire, elle devait peut-être songer à cesser d'investir autant d'argent dans ce système. Il dit qu'il ne voulait pas s'emporter, mais que si l'AMA ne posait pas des gestes concrets en ce sens, elle aurait l'air bien ridicule en matière de centre d'informations.

Le modèle de bonnes pratiques économiques auquel M. Ricci Bitti avait fait référence n'était pas une idée que l'AMA comptait proposer aux grandes fédérations; il était plutôt destiné aux plus petites fédérations avec des budgets de 200 000 à 300 000 dollars qui se plaignaient de devoir dépenser 5 000 \$ pour l'antidopage. L'AMA souhaitait apporter son soutien à ces fédérations.

Il dit qu'il croyait avoir répondu à la question de M. Reedie.

Il dit à M. MacAdam que l'OMD travaillait de façon comparable à Interpol. Autrement dit que le fruit des travaux ne serait utile que d'après ce que les membres fourniraient. Il s'agissait d'un organisme qui facilitait les travaux de l'AMA, tout comme Interpol. L'OMD était heureuse d'aider l'AMA à l'instar d'Interpol. L'AMA fournissait des informations à l'OMD et cette dernière les diffusait aux membres concernés afin de voir si des actions pouvaient être prises. Elle était prête à s'engager avec l'AMA à cet égard. L'AMA était reconnaissante, puisqu'elle pourrait régler des situations impossibles à régler auparavant. L'AMA savait comment les choses se passaient dans des pays comme l'Australie et espérait faire avancer les choses. Cela exigerait des efforts. L'AMA devrait se rendre au prochain congrès pour expliquer la situation aux membres et pour que tout le monde comprenne ce que l'AMA souhaitait faire.

Il remercie M. McQuaid pour son soutien par rapport aux statistiques. Concernant ADAMS, il dit que quatre pays dans le monde utilisaient un autre système. Selon lui, quatre pouvaient être surpassés par 194, mais si l'AMA devait être menée par quatre pays, il fallait alors gérer une toute autre organisation. Il croyait qu'il y aurait des pressions sur ces pays afin qu'ils changent de système, mais que d'ici là, comme les membres pourraient le voir dans le rapport ADAMS, l'AMA continuerait de travailler pour trouver une interface appropriée.

La fuite aux médias français avait été abordée avec M. McQuaid au cours des 48 dernières heures. Il dit qu'il avait déjà mené une enquête interne. La question était très sérieuse. Toute allégation de fuite de matériel confidentiel lié aux sportifs était un problème de taille. Il pouvait déjà affirmer à M. McQuaid que la fuite ne venait pas de ce bureau ni de l'équipe des observateurs indépendants. Il admettait que l'affaire méritait

une enquête et il était heureux de s'en charger et d'annoncer que l'AMA mènerait une enquête indépendante à ce sujet en faisant appel à un enquêteur indépendant. Ainsi l'UCI ou l'AMA ne pourraient être blâmées pour avoir mené elles-mêmes l'enquête. Comme l'enquête pouvait se faire de façon indépendante, il valait mieux que l'AMA procède ainsi dès maintenant. Sauf objections, il demandait l'autorisation d'aller de l'avant avec cette affaire et d'entamer les travaux dès cet après-midi.

Il dit à M. Odriozola que les activités suivaient leur cours normal. M. Niggli ne quittait pas l'AMA; il serait toujours responsable juridique/finance au sein de l'organisation. Il ne faisait que changer d'emplacement; il poursuivrait ses activités pour l'AMA tout en consacrant quelques heures à des activités privées. Il se rapporterait toujours au directeur général régulièrement et l'AMA ferait toujours appel à son expertise. La différence, c'est qu'il serait à Lausanne. La réorganisation des activités à Montréal n'était qu'une question pratique. Il n'y avait pas de quoi s'inquiéter. L'AMA ne perdait pas M. Niggli.

M. REEDIE demande au directeur général de ne pas écrire au CIO. Il dit qu'il allait s'adresser au CIO lui-même. Il ne s'agissait pas de l'ajout de membres permanents à la Commission de coordination, mais d'une seule participation. Il demandait quand serait publié le livre de M. Tom Murray sur l'éthique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que le livre, financé par l'AMA et rédigé par Tom Murray, serait disponible à la fin de l'été.

LE PRÉSIDENT dit que le directeur général avait indiqué que l'AMA engagerait un enquêteur indépendant pour l'affaire soulevée par M. McQuaid. Il demandait aux membres s'ils avaient des objections.

M. ROWE dit qu'il n'avait aucune objection, mais se demandait si on avait pensé aux coûts.

LE PRÉSIDENT répond que, parfois, il fallait dépenser les sommes nécessaires et que l'AMA trouverait les moyens d'intégrer ces coûts à son budget. De tels événements survenaient et il y avait une réserve prévue pour ce type de situations. De toute façon, M. Reedie gardait un œil sur cette réserve. Dans pareille situation, l'AMA devait agir; elle ferait ce qu'il faut avec les fonds à sa disposition, le tout sous la supervision de M. Reedie.

Il croyait que le Comité exécutif pouvait régler la question de l'exigence voulant que l'AMA consulte le Mouvement sportif, SportAccord, le CIO, etc. pour les demandes de signataires au Code. Il dit comprendre que lorsque cette discussion avait eu lieu, l'AMA souhaitait obtenir de l'aide pour les demandes d'organismes en conflit avec un autre organisme reconnu dans un sport particulier; ce n'était pas à l'AMA de décider qui elle devait accepter ni si elle devait accepter un deuxième organisme en compétition directe avec un autre en tant que groupe dissident. C'était pour de tels cas que l'AMA avait besoin d'aide. Selon lui, l'AMA devait demeurer indépendante. Dans un cas comme celui de la Ligue de rugby, un sport très présent dans son pays, qui allait possiblement signer un contrat de cinq ans de plus d'un milliard de dollars avec les réseaux de télévision, les choses étaient différentes. L'AMA n'avait pas besoin de demander conseil dans pareil cas. Si cette ligue souhaitait devenir signataire du Code, l'AMA n'avait pas nécessairement besoin d'aller vérifier s'il y avait un conflit. Il n'y avait pas de conflit dans ce cas-ci. Si les membres étaient d'accord, l'AMA modifierait la formulation dans son guide opérationnel. Il dit que l'AMA solliciterait de l'aide lorsqu'elle aurait des doutes quant à la légitimité d'un groupe ou de sa demande. Dans les cas où l'AMA n'avait aucun doute, elle ne le ferait pas. Il demandait aux membres s'ils étaient d'accord pour procéder ainsi. La décision prise lors de la dernière réunion était inscrite dans le procès-verbal à la page 36 sur 49 et stipulait : L'AMA demandera aux organismes sportifs souhaitant obtenir le statut de signataires du Code de fournir une preuve d'acceptation par le CIO ou SportAccord. Il demandait aux membres s'ils étaient d'accord pour modifier cette décision et d'y ajouter la mention « s'il y avait conflit ou apparence de conflit, l'AMA demandera aux organismes sportifs (...) ».

M. RICCI BITTI dit que cette question était très délicate. Il était d'avis que tout le monde autour de la table était de bonne foi et que cet amendement n'engendrerait pas de problèmes. Il voulait souligner que le sport, surtout le sport professionnel, était un sujet qui évoluait beaucoup. Il explique, par exemple, que dans son sport, il y avait des associations de joueurs qui étaient également des organismes directeurs. La question était très délicate et il ne fallait pas exclure les consultations. Il était important d'évaluer la formulation du libellé. Il croyait qu'il y avait plusieurs cas où les principales autorités sportives devaient être consultées et respectées, puisque ceci pouvait mener à des programmes plus efficaces. Ceci avait été le cas dans son sport. Le directeur général était au fait de cette situation. Peut-être valait-il mieux évaluer attentivement la formulation, puisque la question était délicate.

LE PRÉSIDENT dit que la Ligue de rugby n'était pas membre de Sport Accord et que le rugby n'était pas un sport olympique. Il comprenait que M. Ricci Bitti n'avait pas d'objection à ce que l'AMA accepte la demande de la Ligue de rugby. Le directeur général pouvait peut-être aider à reformuler le libellé de la décision.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL propose que la décision se lise comme suit : Lorsqu'un organisme sportif demande le statut de signataire du Code et que l'AMA constate un conflit ou l'apparence de conflit avec une FI déjà en place, l'AMA sollicitera l'opinion du Mouvement sportif avant d'accepter la demande. Cette formulation couvrirait tous les cas où l'AMA aurait des doutes.

LE PRÉSIDENT demande au directeur général de rédiger la formulation et de la faire circuler. Il reviendrait sur ce point plus tard. Ainsi tout le monde pourrait prendre le temps d'y penser. Il était d'accord avec M. Ricci Bitti; il fallait être prudent. Du même coup, il était inutile de consulter le CIO ou SportAccord dans certains cas. Il proposait de reprendre ce point plus tard dans la journée.

Il s'adresse aux gouvernements. Il souhaitait voir une nouvelle ANADO axée sur la coordination du rôle des organisations antidopage, lesquelles étaient toutes financées par les gouvernements dans leur pays. Il demandait donc aux autorités publiques d'aider l'AMA pour voir si cela était possible et également d'évaluer le document au point 3.1 sur la coordination des enquêtes et le partage d'informations antidopage auquel le vice-président avait fait référence plus tôt. Le document était simple. Si les gouvernements ne l'avaient pas lu, ils devraient le faire. Il fournissait des directives claires afin d'être plus efficace. Les réunions avec les avocats avaient porté fruits et on avait réussi à rédiger un document très accessible et convivial. Si les gouvernements souhaitaient être plus efficaces, ils devaient en prendre connaissance, le présenter à leurs gouvernements respectifs et diffuser le message aux autres autorités publiques.

Il était préoccupé depuis quelques années par les activités des associations de joueurs qui cherchaient à encapsuler le sport et les sportifs au sein de lois du travail. Ceci pourrait faire en sorte, ultimement, que ces associations « nous dictent quand nous pouvons ou ne pouvons pas prélever des échantillons. » Il dit que, dans son pays, les débats se poursuivaient à savoir si les conducteurs de train ou les conducteurs de véhicules lourds dans le secteur de l'électricité devaient subir des tests pour dépister l'alcool ou les drogues. Le tout était négocié avec les syndicats. À son avis, il était inconcevable que des conducteurs de trains responsables de la sécurité de 600 passagers ne soient pas conformes. Ceux-ci résistaient à toute forme de contrôles aléatoires. Il serait déçu de voir le sport entraîné dans ce genre de débats. Il fallait rester vigilants et respecter ces organisations, mais il fallait reconnaître la place du sport afin que l'AMA puisse faire son travail dans l'intérêt du sport propre.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

3.1 Coordination des enquêtes et partage des informations et des preuves antidopage

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les autorités douanières et policières ainsi que l'OMD avaient participé à un symposium organisé par le gouvernement australien en avril à Sydney. La rencontre avait mené à la production d'un document appelé *Lignes directrices pour la coordination et le partage d'informations et de preuves antidopage*. Un groupe très influent avait participé au projet, dont des représentants des autorités policières et douanières, des gouvernements, des FI, des ONAD et de l'AMA. Les membres qui savaient comment on produisait de tels documents se montreraient peut-être un peu cyniques en affirmant que l'exercice était plus compliqué avec un groupe de policiers et d'avocats. L'exercice avait été fastidieux, mais il était très satisfait des résultats. Il reconnaissait particulièrement les efforts du rédacteur en chef, Jonathan Taylor. Il ne s'agissait pas d'un modèle de pratiques exemplaires; le document ne ferait pas partie du programme antidopage de l'AMA, mais il constituerait des lignes directrices additionnelles que l'AMA pourrait diffuser, particulièrement aux agences nationales, mais aussi aux FI. Ceci permettrait aux FI de voir comment les agences obtiennent leurs informations et de faire la liaison avec les agences ou les autorités chargées de l'application de la loi au besoin. Il existait un très bon modèle, créé en 2003, pour BALCO, où l'IAAF avait collaboré avec l'USADA et les autorités policières. Des informations avaient été partagées de sorte que des sportifs ayant violé des règles antidopage avaient été exclus d'événements internationaux comme les Jeux olympiques d'Athènes. Ce document était maintenant complet et il espérait que les membres l'apprécieraient. Il avait fallu près de quatre années de travail acharné pour y arriver. Il dit que l'AMA allait le publier, le distribuer à toutes les OAD, à tous les gouvernements et à tous les partenaires et qu'elle allait ensuite le diffuser sur son site Web. L'AMA encouragerait tout le monde à le lire attentivement et à l'utiliser.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la Coordination des enquêtes et le partage des informations et des preuves antidopage.

4. Opérations/gestion

4.1 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE PRÉSIDENT fait référence à l'exigence du Conseil de fondation de l'AMA d'approuver la composition du Conseil de fondation figurant en annexe. Il espérait que le Comité exécutif pourrait faire cette recommandation au Conseil de fondation le lendemain. Il demandait aux membres de consulter la liste jointe au document et d'appuyer la recommandation.

LE PROF LJUNGOVIST avait une légère modification par rapport au représentant de l'ASOIF. Le Dr Tamas Aján n'était plus membre du CIO; il était membre honoraire du CIO.

LE PRÉSIDENT dit que cette modification serait faite; il ne souhaitait surtout pas fournir des informations erronées aux autorités suisses.

M. MACADAM note que le Canada pourrait voir un ministre nommé sous peu.

LE PRÉSIDENT dit qu'un ministre était en place jusqu'à la nomination d'un nouveau ministre. Techniquement, l'information était donc juste. La modification pouvait se faire à tout moment. Les membres venaient et partaient selon les élections, les décisions des premiers ministres et ainsi de suite. Des modifications pouvaient toujours être faites selon les événements. À ce jour, la liste était donc exacte.

Il demandait si les membres acceptaient que la recommandation soit faite le lendemain.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée par le Comité exécutif.

4.2 Plan stratégique

– 4.2.1 Révision du plan

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il était important de noter que ce document était le fruit des travaux réalisés par la direction et deux experts indépendants. Ceux-ci n'étaient pas liés au milieu du sport, aux gouvernements ou à l'antidopage; ils avaient grandement aidé à réviser le document à partir du plan de 2007-2011. Il y avait eu des mises à jour et les changements faits reflétaient la réalité. Il existait une version avec suivi des modifications, au cas où certains membres voulaient la consulter et voir les changements. Il soulignait à nouveau l'importance des partenariats et des droits des sportifs propres; ce dernier point avait d'ailleurs été mis de l'avant. Les membres verraient donc des changements à la vision et à la mission de l'Agence à cet égard. Le document était une version améliorée renfermant quelques changements mineurs sur le plan du contenu.

M. REEDIE proposait un changement à l'objectif 3 de la page 10. S'il s'agissait d'un plan stratégique et que l'AMA voulait que l'UNESCO lui signale le nombre de gouvernements disposant de programmes antidopage efficaces, il lui semblait que l'AMA pouvait utiliser une formulation plus délicate pour encourager l'UNESCO à faire ce recensement, parce que, stratégiquement, si l'UNESCO fournissait ces informations à l'AMA, elles seraient fort utiles. Pourquoi ne pas l'inscrire dans le plan stratégique?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il n'avait pas de problème à l'inscrire. Cependant, l'AMA ne pouvait le faire. L'AMA comptait sur ses partenaires pour le faire. L'AMA n'avait pas de relation formelle avec l'UNESCO, elle n'était qu'observatrice. Elle avait incité l'UNESCO à l'aider. Il s'agissait d'une question de collaboration plutôt que d'engagement de la part de l'UNESCO.

LE PRÉSIDENT dit que la formulation pouvait quand même être ajoutée.

M. REEDIE dit qu'il ajouterait la formulation dans la section « Indicateurs de performance », où le texte se lisait comme suit : « chaque année, en collaboration avec l'UNESCO ». Il acceptait que les relations soient différentes, mais la formulation pouvait être modifiée et faire référence au soutien que l'AMA demandait à l'UNESCO. Il dit qu'il laissait le soin à un meilleur rédacteur que lui de reformuler le tout.

LE PRÉSIDENT dit que les conseils d'un avocat seraient requis à ce stade, afin que la formulation soit juste. M. Reedie avait suggéré d'ajouter le texte à un endroit précis dans le texte et cela lui semblait approprié.

M. ODRIOZOLA dit qu'il soutenait la proposition, mais qu'on devait tenir compte de la notion de « rentabilité ». Cela pouvait peut-être être ajouté dans la section des valeurs de base.

LE PRÉSIDENT dit comprendre que M. Odriozola demandait que le terme « rentabilité » soit utilisé dans les objectifs. Il proposait de l'intégrer dans le 8^e objectif.

M. ODRIOZOLA dit qu'il était d'accord avec le président.

LE PRÉSIDENT propose d'ajouter la terminologie « de manière rentable » à la fin de l'objectif. Il ne croyait pas que cela poserait problème.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le terme serait plus approprié à cet endroit que dans les valeurs de base.

M. NIGGLI fait remarquer que ce terme figurait déjà au point 8.1a.

LE PRÉSIDENT dit qu'il serait porté à intégrer la terminologie dans la partie en caractères gras dans le haut de la page. On pouvait dire qu'il y avait rentabilité lorsqu'on examinait la cohérence des activités, comme le suggérait le point 1a. Il serait heureux de voir ce point inscrit plus haut dans la page. Il ne croyait pas que le fait de l'inclure dans les objectifs poserait problème. Si M. Odriozola souhaitait changer la formulation, cela ne changerait probablement pas la manière dont l'AMA faisait les choses.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL croyait qu'il était préférable de le laisser tel quel plutôt que de l'intégrer dans l'objectif. On pouvait en discuter.

LE PRÉSIDENT se demandait s'il fallait vraiment discuter de ce point avec le directeur général. Il demandait à M. Odriozola s'il était d'accord pour laisser le directeur général et le président formuler le message de la façon la plus appropriée qui soit.

M. ROWE dit qu'il appuyait la suggestion de M. Odriozola.

Par rapport au 3^e objectif qui faisait référence au rôle des autorités publiques, M. MACADAM se demandait si une référence précise aux enquêtes pouvait être faite à titre de stratégie plutôt qu'inscrite directement dans l'objectif; autrement dit, il souhaitait qu'on étende l'objectif, voulant que le rôle des autorités publiques s'étende dans plusieurs domaines et que la référence spécifique aux enquêtes devienne une stratégie.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il croyait que l'AMA réalisait des progrès dans ce domaine. C'était l'avenir de l'antidopage. L'AMA n'avait pas tant de soutien en matière de prélèvements et d'analyses d'échantillons. En outre, elle obtenait le soutien des autorités chargées de l'application des lois pour obtenir des preuves. Ceci avait été souligné et mis de l'avant. Il croyait qu'on verrait les résultats dans les mois et les années à venir. Il était donc important que ce point soit au premier plan.

M. MACADAM dit que, de toute évidence, l'approche législative constituait un outil, mais qu'il y avait peut-être des programmes et des politiques à la disposition des gouvernements selon les règlements spécifiques au sein d'une juridiction.

LE PRÉSIDENT appuie le directeur général en disant que l'Australie avait une loi en place. On constatait aujourd'hui que quelque 40% de résultats provenaient de résultats non-analytiques alors que la plupart des pays comptaient sur les contrôles pour obtenir des résultats positifs, et ce, simplement parce qu'une loi en vigueur permettait de partager des renseignements avec les autorités chargées de l'application des lois. Il dit qu'il aimerait bien voir d'autres pays évaluer de telles mesures; il les encourageait à le faire. Plus l'AMA arrivait à le faire, moins il lui en coûterait. Il demande aux membres s'ils étaient satisfaits du Plan stratégique et s'ils étaient prêts à l'endosser avec les amendements proposés.

DÉCISION

Les amendements proposés au Plan stratégique sont approuvés.

– **4.2.2 Indicateurs de performance opérationnels**

LE PRÉSIDENT dit que les indicateurs de performance opérationnels étaient soumis à l'évaluation des membres. Il dit qu'il était prêt à accueillir les questions et les commentaires des membres.

DÉCISION

Il est pris note du point sur les indicateurs de performance opérationnels.

4.3 Conférence mondiale 2013 sur le dopage dans le sport

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres que la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport se tiendrait à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2013. L'AMA n'avait pas encore complété le programme. Il avait été proposé de reprendre des éléments de la conférence de Madrid, notamment les contributions et l'horaire. Les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA se tiendraient au même moment que la conférence.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les membres devaient prendre note d'une phrase dans le document qui stipulait que le gouvernement africain serait l'hôte des réunions de l'AMA, ainsi, ceci ne représenterait pas une question de coûts pour l'AMA en 2013. Il dit que les membres ignoraient parfois le fait que l'AMA réalisait des économies, alors qu'on lui disait le contraire. Il s'agissait ici d'un bon exemple où l'AMA réaliserait des économies importantes en 2013.

LE PRÉSIDENT invite tous les pays à en faire de même. On avait tenu compte de ce point et les membres avaient appuyé Johannesburg pour ces raisons.

M. ROWE précise que le commentaire de M. Odriozola n'était pas une critique à l'AMA, mais plutôt une présentation aux partenaires externes de ce qui était important. On ne suggérait pas que l'AMA ne faisait pas le nécessaire pour économiser à l'heure actuelle. Le directeur général avait même donné des exemples. Les économies réalisées sur le plan de l'hébergement étaient substantielles. Il souhaitait simplement en faire mention.

À propos de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport M. ODRIOZOLA dit que l'AMA s'assurait que les interactions entre les représentants des gouvernements et du Mouvement sportif étaient adéquates, comme cela avait été le cas en 2003 pour la Conférence de Copenhague, notamment au moyen d'une approche thématique. Il était important de maintenir les échanges entre les deux parties.

LE PRÉSIDENT dit qu'il accueillait les suggestions de cette nature. De toute évidence, l'AMA tenait à ce que la conférence porte fruits et soit intéressante et souhaitait que le plus de participants possible y assistent pour que le message antidopage soit diffusé. Le contenu était important. Il était donc heureux d'entendre les suggestions des membres à cet égard.

LE PROF LJUNGQVIST était d'accord avec M. Odriozola, à savoir que le format de la conférence de Copenhague avait suscité plus d'interactions entre les gouvernements et le Mouvement sportif, alors qu'il y avait eu moins d'échanges dans le cas de Madrid. Il dit qu'il préférerait revenir au format de la conférence de Copenhague plutôt qu'à celui utilisé à Madrid.

DÉCISION

Il est pris note du point sur la Conférence mondiale 2013 sur le dopage dans le sport.

5. Juridique

5.1 Mise à jour : Juridique

M. NIGGLI dit qu'il souhaitait souligner quelques points de son rapport, en commençant par une bonne nouvelle, soit la décision du Conseil d'État français, la plus haute autorité administrative en France, la Cour suprême pour toutes les questions administratives, y compris pour les sanctions en matière de sport en France. Cette cause avait été lancée par un sportif d'un syndicat, et la FIFPro et les sportifs de l'UE avaient contesté la mise en place, en France, de règles sur la localisation arguant que cette mesure était démesurée et qu'elle violait les droits de la personne. La décision rendue en avril était la suivante : la demande avait été rejetée par le tribunal français, qui avait souligné des points très importants, notamment que les règles sur la localisation ne violaient pas la Convention européenne des droits de l'homme et qu'elles étaient

proportionnelles à l'objectif général de lutte contre le dopage. Cette décision confirmait deux décisions antérieures en Espagne dans un cas de cyclisme où un coureur avait contesté les règles sur la localisation avant qu'elles ne deviennent des règles harmonisées et lorsque l'UCI avait des exigences 24 heures sur 24 quatre, 7 jours par semaine. Le tribunal espagnol avait rejeté la cause, jugeant qu'elle allait à l'encontre de la Constitution espagnole. Maintenant, un autre pays d'Europe avait pris position sur les règles de localisation, alléguant qu'elles étaient contraignantes et exigeaient que les sportifs divulguent des renseignements personnels, mais elles étaient proportionnelles à l'objectif de l'AMA. Ceci était très important. L'association du joueur avait informé l'AMA qu'elle porterait l'affaire en appel devant la Cour européenne de Strasbourg. Comme l'avait mentionné M. Howman, ces cas à Strasbourg ne se battaient plus contre une partie, mais contre un état ou un pays, dans ce cas-ci, les sportifs de l'UE ou la FIFPro contre la France.

Ce qui se passait à Strasbourg était très intéressant, parce qu'il n'y avait que quatre causes en instance à Strasbourg relatives au sport. Aucune n'impliquait la localisation ou la protection des renseignements. Les quatre causes étaient liées au TAS et contestaient l'indépendance du TAS et la relation entre le TAS et le CIO et la nomination des membres du CIAS, la liste des arbitres et quelques points touchant les questions de procédure, dont l'audience des témoins, etc. Aucune décision n'avait été rendue. Alors qu'il se trouvait à Strasbourg la semaine précédente, on lui avait dit qu'il y avait un arriéré de 40 000 causes à ce tribunal. Ces causes seraient peut-être traitées en priorité puisque plusieurs arriérés étaient des causes russes. Il dit ne pas savoir quand la décision serait rendue. Lorsque les choses se rendaient à Strasbourg, cela pouvait prendre des années. Comme l'avait mentionné le directeur général, l'AMA s'efforcera de faire la liaison avec les autorités suisses et veillera à ce que le TAS en fasse autant afin de s'assurer que les suisses défendent la cause et obtiennent toutes les informations nécessaires.

Il souhaitait attirer l'attention des membres sur d'autres causes, liées au Passeport biologique de l'Athlète. L'UCI et l'AMA avaient collaboré dans des causes et les avaient présentées au TAS. Ces causes étaient très importantes puisqu'elles établissaient des bases et des jurisprudences pour le Passeport. Pour une de ces causes, l'affaire Pelizzotti, l'AMA n'avait toujours pas les motifs du tribunal. L'AMA savait que les conclusions étaient positives et que le sportif avait été condamné, mais on ne connaissait pas les détails encore. Pour les deux autres causes, Cauchiolli et Valjavec, les deux décisions avaient été bonnes. L'AMA et l'UCI avaient eu gain de cause et avaient établi des principes importants. Dans l'affaire Cauchiolli en particulier, le tribunal avait déclaré que le Passeport était un outil fiable de détection indirecte du dopage. Ceci était très important, car cela jetait les bases pour l'utilisation d'un tel outil. Dans l'affaire Valjavec, ce qui était intéressant était la remarque du tribunal sur la relation entre les informations sur la localisation et celles du Passeport. L'AMA avait déjà vu comment fonctionnaient les experts dans les cas de Passeport qui interprétaient les résultats à la lumière des informations sur la localisation d'un sportif. Dans ces cas, le fait d'avoir de telles informations était crucial, puisqu'on pouvait voir la logique derrière les manipulations sanguines des sportifs ainsi que les différentes étapes (en compétition, hors compétition, à la veille d'une compétition, entraînement, etc.). En rassemblant ces informations, on avait un portrait clair de la situation. Dans l'affaire Valjavec, où le sportif avait essayé de mettre les aspects médicaux de l'avant en alléguant que des troubles médicaux altéraient les données, le tribunal avait constaté que le programme du sportif et les paramètres sanguins prouvaient que le sportif avait manipulé son sang pour mieux performer en compétition. Le Passeport était aussi un bon outil pour la protection des renseignements puisqu'il expliquait pourquoi l'AMA souhaitait conserver les informations sur la localisation aussi longtemps que celles du passeport : ces informations allaient de pair. Ainsi, la période habituelle de 18 mois précédant la suppression des informations sur la localisation serait prolongée puisque les informations des deux outils étaient nécessaires pour assurer l'efficacité. C'était une très bonne nouvelle.

L'autre cas abordé plus tôt était partiellement réglé. Il s'agissait du cas du cycliste belge, Keisse. Une décision provisoire rendue par un juge belge stipulait que le TAS était

l'organe disciplinaire de l'UCI. Il dit que cette décision était extraordinaire, l'AMA et l'UCI avaient dû défendre ce point et y avaient consacré beaucoup de temps et d'argent. L'AMA avait dû solliciter l'avis d'auteurs experts indépendants afin de faire corriger l'évaluation du juge. Au bout du compte, la décision rejetait la demande du sportif. La décision était mauvaise; le motif était étrange; il croyait que le juge avait tenté de trouver un moyen de s'en sortir sans se pencher sur la question, question qu'il avait lui-même créée au moment de rendre sa première décision. Au moins, les résultats étaient que la décision du TAS, ainsi que la suspension, prévalaient. Il y avait une poursuite du même coureur sur le fond, mais il ne savait pas s'il allait poursuivre les démarches.

En Belgique, l'affaire Wickmayer-Malisse était toujours en instance. Tous ces cas attaquaient directement le système. Les choses avançaient à pas de tortue. Rien n'avait bougé depuis novembre.

Il poursuit en abordant le cas Valverde. Celui-ci avait enfin été condamné. Il avait fait appel de toutes les décisions devant le tribunal fédéral suisse et tous les appels avaient été rejetés, y compris la contestation de l'un des arbitres. Il n'y avait donc plus d'affaire en instance par rapport à Valverde. Il souhaitait ajouter un commentaire par rapport aux coûts et à la manière dont le TAS fonctionnait à cet égard. Dans l'affaire Valverde, l'AMA avait reçu 67 000 francs suisses, somme qui pouvait sembler adéquate, mais le TAS demandé à l'AMA de payer les coûts de procédures, soit 46 000 francs suisses. Ainsi l'AMA n'avait reçu que 21 000 francs suisses dans une affaire qui lui avait coûté plus de 300 000 francs suisses. Il n'y avait aucun rapport entre l'attribution des coûts et l'investissement de l'AMA pour poursuivre ces causes. Selon lui, cela constituait un problème. Il avait parlé de Valjavec. Cette affaire avait été compliquée et avait impliqué un sportif alléguant des causes médicales et ayant probablement fourni des documents médicaux falsifiés. Cette affaire avait exigé beaucoup d'efforts de la part de l'AMA et de l'UCI. L'UCI avait eu gain de cause et avait obtenu 2 500 francs suisses. Cette somme était dérisoire. L'AMA avait soulevé ce point auprès du TAS à plusieurs reprises. Il ne comprenait pas pourquoi le TAS continuait à agir de la sorte. Dans les cas de sportifs aux moyens financiers limités, notamment les sportifs de niveau inférieur, cela pouvait avoir du sens, mais dans les cas de sportifs millionnaires qui tentaient d'échapper au système, c'était tout à fait insensé. Il dit que l'AMA soulèverait la question à nouveau auprès du TAS.

Il dit qu'Operación Puerto se rendrait devant les tribunaux. Il ne s'agissait plus d'un cas de dopage. Le procureur public espagnol avait demandé des peines d'emprisonnement de deux ans pour plusieurs impliqués dans l'affaire. L'AMA attendait la suite des choses.

Il attire l'attention des membres sur un cas inhabituel, le cas 25 de son rapport. Ce cas impliquait un athlète sud-africain qui avait essayé de faire entendre sa cause sans succès. Après s'être rendue devant le TAS, et à la suite de la décision du tribunal fédéral déclarant que le TAS n'était pas compétent, la cause avait été renvoyée en Afrique du Sud. Il s'était présenté à l'AMA alléguant que personne ne pouvait se prononcer sur son cas. L'AMA avait tenté de faire bouger les choses en Afrique du Sud, sans succès, et avait décidé d'exercer son droit de présenter la cause directement devant le TAS en vertu de l'article 13.3 du Code, et ce, afin que le sportif soit entendu. L'AMA avait informé l'IAAF de ses démarches, au cas où elle souhaitait intervenir, et comptait également informer la Fédération d'athlétisme sud-africaine. L'AMA ne souhaitait pas réellement s'impliquer dans cette affaire, mais elle avait agi parce qu'elle croyait qu'il était équitable que le sportif ait la possibilité de se faire entendre devant un tribunal.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires.

LE PROF LJUNGOVIST demande quelle était la réaction de la FI par rapport à cette affaire en Afrique du Sud et si les parties avaient tenté de régler le problème d'elles-mêmes.

M. MCQUAID remercie Olivier Niggli pour son rapport et ajoute qu'il était tout à fait d'accord avec lui en ce qui avait trait aux coûts. Il informe les membres qu'il y avait des cabinets d'avocats qui aidaient les sportifs à attaquer le système. Selon lui, c'était ridicule. L'AMA n'obtenait pas de frais convenables. En outre, on n'avait jamais vraiment clarifié le fait que Keisse avait été utilisé par un groupe d'avocats pour battre le système. Le sportif était naïvement entré dans le jeu et obéissait à ces avocats qui tentaient de faire tomber le système. Voilà ce qui se passait.

M. NIGGLI dit que la FI prenait ses distances dans cette affaire. Le sportif avait été suspendu pour une période de deux ans et demi. Il était mécontent du traitement reçu et allait probablement s'en prendre à la Fédération d'athlétisme sud-africaine pour son manque de soutien. Il ne croyait pas que l'IAAF s'impliquerait. Il dit qu'il verrait ce que la fédération d'athlétisme ferait.

Il était d'accord avec ce que M. McQuaid avait dit, mais ne croyait pas qu'il était nécessaire de commenter davantage.

LE PRÉSIDENT dit que cette situation allait certainement préoccuper l'AMA un certain temps; néanmoins, l'AMA devait respecter le fait que le TAS était un tribunal indépendant et que l'AMA était souvent la partie plaideuse. Ainsi, l'AMA devait garder ses distances. Ceci n'empêchait pas l'AMA de discuter, tout en se concentrant sur la tâche que le CIO lui avait confiée, d'être disponible et efficace (pour les sportifs qui ne connaissaient pas grand-chose à de telles procédures) et d'aider les sportifs. Tels étaient les principes que l'AMA endossait et continuerait d'endosser lors des discussions. Il dit aux membres que ceux-ci connaissaient des membres du CIAS et qu'ils étaient au fait de certains échanges. Ils devaient accepter le fait que l'AMA souhaitait que le système soit efficace et que ce système ne serait jamais efficace s'il devenait un lieu réservé aux avocats et aux sportifs fortunés. Si tel était le cas, les sportifs se tourneraient vers les tribunaux civils et l'AMA aurait beaucoup plus de travail à faire devant d'autres tribunaux. Le TAS avait beaucoup aidé le monde du sport, mais on s'inquiétait de la tendance qu'il prenait. Il souhaitait que l'AMA puisse ramener le TAS dans la bonne voie et il demandait le soutien des membres à cet égard.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu : Juridique.

5.2 Interpol

Concernant Interpol, M. NIGGLI dit que le directeur général avait dit que l'OMD et Interpol étaient des organismes de surveillance, mais que la relation entre l'AMA et Interpol avait pris une tendance opérationnelle, ce qui était une bonne chose. Il dit qu'Interpol avait beaucoup aidé à réunir les autorités chargées de l'application des lois ayant besoin de renseignements. L'AMA n'était pas impliquée dans cette activité. L'officier d'Interpol veillait à ce que les différentes organisations communiquent efficacement. C'était une nouvelle encourageante en matière d'efficacité dans la lutte contre le dopage.

M. RICCI BITTI dit qu'il avait une question pouvant se rapporter à d'autres domaines, dont la corruption. M. Niggli avait dit que la relation entre l'AMA et Interpol était très positive. Il demandait à M. Niggli s'il croyait qu'elle était positive sur le plan de l'efficacité et de l'action.

M. NIGGLI répond à M. Ricci Bitti que le rôle principal d'Interpol était de faciliter les communications entre les différentes autorités chargées de l'application des lois. L'AMA avait vite réalisé qu'il y avait beaucoup d'autorités de la sorte qui travaillaient sur différentes enquêtes, qui n'échangeaient pas et qui n'échangeraient jamais avec personne hors de leur sphère de compétence. Interpol avait réussi à les réunir afin qu'elles échangent des renseignements.

M. ROWE souhaitait faire une proposition. Il dit que de la formation sur le dopage devait se faire, avant le début d'une formation sur le dopage en Colombie. Il dit que

l'ASADA avait donné une série de cours récemment. Plusieurs pays y avaient assisté, notamment le Japon, le Qatar, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande, le Canada et Singapour. Il dit qu'il serait heureux d'aider à ce niveau.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur Interpol.

5.3 Politique en matière de conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT dit qu'il n'était pas nécessaire que M. Niggli commente ce point, mais que les membres pouvaient intervenir s'ils le souhaitaient.

M. ODRIOZOLA dit qu'il accueillait la politique. Il croyait qu'il pouvait exister des situations précises de conflits d'intérêts qui pouvaient être simplifiées. Le document pouvait fournir des exemples, pas des sanctions, mais plutôt des situations spécifiques pour lesquelles il y avait, selon l'AMA, une situation évidente de conflits d'intérêts. À titre d'exemple, une firme commanditaire, un laboratoire commercial ou toute personne œuvrant pour de tels organismes.

LE PRÉSIDENT explique que les deux secteurs visés par la politique étaient les bourses de recherche (sciences sociales, médecine et science), où les institutions faisaient des demandes pouvant être évaluées par les membres des comités d'éducation et de science, ainsi que les personnes qui étaient liées à ces institutions; celles-ci devraient s'abstenir de se prononcer. Tout le monde autour de la table pouvait se retrouver en situation de conflits d'intérêts : certains membres représentaient le Mouvement sportif et prenaient des décisions pouvant affecter leur sport alors que d'autres représentaient les gouvernements qui finançaient des ONAD, et ainsi de suite. Indépendamment de cette situation, les sommes du budget de l'AMA étaient allouées et l'AMA devait s'assurer que les décisions tout au long du processus soient prises par des personnes qui ne se trouvaient pas dans une situation de conflits d'intérêts. Il ne disait pas que les choses avaient été mal faites dans le passé, mais à la suite de la réunion du Groupe de discussion de l'année dernière, il semblait évident que l'AMA doive se doter d'une politique en matière de conflits d'intérêts. Il demandait à M. Odriozola si cette explication l'éclairait.

M. ODRIOZOLA dit qu'il était tout à fait d'accord avec la politique, nul doute. Il suggérait seulement que celle-ci devait être plus précise en fournissant des exemples d'activités où pouvait survenir une situation de conflits d'intérêts. Par exemple, des individus œuvrant au sein de firmes commanditaires liées au sport, au sein de laboratoires commerciaux fabriquant des substances dopantes, des firmes d'avocats défendant des causes de lutte contre le dopage, et ainsi de suite.

LE PRÉSIDENT répond que la direction verrait à ce qu'une telle note explicative soit intégrée au document afin d'orienter les gens. Même s'il savait que la majorité des gens connaissait le milieu, une telle note pouvait être préparée à titre informatif.

M. ROWE félicite l'AMA pour cette politique qui, selon lui, était excellente. Il s'agissait d'un bel exemple de projet concret issu de la réunion du Groupe de discussion. Comme c'était l'habitude dans une situation semblable, une note explicative accompagnait ce type de document. Il était convaincu que l'AMA en fournirait une lorsqu'elle inviterait les membres et les suppléants à remplir la déclaration.

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait toujours tenu compte du fait que si quelqu'un avait des doutes ou des préoccupations, il devait se prononcer et l'inscrire à l'ordre du jour afin que tout soit clair. Il valait mieux fournir trop d'informations que pas assez. Il s'agissait là d'une pratique de saine gestion; tout le monde s'entendrait là-dessus. La direction de l'AMA tenterait de préciser les choses en intégrant des notes explicatives qui seraient envoyées à tous les membres aux fins de signature. Il demandait que les membres approuvent la politique en vertu des documents fournis. Concrètement, et en temps

opportun, tous les membres recevraient les documents, et ce, annuellement. Il exigerait que ce point devienne permanent à l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il serait traité en moins d'une minute. Il demanderait si des situations étaient survenues depuis la signature dudit document, plaçant les membres en situation de conflits d'intérêts par rapport aux documents devant eux ou à toute autre question. Il était convaincu qu'à ce moment, le silence régnerait autour de la table et que la réunion pourrait se poursuivre. Il croyait pertinent de rappeler aux membres qu'ils devaient veiller à ce que ce programme de gouvernance soit mis en place efficacement.

DÉCISION

Il est pris note de la politique en matière de conflits d'intérêts.

5.4 Annexe au Standard international pour la protection des renseignements personnels – Durée de conservation

LE PRÉSIDENT demande à M. Niggli de commenter brièvement ce point à l'ordre du jour.

M. NIGGLI explique qu'il s'agissait de la prochaine étape des travaux de l'AMA en matière de protection des renseignements. L'AMA y travaillait depuis plusieurs années. Ces travaux étaient le résultat d'une collaboration avec le CAHAMA et la Commission européenne. Une vaste consultation avait eu lieu l'année précédente auprès de tous les partenaires. L'objectif était de disposer d'un document établissant la durée de conservation maximale des renseignements par catégorie. Ce document deviendrait une annexe obligatoire au Standard international pour la protection des renseignements personnels et guiderait les organisations quant au moment de supprimer ces renseignements. Il dit aux membres que leurs documents indiquaient ONAD, mais qu'on devait plutôt lire OAD, puisque cela s'appliquait à toutes les OAD, y compris aux FI. Au départ, il avait été décidé que les renseignements seraient supprimés une fois par trimestre, afin d'éviter de devoir le faire tous les jours. Pour faciliter le processus, les OAD devraient évaluer les renseignements à supprimer une fois par trimestre. Ceci s'appliquait à toutes les informations, sans distinction du format (papier, électronique, etc.). Il explique que si les membres voyaient le terme « indéfiniment », cela ne signifiait pas qu'il fallait conserver les données indéfiniment. Cela signifiait plutôt qu'il n'y avait pas d'exigence précise pour la suppression de ces données, mais que si les membres souhaitaient les supprimer, ils pouvaient le faire. À la suite de la discussion de ce matin, il dit qu'il enverrait une note explicative avec le document afin d'apporter des précisions à cet égard et de s'assurer que tout le monde comprenne. Le document n'était pas soumis à l'approbation des membres.

M. ODRIOZOLA félicite la direction de l'AMA et le CAHAMA. Il avait devant lui la preuve que des avancées pouvaient être faites lorsque les parties collaboraient, et ce, même s'il s'agissait d'un secteur délicat comme la protection des renseignements. Il y avait certes d'autres points à régler, mais c'était un pas dans la bonne direction.

LE PRÉSIDENT est d'accord avec les propos de M. Odriozola. Il signale aux membres que ceux-ci avaient en leur possession une lettre du président de CAHAMA, Peter de Klerk, présent à la réunion du Comité exécutif du jour. Il savait que ce point était préoccupant et la lettre faisait mention du niveau de collaboration auquel M. Odriozola avait fait référence. Il ajoute qu'en collaborant de façon constructive, on pouvait atteindre des résultats, même s'il fallait parfois investir un peu de temps.

Ce point exigeait une décision : Que le Comité exécutif adopte la proposition sur la durée de conservation, afin que ce document constitue une annexe au Standard international pour la protection des renseignements personnels. Il demandait aussi aux membres d'approuver la petite modification mentionnée par M. Niggli.

DÉCISION

L'annexe au Standard international pour la protection des renseignements personnels – Durée de conservation est approuvée avec les modifications proposées.

6. Finance

6.1 Contributions des gouvernements/du CIO

M. REEDIE dit que le rapport financier avait l'habitude d'être présenté avant le rapport juridique; il dit qu'il essaierait de savoir pourquoi ce changement avait eu lieu.

Concernant l'état actuel des contributions des partenaires, il dit qu'il existait une version à jour au 10 mai remplaçant celle produite le 20 avril dans les dossiers des membres. Le document montrait que, des 26 420 098 \$ facturés, l'AMA avait collecté 17 923 164 \$, ce qui représentait environ 68%. Il demanderait à M. Niggli un peu plus tard si l'AMA détenait des données comparables pour l'année précédente.

En passant en revue le document, il dit qu'il y avait deux situations intéressantes de non-versement. Si l'AMA arrivait à obtenir un paiement de Washington bientôt, les données seraient plus favorables. En examinant de près les Amériques, il dit que s'il était dans la situation du Brésil et qu'il accueillait des Jeux olympiques en 2016, il verrait à faire le versement à l'AMA. Il dit qu'il en glisserait un mot au président du comité organisateur la semaine suivante à Lausanne. En parlant de l'Asie, il dit que s'il était président du comité de PyeongChang posant sa candidature pour de prochains Jeux, il ferait le nécessaire pour payer l'AMA avant d'entrer dans la course. En parlant de l'Europe, il dit qu'il était fort impressionné que la Belgique, qui détenait le record du monde sans gouvernement, eût versé sa contribution à l'AMA à temps. Les Belges avaient vu juste. En outre, l'Irlande avait fait son versement alors que la Grèce et le Portugal n'avaient rien versé encore. En regardant les bulletins de nouvelles à la télévision, on pouvait presque parier sur le moment où les contributions de l'Europe seraient versées.

Les temps étaient difficiles. Ceci renforçait le point voulant que, lorsque l'AMA dressait un budget, elle le faisait en supposant qu'elle recevrait 96% des contributions en essayant du mieux qu'elle pouvait d'en récolter plus. Cette année, l'AMA ne pouvait dire si elle récolterait plus que 96% des contributions. Il demandait à M. Niggli s'il se rappelait des données de l'année précédente à pareille date.

M. NIGGLI répond qu'il ne se rappelait pas par cœur des données, mais il était certain qu'elles étaient plus élevées à pareille date l'année précédente.

M. BAUM rassure les membres en disant que la contribution des États-Unis allait être acheminée sous peu. La somme totale serait versée d'ici une semaine.

LE PROF LJUNGQVIST dit qu'il avait déjà soulevé ce point auparavant. Il dit qu'Israël ne figurait pas sur la liste des pays qui contribuaient et demandait si ce pays était exempté des contributions?

M. REEDIE répond qu'Israël figurait à la page 5 sur 6 (en caractères gras), sous l'Europe, et que ce pays avait versé sa contribution.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la contribution des gouvernements/du CIO.

6.2 Comptes 2010

M. REEDIE informe les membres que les comptes étaient présentés et préparés par l'AMA en collaboration avec ses auditeurs, PricewaterhouseCoopers. L'AMA avait présenté

un aperçu financier au début du document des comptes; le format était différent que celui figurant dans les documents originaux, parce qu'il n'avait pas eu le temps de modifier la version de M. Niggli à temps. Les comptes étaient satisfaisants. L'AMA avait commencé l'année 2010 en prévoyant continuer ses activités avec un déficit d'environ 1,1 million de dollars américains. En fait, le déficit avait été de 642 000 \$ US. Il s'agissait d'un rendement appréciable. Certains profits étaient survenus en mi-année lorsque le dollar américain avait subi une hausse par rapport au dollar canadien, mais il avait fléchi après coup. Les comptes annuels avaient été préparés conformément aux IFRS. Il était très satisfait des comptes et proposait de les soumettre à l'approbation du Conseil de fondation le lendemain.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver les comptes afin qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil de fondation le lendemain.

M. REEDIE informe les membres que, dans le cadre d'un audit réalisé par une firme internationale d'auditeurs, l'AMA avait fourni un rapport détaillé sur les comptes annuels se terminant le 31 décembre. L'AMA avait obtenu ce document de PWC. Il faisait état de la vérification, des constats importants (aucun), du système de contrôle interne (adéquat), des inexactitudes corrigées et non corrigées (adéquates), des fraudes ou suspicions de fraudes (aucune), de la qualité de l'application des règles des IFRS (adéquate), des questions reportées (aucune). Il était assez impressionnant de voir qu'à la fin d'une année productive, l'AMA avait fait du mieux qu'elle pouvait pour que le sport demeure propre. Cependant, la firme avait trouvé une petite erreur de classification au niveau d'un compte d'investissement (classé dans la mauvaise colonne) au montant de 1 300 \$ US. Il dit que cela ne l'inquiétait pas. Il présenterait ces données au comité Finance et Administration en juillet. Il dit que le comité serait certainement heureux de voir cela. Il dit que les vérificateurs seraient présents le lendemain afin de parler des comptes. En outre, on avait décidé que l'AMA ferait un appel d'offres pour des auditeurs; cela faisait montre de saine gouvernance d'entreprise et que, de temps à autre, il fallait tester le marché. Il avait validé ce point avec le président du comité des finances du CIO, qui faisait aussi appel à PWC. Il dit qu'il serait heureux de transiger avec PWC si la firme était disposée à réduire ses coûts. Cela faisait partie des règles et cela devait être fait en bonne et due forme.

Concernant son document favori, « Chiffres réels vs Budget », il dit qu'il s'agissait d'un document présentant la comptabilité fournie mensuellement par Mme Pisani et montrant exactement ce que l'AMA avait été dépensé et perçu (revenus et dépenses). Le tout, dans les moindres détails. Cette fois-ci, lorsque les données finales étaient arrivées, il s'était présenté à Mme Pisani avec une liste de questions afin de préciser pourquoi certaines données étaient très différentes des données anticipées. En passant les données en revue rapidement, l'AMA constatait que, du côté des revenus, les chiffres étaient moins élevés qu'anticipé pour l'accréditation des laboratoires. Ceci s'expliquait par le fait que l'AMA s'attendait à recevoir une demande d'accréditation du laboratoire du Mexique et avait inclus ces sommes dans les comptes annuels. Mais, le laboratoire du Mexique avait décidé de ne pas faire de demande, du moins, pas pour le moment.

L'AMA n'avait pas eu le succès escompté avec les revenus d'intérêts. Comme les membres le savaient peut-être, le fait de faire des placements à la banque et d'essayer de récolter des intérêts constituait un défi. L'AMA faisait des investissements prudents dans des institutions financières très sécuritaires. L'AMA avait donc dû payer une pénalité minime. Ses revenus d'intérêts étaient donc de 10% inférieurs à ce qu'ils auraient dû être.

Du côté des dépenses des départements, les plus coûteux étaient ceux des finances et des affaires juridiques. C'était probablement pourquoi l'AMA avait changé l'ordre du jour à cet égard. Il avait abordé ce point avec Mme Pisani, qui lui avait fourni une répartition des dépenses en 2010 pour les 1 339 121,41 dollars consacrés aux affaires juridiques. Les causes les plus importantes, y compris celles de Kesse et de Bruxelles, visaient à protéger le système. Il proposait qu'on informe le président du TAS de la chance qu'il avait de voir quelqu'un d'autre couvrir les dépenses pour défendre la

situation du TAS. Ces cas étaient d'abord fondés sur l'antidopage, mais au bout du compte, ils finissaient par être dirigés contre le système d'arbitrage pour le sport. Si ces attaques l'emportaient, l'AMA aurait beaucoup de problèmes. Sans tribunal international comme le TAS, il y aurait des jugements américains, canadiens, écossais, anglais, français, suisses, etc. La situation deviendrait impossible à gérer. L'AMA faisait l'impossible pour que les choses se poursuivent sans chaos.

L'achat du code source d'ADAMS avait coûté un peu plus cher que prévu à l'AMA. En outre, le programme de sensibilisation des sportifs aux Jeux du Commonwealth en Inde avait coûté plus cher que prévu. Qui plus est, après ces Jeux, lorsque les autorités avaient fait leur paiement en retard, on pouvait comprendre cet excédent des dépenses. Les dépenses étaient plus élevées pour le modèle de sensibilisation. On avait tenu une réunion du comité Éducation, laquelle avait occasionné un peu plus de dépenses en raison de l'ajout de deux nouveaux membres. Il souhaitait dire aux membres que le budget des dépenses avait été respecté dans la majorité des cas et ceci indiquait que les personnes responsables de ces budgets faisaient les efforts nécessaires pour y arriver. L'organisation ne pouvait prendre en charge d'autres activités et il conseillait aux membres de se pencher sur les taux des contributions pour l'avenir. L'un des principaux problèmes de l'AMA - et l'AMA n'y pouvait rien - était qu'elle était payée en dollars américains et qu'elle dépensait beaucoup d'argent en dollars canadiens; l'AMA avait donc un déficit de 7% pour les salaires et de 10% pour Lausanne en raison du franc suisse. Les mouvements de change affectaient l'AMA grandement, mais elle n'y pouvait pas grand-chose. Si l'AMA disait à ses contributeurs de payer avec une autre devise, elle s'attendait à recevoir une réponse négative. Cela faisait partie du jeu, même si ce n'était pas toujours facile.

Il souhaitait s'excuser pour une information erronée mentionnée plus tôt. Il avait parlé d'une somme de 1 300 \$ US alors qu'il s'agissait plutôt de 1,3 million de dollars, qui étaient passés d'actifs à court terme à actifs à long terme. Même si la somme était plus élevée, l'erreur de placement était minime. Il tenait à en informer les membres.

DÉCISION

Les comptes 2010 sont approuvés et soumis à l'approbation du Conseil de fondation.

6.3 Comptes trimestriels 2011

M. REEDIE informe les membres que les comptes trimestriels étaient présentés pour le premier trimestre se terminant le 31 mars. Il ne consacrait pas beaucoup d'efforts à cet exercice parce que, comme l'indiquait le taux de paiement des contributions, l'AMA recevait beaucoup d'argent et ne dépensait que 25% de ses dépenses au cours de cette période et affichait toujours un excédent important. Les membres pouvaient consulter le document s'ils le souhaitaient.

À nouveau, le document intéressant ici était « Chiffres réels vs Budget », parce qu'il donnait un aperçu de ce qui se passait durant l'année en cours. En se penchant sur les revenus pour 2011, les revenus d'intérêts étaient moins élevés que prévu, mais ils dépendaient des taux du marché. Dans son pays, on prévoyait que les taux d'intérêt grimperaient vers la fin de l'été, et si tel était le cas, c'était de mauvais augure pour les détenteurs d'une hypothèque, mais de bon augure pour les détenteurs de placements. Encore une fois, l'un des problèmes importants était les litiges. Au cours des trois premiers mois de l'année, l'AMA avait dépensé 420 000 \$ des 900 000 \$ alloués au budget. Il dit qu'il disposait de tous les chiffres à cet égard. Il ajoute que beaucoup d'argent avait été consacré au cas du laboratoire en Malaisie. Il dit, avec regrets, que nous vivions dans un monde où tout le monde pouvait contester ce que l'AMA faisait et que ce petit « passe-temps » coûtait très cher.

Aucun autre point de ce document ne l'inquiétait. Les programmes de développement coûtaient plus cher que d'habitude, mais on l'avait informé qu'il s'agissait d'une question

de période et qu'il y avait beaucoup plus d'activités au cours du premier trimestre que durant le reste de l'année.

Il ajoute que l'AMA avait fait beaucoup plus de prélèvements d'échantillons et de contrôles durant le premier trimestre. Cela se reflétait donc dans les dépenses. Pour la première fois depuis longtemps, on notait des dépenses importantes de recrutement et de déménagement. L'AMA avait pris en charge les frais de déménagement de nouveaux membres ou de membres actuels du personnel.

Il tenait à s'excuser pour un point en particulier. L'AMA avait dépensé environ 140 000 dollars en frais juridiques et de consultants pour la négociation du nouveau bail à Montréal. Ces frais n'étaient pas prévus. Mais l'AMA comptait les récupérer à long terme en raison d'une entente favorable avec le propriétaire. Sauf des frais de litiges plus élevés que prévu, l'AMA s'en tirait bien, selon lui. L'AMA avait une réserve de 1,5 million de dollars américains pour les frais de litige. Si l'AMA avait des imprévus cette année, elle pigerait dans cette réserve au besoin, plutôt que de couper ailleurs. Il espérait que l'AMA n'aurait pas à le faire.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2011.

6.4 Projet de budget 2012 – planification provisoire

– 6.4.1 Prévisions budgétaires quinquennales et prévisions de trésorerie

M. REEDIE dit qu'il avait été mandaté par le Comité exécutif et le Conseil de fondation pour présenter un projet de budget pour l'année 2012. Le Comité l'avait fait en fonction d'une hausse des contributions à 2% et à 0%, tel que discuté lors de la dernière réunion. Le document présentait également des prévisions au niveau des dépenses. Le Comité Finance et Administration n'avait pas encore analysé ces données dans les moindres détails, puisqu'il comptait le faire à sa réunion de juillet. Il verrait également les changements à apporter. Concernant les sources de revenus additionnels, une dame du Conseil de l'Europe avait dit, à la dernière réunion, que l'AMA pourrait possiblement profiter de soutien en Europe. Malgré plusieurs demandes et une rencontre avec elle à Lausanne, il dit qu'il n'avait jamais su qui offrait un tel financement ni quel était le montant du financement ou le moyen d'y accéder. Le Comité Finance et Administration souhaiterait également examiner les coûts. Il ajoute que les dépenses en 2010 avaient atteint 98% à 100% des budgets; la marge était donc mince. Il en coûterait moins d'envoyer M. Niggli à Bruxelles s'il vivait à Lausanne plutôt qu'à Montréal. En outre, si les membres utilisaient leur sans-fil partout dans le monde, cela occasionnait des dépenses exorbitantes. L'AMA devait peut-être sévir à cet égard. Néanmoins, il s'agissait là d'économies minimales. Comme l'avait souligné Gordon Farquhar, correspondant sportif à la BBC, l'AMA opérait avec un budget plus ou moins équivalent au salaire de Wayne Rooney, un footballeur pour l'équipe Manchester United. L'AMA ne faisait pas pour ainsi dire de dépenses irréfléchies, mais elle devait tout de même faire preuve de prudence.

Il dit qu'il serait heureux de répondre à toutes les questions des membres et de présenter le budget 2012 au Comité Finance et Administration. Le Comité Finance et Administration avait fait des prévisions par rapport aux taux de change à 0,97 dollar canadien et à 0,95 francs suisses pour un dollar américain. Le Comité avait présenté un budget en fonction d'une hausse des contributions à 0% et à 2% et d'une augmentation des salaires de 3%. Le Comité avait assumé que la recherche pour la science et pour les sciences sociales resterait au même niveau, qu'on créerait un budget distinct pour les dépenses en immobilisations, et que le budget des dépenses inclurait désormais des coûts d'amortissement, mais que l'impact du taux de change sur les salaires au Canada serait de 7% et de 10% sur les salaires en Suisse. Il avait l'habitude de dire au prédécesseur de M. Baum, M. Jurith, que si ce dernier pouvait régler la situation du dollar américain, il deviendrait très populaire à l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie M. Reedie pour ses rapports exhaustifs. Il demande aux membres de prendre connaissance du document comme budget provisoire. Le Comité Finance et Administration devait se pencher sur le rapport, chose qu'il ferait en juillet. Une proposition de budget serait présentée au Comité exécutif en septembre.

M. ODRIOZOLA dit que M. Reedie avait fourni une bonne explication pour les difficultés entourant une réduction des dépenses, mais que le Comité exécutif avait demandé à l'AMA de fournir un budget en fonction d'une augmentation des contributions à 0%. Or, cette option existait pour les revenus, mais pas pour les dépenses. Dans l'option à 0% d'augmentation proposée, les dépenses étaient supérieures de 4,28%. Il recommandait avec insistance que le comité présente au Comité exécutif en septembre un budget avec une option à 0% d'augmentation s'appliquant aux dépenses et aux revenus et de proposer des réductions de coûts pour arriver à 0% d'augmentation, faute de quoi l'AMA se retrouverait dans une situation très délicate dans quatre ans, compte tenu des projections des mouvements de fonds de 2011-2015. Il admettait qu'il était très difficile de procéder à des coupures, mais il souhaitait avoir des options ou des propositions pour arriver à un budget à 0% d'augmentation des dépenses et des revenus.

M. RICCI BITTI dit qu'il était davantage préoccupé par la stratégie pour l'avenir. D'un côté, l'AMA en faisait beaucoup avec ces sommes, mais d'un autre côté, elle n'avait aucune possibilité d'augmenter ses revenus. Sur quoi était basée l'augmentation à 2% des revenus?

M. REEDIE dit qu'en évaluant la situation pour 2012, le Comité avait appliqué la hausse de 2% aux données de 2011. Il savait que la situation était serrée. Le Mouvement olympique aussi était dans une situation délicate. Le Comité avait appliqué la hausse de 2% aux données de 2011, croyant qu'une telle hausse était raisonnable.

M. RICCI BITTI demande ce que l'AMA comptait faire en termes de priorités. C'était très important. Certains facteurs étaient imprévisibles. Il pensait notamment aux frais juridiques et aux frais de développement d'ADAMS, pour ne nommer que ceux-là. Ceci étant dit, l'AMA pouvait prévoir ce qui était prévisible, mais pas l'imprévisible. L'AMA devait songer sérieusement aux sommes qu'elle avait besoin. À un certain point, il faudrait se pencher sur les priorités.

M. ROWE remercie M. Reedie pour son rapport très complet et ajoute qu'il appuyait les propos du dernier intervenant. Il existait une option à 2% d'augmentation et une à 0%. Il se demandait s'il n'y avait pas d'autres options envisageables. Compte tenu des mouvements des taux de change, ne pouvait-on pas maintenir les contributions à leur taux réel. Ainsi, s'il y avait des mouvements en termes de dollars absolus, les contributions seraient maintenues en termes réels.

LE PRÉSIDENT dit qu'il souhaitait lancer quelques idées à cet égard. En termes de dollars réels, l'AMA fonctionnait selon un budget de 2006. Le coût de la vie au Canada à l'heure actuelle était établi à 3,3% d'augmentation. Pour arriver à tout faire ce qu'elle faisait à l'heure actuelle, l'AMA devrait songer à une augmentation de 3,3%. M. Odriozola souhaitait voir une hausse de 0% des dépenses. C'est ce qu'on avait présenté, en tenant compte de la réserve de l'AMA qui servait à maintenir les programmes actuels en place. Autrement dit, si l'AMA procédait exactement comme elle le faisait actuellement, elle devrait piger dans sa réserve puisqu'elle ne recevrait aucune somme additionnelle. Si on évaluait de près les chiffres réels par rapport aux contributions cette année, les membres verseraient moins d'argent en raison des taux de change. Il comprenait que les membres souhaitaient que la direction propose des options. Les membres avaient-ils des suggestions? Il n'avait jamais suggéré aux membres de voyager en classe économique. Il fallait songer à toutes les options possibles. Il demandait aux membres s'ils avaient d'autres questions ou commentaires.

M. REEDIE accueille la suggestion de M. Odriozola. Le Comité Finance et Administration devait néanmoins décider des dépenses à couper. Quant à ceux qui souhaitaient retrancher 5% au budget de l'AMA, il serait très heureux d'entendre leurs

suggestions quant aux coupures à faire. Il dit que le président avait raison. À mesure que le dollar fléchissait, les contributions étaient moins élevées. En termes d'euros, les coûts actuels de contribution par pays étaient de 9% ou de 8% moins élevés. Il échangerait avec M. Rowe quant à la possibilité de maintenir le taux réel de contributions. Il se demandait si M. Rowe suggérait que l'AMA reçoive les contributions dans une autre devise; cette situation était problématique parce que le partenaire le plus important était le Mouvement olympique et que ses contrats étaient en devises américaines. Il serait difficile de demander aux gouvernements de traiter dans une devise avec les uns et dans une autre devise avec les autres. Cette question frappait l'AMA de plein fouet. Il dit que l'AMA avait mené ses activités très efficacement, qu'elle avait réussi à créer une réserve pour les frais de litige et les frais opérationnels et qu'elle avait près de 9,5 millions de dollars en fonds non attribués. Ceci permettait à l'AMA de faire face à un déficit imprévu de 1,5 million de dollars. Le problème avec une hausse à 0% en 2012 et une hausse à 2% en 2013, était que l'AMA épuiserait toutes ses réserves d'ici 2014. Au bout du compte, si l'AMA agissait ainsi, le Comité Finance et Administration serait forcé de lui dire que les membres devraient subir une hausse de 12% ou 13% des contributions afin de ramener le budget au même niveau. Il était d'avis que les gouvernements préféreraient certainement subir de légères hausses sur une base régulière plutôt qu'une hausse importante dans quelques années. Sans oublier qu'ils pouvaient se permettre de verser 4,9% de plus à l'Union européenne cette année. Il demandait au Comité exécutif de considérer des augmentations modestes et régulières. Si les membres voulaient que l'AMA sabre 5% dans ses dépenses, il souhaitait avoir des suggestions à cet égard. Il dit qu'il serait heureux d'en parler le lendemain.

LE PRÉSIDENT dit que les discussions reprendraient certainement le lendemain. Il déclare que si le Comité exécutif optait pour une augmentation des dépenses à 0%, l'AMA devrait couper dans ses programmes actuels. Si les membres lui demandaient ce que l'AMA devrait faire, il leur dirait que l'AMA avait beaucoup de travail et que si elle avait les moyens, elle en ferait plus en matière de lutte contre le dopage dans le sport. Il ajoute qu'il y avait eu une discussion un peu plus tôt sur l'interface ADAMS et quatre pays, et plusieurs OAD, qui utilisaient d'autres systèmes. Si l'AMA pouvait consacrer les ressources nécessaires à ce projet plutôt que de le faire à l'interne, elle arriverait peut-être à concevoir une interface qui pourrait fonctionner avec ADAMS et avec d'autres systèmes, mais cela coûtait de l'argent et l'AMA n'avait pas ces moyens à l'heure actuelle, à moins de puiser dans ses réserves, lesquelles avaient été gérées judicieusement par M. Reedie et l'AMA au cours des dernières années. Il souhaitait que les membres comprennent bien ce point. Il n'était pas nécessaire de prendre une décision immédiatement. Il appréciait les commentaires des membres. Si les membres avaient d'autres suggestions à formuler d'ici la réunion du Comité Finance et Administration en juillet, ils devraient lui en faire part. S'ils étaient mal à l'aise de dire que tel ou tel programme devrait subir des coupures pour quelque raison que ce soit, ils pourraient se prononcer en privé aux personnes concernées. L'AMA cherchait seulement à fournir des programmes efficaces et elle ferait les coupures qui s'imposaient, selon les exigences des membres. Toutefois, cela signifiait que certaines activités cesseraient. On souhaitait que l'AMA soit efficace. M. Reedie avait parlé des téléphones mobiles un peu plus tôt, mais ces dépenses n'étaient pas exorbitantes. L'AMA devait tout de même évaluer tous les items où elle pouvait économiser. Cette pratique était déjà en vigueur à l'AMA. Il n'avait pas remarqué de dépenses exagérées. En tant qu'ancien ministre des Finances devant réaliser des économies de plusieurs milliards de dollars chaque année, il savait quand une organisation dilapidait des fonds. Il pouvait certainement affirmer que ce n'était pas le cas de l'AMA. Il demandait aux membres de lui fournir plus de commentaires. Il savait qu'il y en aurait d'autres le lendemain. Il répétait que les membres pouvaient faire leurs suggestions la semaine suivante s'ils le souhaitaient. Il remerciait M. Reedie et Mme Pisani pour leur excellent travail. Il dit également que le rapport des auditeurs correspondait à ses attentes. Ce document témoignait de l'excellent travail du département Finance, dirigé par Mme Pisani.

M. REEDIE ajoute qu'il s'agissait d'un exercice annuel, ce qui le rendait encore plus intéressant.

LE PRÉSIDENT était d'accord. Il dit que les résultats indiquaient que les choses se passaient bien pour l'AMA.

DÉCISION

Il est pris note du projet de budget 2012, des prévisions de trésorerie et des prévisions budgétaires quinquennales.

7. Code mondial antidopage

7.1 Rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code

M. ANDERSEN rappelle aux membres qu'ils avaient reçu une version à jour au 13 mai, soit la veille, des rapports intérimaires. Les changements importants touchaient le Mouvement sportif. La boxe et le hockey sur gazon étaient considérés comme entièrement conformes. Le hockey sur glace n'avait pas mis en place de règles. C'était les données pour les sports olympiques d'été et d'hiver des FI reconnues par le CIO. Il ajoute que le cricket, le polo et le squash avaient des programmes entièrement conformes. Des changements mineurs étaient survenus depuis le dernier rapport. La supervision était une activité clé de l'AMA, comme le voulait l'énoncé de mission.

Il souhaitait faire un historique du rapport de conformité du Code. Il dit que le Code 2003, en vigueur en 2004, prévoyait un rapport de conformité en 2006. Le rapport sur les progrès avait été déposé et approuvé à titre de révision, ainsi aucun rapport sur la conformité n'avait été présenté en tant que tel. L'AMA avait présenté des rapports intérimaires à toutes les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. L'AMA avait décidé de présenter un rapport officiel sur la conformité en novembre 2008. Il rappelle aux membres que le dépôt de ce rapport (en 2008) avait été reporté en mai 2009. Entre temps, on avait procédé à la révision du Code, lequel était entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Ainsi, en mai 2009, le rapport de conformité avait été présenté, mais avait été considéré comme désuet. Il n'y avait donc eu aucune décision en matière de conformité ou de non-conformité à ce moment-là. Conformément au Code 2009, il avait présenté un rapport de conformité à toutes les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il avait été décidé en mai 2009 que le rapport officiel sur la conformité au Code serait présenté en novembre cette année.

Les membres avaient donc sous la main deux rapports, soit deux annexes au point 7.1. L'un était le rapport avec « points » et l'autre constituait un sommaire du premier rapport avec « points ». Les points verts ou noirs comprenaient deux parties. L'une pour les règles, les règlements et lois afin de voir la conformité au Code dans chaque OAD. L'autre partie touchait les programmes et comprenait l'éducation, les AUT, la gestion des résultats et les contrôles (en et hors compétition). On avait ajouté un élément additionnel en fournissant un rapport sommaire pour chaque catégorie des FI et pour chaque région du monde. Ce rapport sommaire était divisé en quatre catégories : conformité/en progression/non-conformité, ainsi qu'une case pour les circonstances exceptionnelles. Il dit qu'il y reviendrait plus tard. Par rapport à la partie des règles, il dit que l'AMA avait fourni tout le soutien nécessaire aux signataires afin qu'ils intègrent les règles antidopage, et ce, en créant des règles modèles pour les FI, les ONAD, les ORAD et les CNO. Avec l'aide de l'ACNO, l'AMA avait créé la déclaration destinée aux CNO. Celle-ci avait porté fruits puisque la majorité des CNO avait signé la déclaration et avaient des règles en place. Seuls trois ou quatre CNO n'avaient pas signé la déclaration.

Il y avait des problèmes par rapport au système de règles, puisque certains pays et ONAD avaient des règles pour le sport pouvant être créées assez facilement, comme c'était aussi le cas pour les FI. Le problème était le suivant : lorsque le processus impliquait une loi, cela causait des problèmes. En outre, dans certains pays, il y avait des

lois et des règles pour le sport ou les deux. Ceci expliquait pourquoi il y avait des problèmes dans certains pays devant mettre en place des lois. Cela prenait du temps. On avait eu du soutien externe pour réviser toutes les règles et les lois. L'AMA avait aussi aidé les signataires qui avaient demandé du soutien. Les membres pouvaient certainement confirmer que les échanges entre les bureaux de l'AMA et les bureaux régionaux avaient été nombreux au cours des derniers mois. Il y avait encore quelques points à régler en Europe et dans d'autres parties du monde afin que tout soit conforme puisque cela impliquait le Parlement. Dans le cas de quelques FI, dont le basketball et le football, il fallait régler certains points touchant les règles permettant aux joueurs de s'entraîner avant la fin de la période d'inadmissibilité.

Concernant les programmes antidopage, il avait parlé de quatre secteurs. L'AMA avait travaillé fort avec tous ses signataires afin que ces quatre points soient conformes. Le point des statistiques n'avait pas été identifié comme secteur clé à mettre en place. Mais, il pourrait être intégré plus tard, lors de la prochaine période de conformité au Code. Les membres pourraient décider de l'intégrer au moment opportun.

Il parle du rapport sommaire présenté aux membres. En examinant la dernière case, « circonstances exceptionnelles », l'AMA n'y avait pas inscrit de FI, de pays ou d'ONAD, mais était prête à entendre les commentaires du Comité exécutif sur la manière de traiter cette catégorie, si elle s'appliquait. Il dit que l'article 23.4.6 du Code stipulait que « l'AMA examinera les motifs de non-conformité d'un signataire et, dans ces circonstances exceptionnelles, pourra recommander au Comité international olympique, au Comité international paralympique, aux fédérations internationales et aux organisations responsables de grandes manifestations qu'ils excusent provisoirement la non-conformité ». On faisait ici référence à cette catégorie. Il était intéressé d'avoir l'opinion des membres à ce sujet.

Il dit qu'il avait essayé de donner aux membres un aperçu des progrès depuis mai 2009, au moment de présenter le premier rapport intérimaire. Il rappelait aux membres que le Code 2009 avait été adopté en novembre 2007. Les membres avaient donc disposé de plus d'une année pour le mettre en place. Il montra aux membres où se situait l'AMA en termes de règles et de programmes en mai 2009 comparativement à aujourd'hui. Il dit qu'il avait créé des catégories pour les sports olympiques et les sports non olympiques et pour chacune des régions du monde. Il dit qu'il ne s'attarderait pas trop sur chaque catégorie. Pour la première catégorie, les règles, les membres verraient à l'écran qu'une boîte rouge signifiait que les règles étaient non-conformes et qu'une boîte verte signifiait que les règles étaient entièrement conformes (avec cinq points verts). C'était la situation de l'ASOIF en 2009. La situation en mai 2011 était que toutes les FI de sports olympiques d'été avaient des règles conformes au Code. Concernant les programmes, il présentait la situation en mai 2009 et celle en mai 2011. La boîte verte prenait plus de place et la boîte rouge avait disparu. Il ne restait qu'une petite boîte jaune pour les sports olympiques d'été. La prochaine diapositive montrait les règles, les programmes des sports olympiques d'hiver en 2009 et en 2011. Les progrès étaient importants dans toutes les catégories. Il restait encore du travail à faire avec le CIP. L'AMA avait discuté avec cet organisme. En termes de conformité générale, on pouvait voir un portrait pour les sports olympiques d'été et d'hiver (règles et programmes combinés), pour les sports reconnus par le CIO, pour les fédérations membres de SportAccord et pour les sports paralympiques. Dans l'ensemble, les progrès réalisés au cours des dernières années étaient considérables. Relativement aux régions, il y avait eu d'importantes avancées pour les règles en Afrique en 2009 et en 2011, même s'il restait encore du travail à faire du côté des programmes. Pour les Amériques, l'Asie, l'Europe et l'Océanie, on pouvait voir la situation à l'écran. Concernant la situation générale des règles et des programmes combinés, il n'y avait que deux ONAD entièrement conformes en Afrique, alors que 28 étaient en progression et 23 étaient non-conformes. On pouvait ensuite voir la situation des Amériques, de l'Asie, de l'Europe et de l'Océanie à l'écran. Au total, en combinant les FI et les ONAD, l'AMA supervisait les activités de 3030 signataires, dont 94 (31%) étaient conformes, 128 (42%) étaient en progression et 81 (27%) étaient non-conformes. L'AMA avait aussi tenté de faire des comparaisons quant

au niveau de performance sportive. L'AMA avait retenu les six derniers Jeux olympiques, soit de Sydney en 2000 à Vancouver en 2010, où 3 545 médailles avaient été remises. Des 48 ONAD (pays seulement) ou 46 organisations conformes à une ONAD, 76% des médailles avaient été remises à ces pays, soit 2 685 médailles. En combinant les catégories « conformité et en progression », 92% des médailles avaient été remises à ces ONAD. Il dit qu'il souhaitait montrer aux membres un portrait des efforts de conformité au Code dans le monde entier. Il ne restait pas tant de travail à faire du côté des pays « en progression »; il pouvait notamment s'agir de questions liées aux lois ou aux programmes. L'AMA estimait à 141 le nombre d'ONAD conformes au Code.

Comme il l'avait mentionné plus tôt, l'AMA avait fourni tout le soutien nécessaire aux diverses organisations, FI et ONAD. On avait envoyé le questionnaire en ligne à toutes les OAD et l'AMA utilisait ADAMS activement en y diffusant beaucoup d'informations. Il dit que l'AMA n'aurait pu y arriver sans le soutien de ses bureaux régionaux. Ceux-ci avaient joué un rôle crucial en approchant les ONAD des différentes régions du monde. Les ORAD avaient également joué un rôle important en faisant avancer le dossier. Le bureau des relations avec les FI à Lausanne faisait la liaison avec les FI; l'ASOIF et SportAccord avaient fourni beaucoup d'aide pour contacter les FI.

En conclusion, il y avait eu beaucoup de progrès depuis 2003 et aussi depuis mai 2009 jusqu'à aujourd'hui. Il restait encore des améliorations à faire et elles seraient faites. Comme le président l'avait mentionné, le rapport officiel sur la conformité serait présenté en novembre 2011 et l'AMA ferait tout le nécessaire pour aider le plus grand nombre de signataires à atteindre cet objectif.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des questions précises à ce stade. Il s'agissait d'un rapport sur les progrès, comme l'avaient exigé les membres pour toutes les réunions.

Par rapport aux données fournies, M. MCQUAID dit qu'il était particulièrement inquiet de la situation des ONAD. En Afrique, seules deux étaient conformes et en Asie, seules 11 étaient conformes. Considérant le temps qu'il avait fallu pour qu'elles soient conformes, que se passerait-il à la fin de l'année et aux Jeux olympiques de Londres l'année suivante?

M. REEDIE dit que davantage d'ONAD étaient conformes à ce jour. Si l'AMA affirmait que toutes les FI des sports d'été, presque tous les CNO et la plupart des grandes ONAD étaient conformes, le CIO serait en mesure de dire que la situation serait correcte pour les Jeux olympiques de Londres. Le fait que certaines ONAD n'étaient pas conformes n'affecterait probablement pas la décision qui serait prise en termes d'admissibilité et d'accès aux Jeux olympiques. Est-il juste d'affirmer cela?

M. RICCI BITTI dit que la question touchait la conformité ou la non-conformité. Parfois, la conformité était le résultat de petites choses. Il pouvait y avoir une grande différence entre la non-conformité d'une ONAD et de certaines FI, parce que l'ONAD n'avait pas d'argent pour mener ses activités ou n'avait pas de financement. Il ne souhaitait pas défendre l'échec des FI, mais, en général, les raisons de cet échec étaient souvent bureaucratiques. Dans le cas des ONAD, plusieurs situations expliquaient le manque d'activités. Il fallait se pencher là-dessus davantage. Le niveau de conformité des ONAD était trop peu élevé et il ne connaissait pas la différence entre les niveaux. Était-il important ou pas du tout? Cela devait être indiqué. Il demandait à M. Andersen ce qu'il en pensait. La question était importante, puisque les Jeux olympiques approchaient à grands pas.

LE PROF LJUNGOVIST répond à la question soulevée par M. Andersen relativement aux circonstances exceptionnelles. Selon lui, il était très difficile de se prononcer à l'avance. Il dit qu'il serait peu souhaitable d'expliquer aux organismes non conformes ce qu'ils pouvaient laisser de côté. Il était donc plus judicieux de voir les arguments qui seraient présentés pour de telles circonstances exceptionnelles et de prendre une décision par la suite. Il n'était donc pas d'accord avec l'idée d'expliquer ces circonstances exceptionnelles à l'avance.

M. ODRIOZOLA insiste sur le fait que ce rapport, comme M. Andersen l'avait dit à plusieurs reprises, ne fournissait pas d'informations sur la qualité des programmes antidopage. Il ne s'agissait pas d'un rapport sur la qualité. L'AMA rappelait constamment ce point afin que ce soit clair, surtout avant novembre, où un rapport officiel serait présenté en public. Il demandait des précisions sur les conséquences possibles d'une situation de non-conformité, en tenant compte d'un fait dans le document : en parlant des implications pour les laboratoires accrédités par l'AMA, la non-conformité d'une ONAD aurait des conséquences sur le laboratoire accrédité du même pays. Ceci n'était pas cohérent avec ce qui serait présenté au point 10.3 plus tard durant la réunion. À ce point, on disait qu'on souhaitait qu'il y ait indépendance entre les ONAD et les laboratoires. On se contredisait ici. Si l'ONAD n'était pas conforme, l'accréditation d'un laboratoire dans ce pays pouvait être révoquée. Il souhaitait des précisions à ce sujet.

M. ANDERSEN tente de répondre de son point de vue à lui. Il explique que le rapport de conformité au Code était un exercice parmi tant d'autres; lui et son équipe avaient travaillé dans le but de produire un rapport, mais aussi d'inciter le plus de signataires possible à prendre les mesures nécessaires pour devenir conformes. L'accent était sur le soutien, pas uniquement sur un rapport de conformité ou de non-conformité. Lui, son équipe, les ORAD et les bureaux régionaux s'étaient affairés en ce sens. En termes d'actions additionnelles, il dit qu'il encourageait tout le monde à faire avancer le dossier; c'est ce que la direction faisait : elle insistait là-dessus, parfois trop. L'AMA avait besoin du soutien de tout le monde autour de la table afin d'encourager les gouvernements, les régions du monde et les organisations sportives à faire le nécessaire pour devenir conformes. Concernant les conséquences, il dit que ce n'était pas à lui de décider. Les points verts alloués aux programmes et aux règles présentaient les faits. Il reviendrait aux membres de décider des conséquences et de la manière de procéder pour la suite des choses.

Relativement aux laboratoires, le Standard international pour les laboratoires stipulait clairement que, pour qu'un laboratoire obtienne et conserve son accréditation, il devait se doter d'un système conforme au Code. Il se référait à ce que le Comité exécutif avait accepté pour le SIL. C'était écrit noir sur blanc.

LE PRÉSIDENT dit qu'il souhaitait émettre quelques commentaires. Il était d'avis que, d'ici novembre, les données auraient changé considérablement. M. Andersen avait souligné un très bon point. L'AMA était un organisme de réglementation. La Charte indiquait que l'AMA devait rapporter sur la conformité. Il croyait qu'il serait inadmissible que cette situation soit reportée. L'AMA n'avait pas du tout aidé sa cause la dernière fois lorsqu'elle avait reporté son rapport dû en 2007. Depuis, elle avait remis un rapport sur l'ancienne version du Code. Il ne voulait surtout pas que cette situation se produise à nouveau. L'AMA était sur le point d'entamer un processus de révision du Code. Il y aurait des changements (pas autant que dans la dernière version, espérait-il) qui seraient acceptés à la fin de 2013. Il était impensable que l'AMA fasse la révision de son Code en évaluant ses signataires sur leur conformité au Code actuel. Il ajoute que l'AMA n'était pas un organisme de services, mais un organisme de réglementation, gardienne du Code. Elle avait l'obligation de remettre des rapports de conformité. Il croyait qu'en novembre, les membres verraient quelques points jaunes, peu de points rouges et beaucoup plus de points verts qu'aujourd'hui. Il dit que M. Andersen était très confiant de voir tous les sports olympiques se conformer au Code d'ici la fin de l'année. Au bout du compte, l'AMA devait remettre son rapport final à ses signataires à la fin de l'année. Ce que les signataires faisaient revenait à eux. À titre d'exemple, il dit que, dans l'éventualité où un sport olympique n'était pas conforme, ce qu'il doutait, le Mouvement olympique pourrait écrire à une fédération et lui dire qu'elle n'était pas conforme et lui demander de prendre les mesures nécessaires pour parer à cette situation dans les trois mois à venir, suite à quoi la situation serait réévaluée et des pressions additionnelles seraient faites auprès de cette fédération. Il croyait que cet exemple s'appliquait également pour les gouvernements et les ONAD. Si on lui disait que son ONAD n'était pas conforme au Code, il s'attendrait à ce que M. Rowe accorde toute la priorité à la conformité et fasse le nécessaire pour que l'ASADA agisse en conséquence pour devenir

conforme, lui évitant ainsi une kyrielle de problèmes. Il demandait aux membres d'aider l'AMA à cet égard et ne pas lui laisser toute la tâche sur les bras. Il croyait que l'AMA devait fournir son rapport, même si certains n'étaient pas entièrement conformes. Cela pourrait les inciter à agir. L'AMA devait aussi tenir compte du fait que certaines organisations étaient plus petites et que la conformité ne constituait pas nécessairement leur priorité. Néanmoins, plus il y aurait d'organisations conformes, mieux ce serait.

Il souhaitait commenter le point de la qualité. En réponse à M. Odriozola, il dit que l'AMA avait fait référence à ce point par écrit sur tous ses documents. On le voyait encore aujourd'hui sur le rapport intérimaire en toutes lettres : Ce rapport n'est pas un rapport sur la qualité... et ainsi de suite. Tout le monde savait que certaines organisations étaient plus efficaces que d'autres; l'AMA pouvait les nommer, mais elle essayait de ne pas le faire afin de ne pas faire preuve de favoritisme. L'AMA insistait encore sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'un rapport sur la qualité et il ne savait pas non plus si ou quand l'AMA aborderait cet aspect. Au bout du compte, il reviendrait aux partenaires de décider. Il était confiant de voir tous les sports olympiques devenir conformes au Code à temps, mais malheureusement certains ne le seraient pas, malgré tous les efforts et le soutien de l'AMA. Il dit qu'il y aurait un autre rapport intérimaire au Comité exécutif en septembre et un rapport final en novembre. Il demandait aux membres de ne pas reporter à plus tard le rapport de novembre, car l'intégrité de l'AMA avait été minée la dernière fois. Il ne souhaitait pas qu'une telle situation se reproduise. Il savait que la question était délicate, mais tout le monde devait mettre l'épaule à la roue pour assurer la réussite à ce chapitre.

DÉCISION

Il est pris note du rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code.

7.2 Processus de révision du Code et échéancier

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL aborde ce point en avance afin que les membres voient comment l'AMA souhaitait procéder. Il dit que la direction en réviserait une partie pour commencer et qu'on nommerait ensuite une équipe de révision du Code. Il dit qu'il espérait que l'équipe soit la même que celle en fonction en 2006-2007, puisqu'il souhaitait garder le même style de rédaction, et ce, pour une question de cohérence tout au long du processus. Ceci préviendrait également une foule de discussions entre avocats quant au style. Il dit qu'il voulait prévenir les membres. L'AMA réviserait les Standards ainsi que le Code, mais la première étape serait axée sur le Code. Il dit qu'il était prêt à accueillir les commentaires des membres. Il fournirait un rapport au Comité exécutif en septembre.

M. ROWE réitère un commentaire qu'il avait déjà fait. Il se demandait si le Comité exécutif pouvait aborder des thèmes ou des aspects du Code qui méritaient une attention particulière, et ce, pour deux raisons : d'abord afin de discuter des points importants avant qu'une version préliminaire ne soit proposée et deuxièmement, afin d'aider l'AMA à formuler les concepts à intégrer dans la première version préliminaire.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il était ouvert à toute discussion. La direction ne comptait pas préparer une première version avant la première période de consultation. Il dit qu'il était important de comprendre qu'il n'y aurait pas de document pilote; la première période de consultation serait vaste afin d'accueillir toutes les opinions possibles. Si la direction présentait un document avec les points qu'elle souhaitait aborder, cela serait probablement contre-productif. Il préférerait procéder comme en 2006 et ouvrir les discussions. L'AMA avait déjà reçu beaucoup de commentaires à ce jour, et plusieurs organismes avaient déjà préparé des suggestions pour l'AMA. L'AMA en tiendrait compte et préparerait ensuite une version préliminaire. C'était, selon lui, la meilleure façon de procéder.

LE PRÉSIDENT dit que la discussion de ce matin pouvait être un déclencheur aux discussions. Il n'était pas nécessaire de s'étendre longuement sur la question, mais on

pouvait à tout le moins recueillir les idées importantes, par exemple, la pertinence des échantillons A et B. Autrement dit, l'objectif était de lancer des idées et de récolter les points importants abordés depuis la dernière révision du Code. Il fallait voir l'exercice comme un déclencheur d'idées ou un point de départ.

LE PROF LJUNGOVIST dit que sa question touchait l'échéancier. Il dit qu'il était plutôt préoccupé par le fait que la deuxième phase de consultation pour la révision du Code se tiendrait en même temps que les Jeux olympiques. Ce qui signifiait que le Mouvement sportif serait davantage concentré sur les Jeux olympiques que sur la révision du Code avant et après les Jeux. Pouvait-on en tenir compte dans l'échéancier. La première phase de consultation pouvait-elle être déplacée d'un mois ou deux en 2011.

LE PRÉSIDENT répond qu'il avait déjà songé à ce point. Il ajoute que la première phase de consultation se tenait sur une période de 10 semaines. Il fallait du temps pour effectuer le travail après la réception des commentaires, c'est pourquoi il y avait un délai. La deuxième phase de consultation était de quatre mois, afin de tenir compte des Jeux olympiques et paralympiques. Au départ, on avait prévu trois mois, mais on avait convenu d'allouer quatre mois. La troisième phase de consultation, de décembre à mars, était de trois mois. Pour rédiger, il fallait d'abord recevoir les commentaires, les évaluer et ainsi de suite... La période de consultation était plus longue à cause de Jeux olympiques. Il ne savait pas si cette réponse était satisfaisante, mais il souhaitait dire que ce point avait été pris en compte, et c'était pourquoi l'échéancier avait été structuré de la sorte.

LE PROF LJUNGOVIST remercie le président pour son explication. Il était cependant inquiet, car la deuxième phase de consultation était la plus importante. C'était durant cette phase qu'on recevait les nouveaux commentaires et qu'on pouvait faire des suggestions quant aux propositions faites. Il était heureux que cette période dure quatre mois, mais malheureusement elle se déroulerait durant une manifestation sportive d'envergure. Il dit qu'il aimerait que cette phase soit devancée. Selon lui, cela réglerait bien des problèmes.

LE PRÉSIDENT demande comment cela était possible si on devait compter autant de temps pour les travaux que pour la révision. Il ne voyait pas comment faire autrement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que la question n'avait rien à voir avec le temps, mais plutôt avec les comptes rendus du Comité exécutif. Le Comité exécutif était le dernier groupe de révision. Ainsi la direction avait dressé l'échéancier autour des activités du Comité exécutif. La direction pouvait pousser l'échéancier jusqu'au 1^{er} octobre et un peu plus tôt avant le 1^{er} juin, compte tenu de la réunion du Comité exécutif en mai. Il dit que la direction pouvait possiblement entamer la première phase de consultation après la réunion du Conseil de fondation en novembre. L'objectif était que tout le monde soit bien préparé. Il y avait des moyens de modifier légèrement l'échéancier, mais il fallait se rappeler que les réunions du Comité exécutif étaient les plus importantes dans le cadre de tout ce processus. Il rappelle au professeur Ljungqvist que la dernière fois, beaucoup de travaux avaient été faits lors des réunions du Comité exécutif où on avait abordé et retravaillé les versions préliminaires. La direction tenterait de donner un peu plus de temps, mais veillerait à ce que tout soit prêt pour la réunion du Comité exécutif en novembre.

LE PRÉSIDENT demande aux membres de recommander au Conseil de fondation d'approuver le deuxième processus de révision du Code tel qu'il était décrit dans les documents fournis. D'ici là, la direction prendrait en compte les suggestions formulées.

DÉCISION

Le Comité exécutif recommande au Conseil de fondation d'approuver le processus de révision du Code et l'échéancier proposés.

8. Passeport biologique de l'Athlète

LE DR VERNEC présente une mise à jour du PBA aux membres. Il s'agissait d'un nouveau paradigme antidopage qui testait les biomarqueurs plutôt que les substances ou les méthodes interdites directement. Il dit que le Passeport devait faire partie intégrante du programme global antidopage, mais qu'il pouvait être utilisé seul dans certaines situations. Le module hématologique était fonctionnel (avec des lignes directrices) depuis décembre 2009. L'UCI l'utilisait depuis plusieurs années à l'instar d'autres organisations, mais seules l'UCI et quelques organisations suivaient les lignes directrices de l'AMA. Les modules stéroïdien et endocrinien étaient toujours en cours de développement. Le PBA était un outil précieux pour les contrôles ciblés, mais il s'agissait également d'un moyen permettant d'établir la violation d'une règle antidopage; comme M. Niggli l'avait dit plus tôt, ceci avait été validé par le TAS. Depuis février, il y avait eu trois cas sur trois du passeport qui avaient été confirmés, tous des cas de l'UCI. Ceci prouvait manifestement la validité du passeport comme moyen d'établir la violation d'une règle antidopage. Les lignes directrices techniques avaient été développées en 2006 et avaient été publiées en décembre 2009. Récemment, la direction avait décidé de les réviser. L'AMA avait réuni un groupe d'experts en hématologie à Lausanne en février afin d'évaluer les lignes directrices. Les experts avaient affirmé que celles-ci étaient très complètes, ils n'avaient pas apporté beaucoup de changements, surtout depuis que le TAS les avait approuvées. Il dit qu'il y aurait des changements mineurs. En outre, le groupe d'experts en hématologie souhaitait aider à guider les recherches contribuant à améliorer le programme du passeport. En juin 2011, certains partenaires utilisateurs et utilisateurs partiels du Passeport se réuniraient à Montréal. Il dit qu'il y aurait certainement de bonnes discussions sur les questions administratives et les procédures. L'AMA tiendrait compte des commentaires et ferait les changements nécessaires aux lignes directrices en 2011. Un nombre croissant d'OAD participaient au programme du passeport. Il était difficile de fournir des données exactes, car le passeport était utilisé à différents niveaux : certains commençaient à l'explorer, d'autres faisaient des prélèvements sanguins sans faire de gestion des résultats. Il dit qu'il ne tenterait pas de montrer aux membres qui avaient des points verts, jaunes ou rouges dans ce cas-ci, mais que l'AMA communiquait régulièrement avec les OAD à cet égard afin de les aider à mettre en place leurs programmes. Il y avait notamment des collaborations entre les OAD, et certaines FI et ONAD. Une fois que les données étaient inscrites dans ADAMS, les choses se passaient bien.

En parlant de logiciel, il rappelle aux membres que les données hématologiques étaient récoltées puis entrées dans le logiciel et qu'elles génèrent des valeurs de référence individuelles plutôt des valeurs de référence de population (ce qui était pratique courante en médecine). Il était maintenant possible de voir si les sportifs avaient des valeurs de références discordantes. Il dit que la prochaine diapositive montrait un profil normal et que la suivante montrait un profil anormal. La ligne bleue située au centre correspondait aux valeurs d'un individu; les lignes rouges étaient les références normales supérieures et inférieures. En examinant le profil en bas à droite, les membres verraient que les réticulocytes montraient un tracé irrégulier. Le logiciel pouvait dire que, si le numéro de notification était de 99,9%, cela impliquait qu'il y avait une chance sur mille que ce profil soit normal. Les experts pouvaient ensuite fournir plus de détails. Le logiciel avait été distribué par le laboratoire de Lausanne. Pierre-Édouard Sottas qui faisait partie de ce groupe, travaillait maintenant pour l'AMA et l'équipe médicale à Lausanne. Tous les logiciels étaient maintenant distribués par l'AMA. Ce logiciel serait intégré à ADAMS. Il s'agissait d'une priorité puisque le bon roulement du programme du passeport dépendait beaucoup des données entrées dans ADAMS. C'était la prochaine priorité après la localisation. Il ne pouvait donc dire à quel moment cela se ferait, mais c'était néanmoins une question prioritaire. Toutes les OAD avaient été prévenues qu'elles devaient commencer à utiliser ADAMS et régler toute question de protection des renseignements, car une fois intégré à ADAMS, le logiciel ne pourrait être utilisé dans un autre système.

L'unité de gestion du PBA était conçue selon le modèle du programme de l'UCI et du laboratoire de Lausanne. L'objectif était que les experts soient associés aux laboratoires de l'AMA et fournissent des conseils indépendants. Il y aurait ainsi des réponses et des informations rapides en temps réel entre ADAMS et l'unité de gestion associée à un laboratoire, puis des discussions anonymes avec les experts. On pourrait ensuite cibler rapidement les profils anormaux.

Il dit que le département Science de l'AMA travaillait sur le module stéroïdien depuis quelques années. Ce module n'était pas prêt, mais la plupart des travaux de l'AMA avec ADAMS et les unités de gestion seraient importants une fois ce module en place. Il y avait plusieurs autres questions à évaluer, notamment les aspects médicaux, administratifs et procéduraux. Une fois le module stéroïdien en place pour l'urine, un nombre important de données pourrait inonder certaines OAD à moins qu'un processus très précis soit mis en place à l'avance. Le module endocrinien était évalué du même coup. Le département Science de l'AMA collaborait avec un groupe d'experts pour le module endocrinien et l'IAAF afin d'obtenir des données, surtout avec la venue des championnats du monde de l'IAAF de Daegu en août/septembre 2011. Le module endocrinien était un module sanguin; des substances telles que la testostérone, l'IGF-1, le LH, FSH, etc., seraient évaluées.

En conclusion, il dit que le Passeport, bien qu'à ses débuts, constituait un outil précieux dans la lutte contre le dopage dans le sport. Bien qu'il puisse être un programme indépendant, on préférerait le voir comme un outil charnière entre les nombreux programmes analytiques et non analytiques utilisés par les OAD. Il dit que le Passeport pouvait aider à mieux cibler les analyses. Il ajoute que l'AMA continuait à collaborer avec les organisations antidopage afin d'aider à développer des programmes efficaces et rentables. L'AMA encourageait tout le monde à adopter le programme judicieusement et à se concentrer sur la qualité plutôt que sur la quantité. Il était maintenant prêt à répondre aux questions des membres.

M. MCQUAID dit que l'UCI avait mis en place le Passeport dans son intégralité. Il dit que le Dr Vernec avait parlé d'autres FI et OAD qui utilisaient partiellement le passeport. Il demandait ce qu'il voulait dire. Si ceux-ci ne suivaient pas la procédure complète, comment pourraient-ils procéder sur le plan juridique et comment se prendraient les décisions en fonction d'informations partielles?

Il dit que le Dr Vernec avait mentionné à deux reprises que la situation du module stéroïdien était évaluée et que ce module serait prêt bientôt. Le Dr Vernec avait-il une idée du moment où il serait disponible?

Le Dr Vernec avait aussi dit que le Passeport était intégré dans ADAMS. Cela signifiait-il qu'un sportif pourrait accéder à son profil et voir les informations que les membres du Comité exécutif voyaient à l'écran?

Concernant les finances et la collaboration avec les OAD afin de rendre le passeport moins coûteux, il confirme qu'il s'agissait d'un outil très coûteux pour l'UCI. Il dit que l'UCI en avait besoin et qu'elle l'utilisait, mais qu'il coûtait très cher; les autres FI ou ONAD le trouveraient peut-être trop coûteux. Il demandait s'il y avait d'autres FI qui avaient mis en place le programme, à l'instar de l'UCI, ou qui avaient l'intention de le faire.

M. MACADAM dit que son OAD nationale, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), avait mis en place le programme au Canada et avait proposé de collaborer avec l'AMA et n'importe quelle ONAD afin de cibler les problèmes opérationnels et de les aider à cet égard. Il ajoute qu'on lui avait demandé de communiquer cette information.

LE DR VERNEC répond à M. McQuaid. Lorsqu'il avait parlé de programme partiel, il avait voulu dire que l'AMA avait tenté récemment d'évaluer qui utilisait le passeport et les lignes directrices. De toute évidence, l'UCI utilisait le passeport. L'UCI avait d'ailleurs collaboré à élaborer les lignes directrices avec l'AMA. Il dit que cinq autres FI utilisaient les lignes directrices. Celles-ci avaient été mises au point pour aider. Si quelqu'un devait

se rendre devant les tribunaux et présenter une violation d'une règle antidopage, il devait suivre les directives de l'AMA, notamment concernant les procédures avant les analyses, le transport. Tout devait être conforme. Ce modèle était le meilleur qui soit. Il avait d'ailleurs fait ses preuves avec l'UCI qui avait présenté plusieurs cas. Peut-être ne l'avait-il pas mentionné, mais il croyait qu'une organisation qui avait mis en place le programme du passeport avait une longueur d'avance. Cet élément était très dissuasif. Il ne croyait pas que la plupart des organisations pouvaient mettre en place un système aussi élaboré que celui de l'UCI, pour des raisons évidentes liées aux coûts, mais elles pouvaient le mettre en place graduellement et judicieusement. Certaines organisations avaient mis en place leur propre version du programme du passeport depuis dix ans et n'avaient pas suivi les lignes directrices. L'AMA avait discuté avec elles et celles-ci avaient modifié leur programme afin de suivre les lignes directrices. Cette décision était judicieuse, advenant qu'elles doivent se présenter au tribunal.

Relativement au module stéroïdien, il dit que l'AMA ne souhaitait pas élaborer de lignes directrices à l'avance afin d'éviter de devoir faire des modifications. Il ne croyait pas que le module serait prêt avant la fin de 2012. Quoi qu'il en soit, certaines OAD utilisaient déjà le module stéroïdien elles-mêmes. Le module ne serait pas prêt avant la fin de l'année suivante.

Quant à l'intégration du passeport dans ADAMS et du moment où les sportifs auraient accès à leurs informations, il restait à déterminer exactement comment ils auraient accès à cette information. La plupart des partenaires s'étaient entendus pour qu'il y ait un délai de trois mois avant que les sportifs puissent voir leurs propres valeurs sanguines, et ce, afin qu'il n'y ait aucune manipulation et afin qu'ils voient ce que les OAD voyaient. Il ne semblait pas y avoir de problèmes en termes de renseignements personnels. Un délai de trois mois pour obtenir des résultats semblait raisonnable.

Par rapport aux coûts, il dit que ce point avait déjà été abordé. Un nombre de FI mettaient déjà en place le programme du passeport et l'AMA pourrait fournir un rapport plus détaillé un peu plus tard.

Quant au commentaire de M. MacAdam, il savait que Matthew Fedoruk du Centre canadien pour l'éthique dans le sport participerait à la discussion le 14 juin et que l'AMA pouvait compter sur ses conseils.

LE PROF LJUNGQVIST dit que l'UCI avait été un pionnier en matière du Passeport et qu'il fallait féliciter ses travaux. À l'aide de l'UCI, il y aurait un projet pour les Jeux olympiques de Londres où il serait possible d'harmoniser les contrôles du passeport sanguin entre quatre fédérations, soit l'UCI, la FISA, l'ITU et l'IAAF. On utiliserait quelque 350 échantillons aux fins d'identification dans le passeport sanguin. Il s'agissait d'un moyen d'encourager les autres fédérations à emboîter le pas.

LA DRE ELWANI informe le Comité exécutif que les sportifs croyaient que le fait de ne pas leur donner accès à des informations pendant trois mois n'était pas une bonne chose. Certains sportifs avaient dit qu'ils devaient avoir accès à leurs informations et d'autres avaient dit que ces informations pourraient leur fournir des détails sur une maladie indétectable autrement. Elle demandait s'il y avait un moyen d'accéder à une partie de ces informations, pas à toutes les informations certes, mais du moins à celles touchant la santé. Pouvait-on rapporter ces informations à une FI puis à un sportif?

LE PRÉSIDENT dit qu'il s'agissait là d'une demande raisonnable.

LE DR VERNEC dit que le passeport n'était pas un outil pour contrôler les problèmes de santé, mais pour contrôler le dopage. Il y avait eu des cas où des informations avaient été fournies à un sportif. Ces informations s'étaient avérées utiles, mais elles ne touchaient pas la santé. La plupart des sportifs consultaient leur médecin au besoin.

LE PRÉSIDENT se posait la question suivante : s'il était un sportif qui fournissait un échantillon et que cet échantillon révélait des informations sur une maladie n'ayant aucun rapport au dopage, pourrait-il recevoir cette information plus rapidement? Était-il possible, dans pareil cas, de ne pas attendre trois mois?

LE DR VERNEC répond que le sportif n'aurait pas accès aux informations du passeport. L'AMA développait actuellement une trousse du PBA pour les experts. Elle comprendrait des indications concernant les variations normales, les résultats suspects et les processus pathologiques possibles. Cette information serait envoyée à l'unité de gestion du PBA et ensuite au sportif. C'était un processus complètement différent.

LE PRÉSIDENT ne savait pas s'il avait très bien compris cette réponse.

LE PROF LJUNGOVIST dit qu'il s'agissait d'une question juridique et d'éthique médicale. Il explique qu'un médecin qui découvrirait une information pouvant affecter la santé d'un sportif avait la responsabilité de transmettre cette information au sportif de manière adéquate et de faire un suivi au besoin. Il dit que le Dr Vernec avait raison lorsqu'il disait qu'un contrôle du dopage n'était pas un examen médical. Toutefois, si on constatait quelque chose d'anormal par rapport à la santé du sportif, le médecin ou la personne réalisant les analyses avait la responsabilité d'informer les parties concernées afin qu'ils fassent un suivi à cet égard.

M. MCQUAID dit qu'il comprenait ce que la D^{re} Elwani voulait dire ainsi que son inquiétude. Il fallait aussi comprendre que certains individus haut placés dans le milieu du dopage travaillaient avec des équipes qui les conseillaient et qui manipulaient la situation. S'ils obtenaient des informations immédiates sur leur passeport, ils pourraient ajuster le dopage en conséquence, en fonction de ces informations. Il explique que les experts voyaient les profils sur une base régulière; si les profils disparaissaient de la circulation pour des raisons pathologiques, les experts le remarqueraient et poseraient les questions pertinentes; si les informations ne coïncidaient pas avec les informations sur la localisation, ils se pencheraient sur le cas et ils informeraient le sportif.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il y avait une réponse simple à la question. La ligne était mince entre les renseignements personnels pouvant être divulgués au sportif et ceux ne pouvant pas être divulgués. L'AMA se pencherait sur ce point. Plusieurs facteurs entraient en ligne de compte : les droits de l'homme, les questions juridiques et d'éthique médicale. L'AMA devait respecter ces facteurs.

LE PRÉSIDENT raconte qu'il avait contracté la maladie du légionnaire dix ans auparavant parce qu'il s'était installé sous une tour de refroidissement à l'extérieur d'un édifice à Melbourne. S'il donnait du sang dans le cadre du programme du passeport et qu'on détectait cette maladie des poumons, il dit qu'il ne voudrait pas attendre trois mois avant de le savoir. Il croyait que c'était le genre de situation à laquelle la D^{re} Elwani faisait référence. On pouvait peut-être informer le sportif sur cette maladie, sans lui fournir tous les détails de son profil. Certaines informations ne pouvaient pas être divulguées afin d'éviter toute manipulation, mais une telle information médicale pouvait certainement être communiquée plus rapidement. Il dit qu'il était rassuré par les propos du directeur général.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le
Passeport biologique de l'Athlète.

9. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

9.1 L'interface ADAMS pour les autres systèmes

M. KEMP rappelle aux membres qu'ADAMS était une priorité de l'AMA depuis un certain temps. Les améliorations au système étaient aussi très prioritaires. Il était heureux de dire que des progrès importants avaient été faits depuis les dernières discussions. Il était heureux de présenter quelques-uns de ces progrès et de parler des prochaines étapes avant la mise en place complète. Il dit que sa présentation se ferait en deux parties : d'abord, il parlerait des problèmes passés avec le module des informations sur la localisation et des mesures prises pour régler ces problèmes. Ensuite, il ferait une démonstration sur le nouveau système proposé.

Il fait une mise en contexte en expliquant aux membres, qu'avant le Code 2009 et les SIC 2009, les règles sur la localisation des diverses organisations antidopage étaient très disparates : les exigences liées à la transmission étaient différentes et il était difficile de tout arrimer dans ADAMS. Comme les règles de localisation n'étaient pas harmonisées, ADAMS devait être très flexible pour accommoder les exigences des différents programmes; les programmes de localisation des différentes ONAD et FI variaient énormément. Il s'agissait d'un problème constant. Les Standards internationaux de contrôle (SIC) 2009 avaient fourni une base solide pour harmoniser les informations sur la localisation dans ADAMS. Avant l'entrée en vigueur des SIC 2009, le module des informations sur la localisation d'ADAMS avait été développé en consultation avec un groupe d'OAD, de FI et de CNO, qui utilisaient toutes le programme de localisation d'une manière ou d'une autre. Après 2009, les SIC étaient entrés en vigueur rapidement et ADAMS devait refléter ces changements. Ce processus était basé essentiellement sur les commentaires reçus sur le module de localisation dans ADAMS, mais également sur les exigences techniques des SIC et leur mise en pratique dans ADAMS. Depuis, on avait recueilli les commentaires de façon informelle et formelle sur ce qui fonctionnait bien et moins bien dans ce module. En 2009, un processus de révision officiel avait été mis en place et l'AMA avait reçu plus de 700 commentaires des partenaires sur les améliorations à apporter au système. Plus de 40% des commentaires se rapportaient au module des informations sur la localisation. De toute évidence, il s'agissait d'une priorité importante; des changements étaient requis. Dans le cadre de la révision officielle, on était arrivé à la conclusion que le module des informations sur la localisation constituait une priorité clé pour le développement d'ADAMS.

Parmi les recommandations régulières des partenaires et des sportifs, on affirmait que l'aspect visuel et la convivialité d'ADAMS devaient être améliorés. Le système avait été développé en 2004 et n'avait pas subi de changement important sur le plan de l'aspect visuel; certaines technologies et interfaces Web avaient beaucoup changé depuis. Ainsi, il était nécessaire d'apporter des changements à ce niveau. Plus particulièrement, il fallait rendre le système plus convivial et tenir compte du point de vue des sportifs quant à la manière de fournir des informations sur la localisation. Nul besoin qu'ils comprennent les règles complexes, mais simplement la manière de transmettre facilement leurs informations sur la localisation. Il dit que l'équipe avait tenté de répondre à ce besoin dans la nouvelle interface de localisation. En outre, dans cette nouvelle interface, l'équipe avait également tenté d'améliorer la compréhension des sportifs, à savoir ce qu'on attendait d'eux. On avait également essayé d'améliorer le programme en général afin de redorer le blason du programme auprès des sportifs.

Concernant le processus technique, l'équipe avait essayé de minimiser les efforts de formation pour les sportifs. Les OAD avaient plusieurs priorités et l'AMA ne souhaitait pas qu'elles passent des heures interminables à former les sportifs à cet égard. L'équipe souhaitait que les programmes sur la localisation soient bien équilibrés et que l'AMA aide les sportifs à se conformer aux règles de localisation de façon constructive plutôt que punitive. Il dit qu'il allait montrer comment cela pouvait se faire.

Du côté des TI, on avait évalué les modèles actuels de bonnes pratiques, y compris les calendriers en ligne et les interfaces de calendriers en ligne comme GoogleCalendar ou Outlook, et ce, afin que les sportifs trouvent l'exercice intuitif et qu'ADAMS leur semble familier et convivial plutôt qu'un outil étranger. Parmi ces quelque 700 recommandations, plusieurs touchaient les aspects techniques. L'équipe avait également essayé d'améliorer la façon de traiter les exigences des SIC, la terminologie et la cohérence. On avait aussi évalué les façons disparates qu'avaient les OAD d'opérer leurs programmes sur la localisation.

Sur le plan pratique, l'AMA avait d'abord engagé une firme d'experts afin d'aider au développement de l'aspect visuel et de la convivialité. Heureusement, il s'agissait de la même firme qui avait aidé l'AMA à perfectionner son site Web. L'aspect visuel était donc cohérent à cet égard. Comme il l'avait mentionné, l'équipe avait essayé d'améliorer la façon de récolter les informations sur la localisation dans le système en termes de

convivialité avec les SIC, et ce, de sorte que les informations récoltées soient précises et conformes aux règles et exigences.

La première étape avait été de développer une interface navigable, une interface prototype facile à modifier, que l'on pourrait présenter aux organisations antidopage et qui pourrait être testée auprès des sportifs avant qu'elle ne soit confiée aux principaux développeurs des TI qui abordaient toutes les questions liées au développement continu d'ADAMS. L'équipe avait développé cette interface. Il y avait eu plusieurs étapes et rondes de consultation auprès de groupes de test, notamment l'IAAF, l'ONAD du Canada, le Conseil international de rugby (IRB), l'Agence antidopage du Royaume-Uni, l'ITF, l'UCI et l'ISF. Il dit qu'il avait été important tout au long du processus de s'assurer que les sportifs participent, à titre de principaux utilisateurs du système sur la localisation, ainsi que les OAD qui bénéficiaient de ces informations. L'équipe avait donc fait tout le nécessaire pour obtenir des commentaires pertinents de leur part. L'équipe avait d'abord sollicité la participation de son propre comité des Sportifs, composé d'anciens athlètes et de sportifs actifs, dont des sportifs qui avaient déjà utilisé ADAMS. L'AMA avait reçu de bons commentaires de leur part. L'équipe avait également demandé à certaines OAD de communiquer avec ses propres sportifs pour obtenir des commentaires.

Il y avait eu plusieurs étapes de développement du prototype et l'équipe avait présenté le dernier prototype du module à plus de 200 OAD et 300 représentants des FI et des ONAD qui avaient assisté au Symposium de l'AMA pour les OAD à Lausanne à la fin de mars. Les commentaires avaient été positifs, même si la plupart des organisations auraient bien voulu voir comment le tout allait se concrétiser. Voir un prototype était une chose, mais le mettre en pratique était une tout autre histoire. À cet égard, l'équipe voulait s'assurer que les organisations disposent de suffisamment de temps pour comprendre le système et recevoir la formation adéquate avant sa mise en place complète. Ainsi, les problèmes mineurs pourraient être réglés avant. Il explique que le prototype qui serait présenté aux membres dans quelques instants n'était pas un produit fini, mais il était confiant des résultats à ce jour. Il avait hâte de le présenter et d'avoir les commentaires des membres à ce sujet.

M. WEINSTOCK montre aux membres l'interface actuelle, soit l'écran d'ouverture de session et la page d'accueil qui apparaissait une fois la session ouverte. Tout était présenté du point de vue d'un sportif devant soumettre des informations sur sa localisation chaque trimestre. La première chose que l'on avait demandée au sportif était de mettre à jour et de confirmer son adresse postale. Ceci le menait dans une autre section du site, où il pourrait mettre à jour les informations pertinentes. La prochaine étape touchait les informations sur la localisation, à commencer par le panneau de configuration de localisation. À ce stade, les informations sur la localisation devaient être fournies, de même que l'adresse postale (à nouveau) et les adresses de la résidence, de l'entraînement et de la compétition. Ici certaines informations étaient fournies en double. Il était possible de copier des informations d'un trimestre précédent pour les lieux qui étaient les mêmes, mais tout nouveau lieu ou toute nouvelle adresse d'entraînement devait être inscrit. La prochaine étape touchait la production d'un calendrier. L'utilisateur devait choisir un lieu dans une liste déroulante, choisir les jours qui s'appliquaient et inscrire les données. Un calendrier mensuel des informations sur les lieux suivait. Pour ajouter un lieu, l'utilisateur devait faire défiler vers le bas et choisir le lieu dans une autre liste déroulante, puis se diriger vers un autre écran afin de fournir les informations additionnelles, notamment l'heure du début s'il s'agissait de la période de 60 minutes désignée. Fondamentalement, il y avait plusieurs différents écrans, dont certains se ressemblaient, pour fournir les mêmes informations. Ceci pouvait porter à confusion. Comme résultat final, on produisait un calendrier rempli. La dernière étape était la transmission des informations; mais avant cette étape, une liste d'erreurs, marquées en rouge dans le haut de l'écran, pouvait apparaître. On y indiquait les informations manquantes. Le sportif devait entrer ces informations manquantes. Dans une telle situation, il devait prendre des notes, revenir en arrière dans un autre écran, se rendre au jour désigné et faire les corrections qui s'imposaient et soumettre les informations sur sa localisation.

Il montre aux membres l'interface suggérée, à commencer par l'écran d'ouverture de session. Il dit que l'équipe avait modifié l'aspect (look) de la page et avait utilisé des technologies conformes au design Web moderne. Il montre la page d'accueil aux membres. L'équipe avait organisé les différents modules en format « tableaux », avec le nom des modules et le statut associé à chaque module. Ainsi, en regardant la localisation dans le coin supérieur gauche de l'écran, on pouvait voir le nom du trimestre ainsi qu'une mention précisant que les informations n'avaient pas encore été soumises. On avait ajouté un nouveau module dans ADAMS, « Carnet d'adresses ». Il regroupait toutes les adresses utilisées au fil des trimestres lors de la transmission des informations sur la localisation. Il s'agissait d'un point central, permettant aux utilisateurs de tenir une liste de lieux sans devoir entrer ces informations à chaque fois. Il dit que les membres voyaient maintenant un prototype d'écran conçu pour entrer une nouvelle adresse. Il explique que la prochaine étape était la soumission des informations sur la localisation. L'équipe avait intégré un nouvel élément, « Guide sur la localisation ». Il s'agissait d'un guide expliquant aux utilisateurs le processus, étape par étape, de soumission des informations sur la localisation, pourquoi il était important de le faire, comment le faire et où trouver des informations additionnelles. La première étape était une introduction et la deuxième, était l'adresse postale. Les utilisateurs devaient sélectionner une adresse dans leur carnet d'adresses et cocher une case afin de confirmer l'adresse pour le trimestre en cours. Ensuite, il y avait l'étape de chargement du calendrier. Les utilisateurs avaient d'abord un calendrier mensuel vide. Pour entrer des informations, il fallait simplement cliquer dans la section vide. Une nouvelle fenêtre apparaissait alors, leur permettant d'inscrire les informations pertinentes, dont l'heure de début, les dates, la période de 60 minutes désignée, etc. Une fois les données entrées, elles figureraient dans le calendrier, comme on pouvait le voir à l'écran. Les utilisateurs pouvaient également entrer des informations récurrentes, ou plusieurs informations qui apparaîtraient sur plusieurs jours consécutifs ou arbitrairement durant le trimestre. Pour ce faire, une entrée récurrente toutes les semaines serait créée du lundi au vendredi pour le mois. À la fin de l'exercice, on obtenait un calendrier entièrement rempli pour le mois. Avant de soumettre leurs informations, les utilisateurs pouvaient voir toutes les erreurs à l'écran immédiatement, leur évitant de soumettre des informations erronées. Il explique qu'il y avait, à gauche de l'écran, un minicalendrier représentant chaque jour du trimestre. Les jours conformes apparaissaient en noir et les jours posant problème apparaissaient en rouge. Les utilisateurs n'avaient qu'à glisser la souris sur le jour voulu pour en savoir plus sur le problème et sur la manière de le régler. Pour ce faire, ils devaient retourner dans le calendrier et faire la correction nécessaire. Les utilisateurs pouvaient aussi consulter le Guide pour en savoir plus sur les exigences. Une case cochée en vert indiquait que tout était conforme alors qu'une case renfermant un X rouge indiquait un problème et donnait des informations additionnelles à cet effet.

Il dit que l'équipe avait aussi ajouté certaines caractéristiques à l'interface, dont une option permettant aux utilisateurs chevronnés de sauter le Guide, ainsi qu'une vue hebdomadaire et une vue quotidienne fournissant des informations plus détaillées. Enfin, il y avait un filtre permettant aux utilisateurs de visualiser leurs calendriers dans une catégorie donnée afin de réduire le désordre et de voir si certaines exigences étaient respectées. Ici, les membres pouvaient voir toutes les résidences.

M. KEMP souligne quelques points mentionnés par M. Weinstock. Le premier étant un nouvel élément, soit le Guide sur la localisation. Il explique que plusieurs sportifs avaient accepté les programmes de localisation à cause du soutien des OAD et des informations fournies par les OAD quant à la manière de se conformer. Il était difficile pour l'AMA de communiquer directement avec les sportifs afin de les conseiller à cet égard. Le Guide était donc conçu pour aider les sportifs à respecter les exigences lorsqu'ils ne recevaient pas ce soutien de leur OAD. L'équipe espérait que ce serait un moyen utile qui aiderait les OAD à se conformer aux règles et à mieux accepter le programme sur la localisation dans son ensemble. Concernant le processus et le développement du module des informations sur la localisation, on avait récemment concentré nos efforts sur les commentaires reçus, surtout ceux des utilisateurs, des OAD et des sportifs actifs.

L'équipe avait compilé les commentaires afin de voir ce qui était réalisable et non réalisable. Ensuite la firme de conception Web avait débuté ses travaux jusqu'au stade actuel. Le stade actuel était un stade de transition, impliquant le transfert des informations du prototype jusque dans le système actuel.

Il dit qu'il espérait que le produit final serait accessible avant la fin de l'année, vraisemblablement autour du 15 novembre. L'objectif était de s'assurer que l'AMA puisse donner suffisamment de temps à toutes les OAD pour former les sportifs et pour leur fournir toutes les ressources et le soutien nécessaires. À cet égard, l'équipe s'était engagée à donner un préavis de trois mois à toutes les OAD quant à la date du lancement. On s'était longuement penché sur cette date. Les groupes cibles soumis à des contrôles et les sportifs devant transmettre des informations sur la localisation changeaient sur une base trimestrielle. Pour le premier trimestre de 2012, la plupart des sportifs seraient avisés de leur inclusion dans le groupe cible un mois avant. L'équipe voulait que ces sportifs voient le nouveau système, mais elle devait s'assurer que ce système était prêt longtemps d'avance. Les sportifs soumettant des informations sur la localisation au milieu du quatrième trimestre verraient soudainement un nouveau module le 15 novembre, mais leur OAD serait avisée à l'avance. Les sportifs seraient aussi au fait des changements d'avance. Le 15 novembre était une date assez avancée dans le trimestre; l'équipe s'attendait à ce que les sportifs aient déjà soumis leurs informations du trimestre dans l'ancien système. Les changements seraient donc moins apparents à la mi-trimestre. Ils n'auraient probablement que quelques mises à jour mineures à faire, ce qui était relativement facile dans le nouveau système.

La priorité était de développer en continu le système avec les fournisseurs de services des TI et de permettre aux OAD et aux sportifs de se prononcer sur le système. Il dit qu'il était ravi des commentaires reçus à ce jour, ils étaient très positifs. Il savait toutefois qu'il devait livrer un produit attirant sur le plan visuel. Il ajoute que l'équipe s'était engagée à fournir les ressources nécessaires aux OAD pour la mise en place du système.

M. ROWE remercie M. Kemp pour son excellente présentation. L'ASADA fait connaître sa volonté de participer à une prochaine rencontre du groupe test. À titre d'utilisateur d'ADAMS ayant accès pour lecture seulement, il dit qu'il aimerait contribuer. Il y avait quatre composantes obligatoires et l'ASADA lui avait fait savoir qu'ADAMS était conforme avec seulement deux des quatre composantes. Il se demandait comment cette question était traitée.

M. RICCI BITTI dit qu'ADAMS était un outil très important pour l'avancée des travaux de l'AMA. Il croyait que la crédibilité de tout le système dépendait de ces choses. Il comprenait que le développement d'une nouvelle interface était très difficile, mais il croyait que l'AMA avait déployé des efforts importants et toutes les ressources nécessaires pour ces modules. Il dit que l'AMA devrait aborder le problème politique, à savoir de rendre ADAMS obligatoire. Il croyait que l'AMA devait le faire. Il ne savait pas si l'AMA disposait des ressources pour le faire, mais il recommandait à l'AMA de considérer cette suggestion comme hautement prioritaire au nom de tous les utilisateurs.

M. REEDIE dit qu'il appuyait le dernier commentaire. L'AMA en parlait depuis plus de deux ans. L'AMA devait maintenant dire que les choses allaient fonctionner, présenter un programme efficace, proposer des dates d'échéance, informer les OAD et les sportifs et lancer son système le 15 novembre. Sa préoccupation touchait une information à la page suivante par rapport aux interfaces de SIMON et des autres systèmes. Si l'AMA faisait ce que M. Ricci Bitti et lui proposaient, cela impliquait qu'il n'y aurait pas de possibilité qu'ADAMS puisse interagir avec d'autres systèmes. Serait-ce le cas?

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait planifié de traiter la question des interfaces séparément, mais la question de M. Reedie était pertinente, alors il l'invitait à continuer.

M. REEDIE dit que si tel était le cas, si ADAMS devenait le système principal utilisé par tout le monde, ainsi que par le CIO aux Jeux olympiques de Londres, sans possibilité d'interaction entre les systèmes, il était important de le savoir. Donc, si tel était le cas, il

prendrait en compte la décision prise durant cette réunion, le fonctionnement, la date d'échéance; l'AMA devrait livrer à temps. L'AMA ne pourrait pas dire qu'un problème était survenu et que la date était repoussée. Cette fois-ci, l'AMA devrait livrer la marchandise.

LE PRÉSIDENT dit qu'il sentait également une demande de budget poindre.

M. MACADAM dit qu'il avait été informé que cette question particulière était fastidieuse, mais il savait que ses collègues des États-Unis avaient leur opinion là-dessus et il leur demandait de se prononcer.

M. BAUM dit qu'il avait entendu les discussions ce matin. Comme les membres le savaient, les États-Unis étaient l'un des quatre pays à avoir son propre système. Il soutenait l'idée d'avoir un seul système intégré permettant de développer des statistiques et de partager des informations, mais l'USADA avait investi des sommes colossales pour développer une interface efficace fournissant des statistiques et des informations. Il aimerait poursuivre ces travaux. L'USADA était prête à continuer à investir dans son système et pensait qu'elle était sur le point de développer une interface fonctionnelle. Il comprenait à quel point cette question était complexe, mais l'USADA s'engageait à faire le nécessaire pour que son système fonctionne bien avec ADAMS.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que ces interventions menaient les discussions au deuxième document.

M. WEINSTOCK fait remarquer qu'il n'était pas nécessairement vrai que la nouvelle interface de localisation d'ADAMS exclut la possibilité de créer une autre interface pour les autres systèmes. L'équipe avait fait la démonstration de ce qu'on pouvait appeler la couche présentation, soit la manière dont les utilisateurs interfaçaient avec d'autres systèmes. Il y avait une autre couche, soit la couche logique métier, ainsi que les données, qui étaient plus loin, et indépendantes de la première couche. Il pourrait donc y avoir une interface-utilisateur manuelle ou interactive comme celle proposée pour la fin de l'année et que les sportifs utiliseraient avec une interface de transfert de données électronique automatisée afin d'interagir avec les autres systèmes tels que SIMON. Il réitérait que les autres interfaces n'étaient pas exclues.

M. KEMP remercie M. Rowe pour sa volonté de participer à de futurs tests. Il dit que l'équipe présenterait le dernier prototype à toutes les OAD au moment opportun afin d'obtenir leurs commentaires. L'équipe souhaitait avoir les commentaires de tous les partenaires régulièrement. Il comprenait le point de vue de M. Rowe sur les exigences des SIC; il y avait d'ailleurs eu des communications avec l'ASADA sur cette question. Plutôt que de traiter les changements dans le système actuel, l'équipe essayait plutôt de le faire dans le nouveau système. La question serait réglée pour le nouveau module. Il encourageait tous les partenaires à fournir leurs commentaires, même sur le système actuel, et ce, afin que tous les problèmes possibles soient abordés et réglés.

Il remercie M. Ricci Bitti pour son soutien. L'équipe appréciait les commentaires de l'ITF, tant au sein du groupe test que via les sportifs communiquant leurs inquiétudes. L'équipe essayait de traiter tous les problèmes présentés. Il espérait que le nouveau module améliorerait ce soutien.

M. WEINSTOCK dit que, bien qu'il fût faisable sur le plan technique de créer ces autres interfaces, l'équipe n'avait pas vraiment le temps de le faire puisque toutes ses ressources étaient consacrées au développement de la nouvelle interface-utilisateur. C'était plus important et cela profiterait à un plus grand nombre de partenaires.

LE PRÉSIDENT résume en disant que le message du Comité exécutif voulait passer était que ce secteur demeure prioritaire. Les membres réitéraient cette priorité aujourd'hui par leurs commentaires. Il dit à M. Reedie et à M. Ricci Bitti qu'avec la venue des grandes manifestations sportives l'année suivante, il y avait eu des interruptions pour des raisons évidentes, mais que malgré tout, il était temps de trouver des moyens pour régler la situation maintenant plutôt que plus tard. La direction étudierait la question et évaluerait le programme présenté au Comité exécutif. Il dit qu'il était rassuré par ce qu'il avait entendu et croyait que des progrès importants avaient été faits. Tout le

monde appréciait les efforts faits. Les directives à l'AMA de régler la question plus tôt que tard étaient aussi très claires.

M. REEDIE dit qu'il ne souhaitait pas prolonger le débat, mais il lui semblait que l'AMA devrait dire qu'elle utiliserait son nouveau système amélioré à Londres, un point c'est tout. Si cela signifiait que certains sports devaient prendre leurs groupes cibles et fournir plus d'efforts, c'était le prix qu'ils devaient payer. L'AMA pourrait laisser les développeurs de l'interface faire leur travail. L'AMA ne devait pas laisser entendre que cela serait réalisable pour quatre sports avant les Jeux olympiques de Londres. L'AMA devait utiliser le système aux Jeux olympiques de Londres et ensuite développer le système avec l'USADA et avec tous les autres. Cela faciliterait les choses. Si l'AMA laissait entendre que le système serait peut-être prêt en novembre et qu'elle devrait l'évaluer et faire d'autres travaux sur l'interface, cela créerait de la confusion. L'AMA devait affirmer les choses avec certitude.

LE PRÉSIDENT dit qu'il n'était pas prêt à s'engager dans le contexte présenté par M. Reedie. Il pensait que ce point était très logique, mais il souhaitait étudier la question et prendre en note les commentaires des membres avant de se prononcer publiquement le lendemain. Il dit qu'il tiendrait compte des commentaires de M. Reedie.

M. REEDIE dit que l'AMA pouvait trouver la bonne solution.

M. WEINSTOCK répète que l'équipe n'avait pas les ressources pour travailler sur cet aspect. Il y avait eu des efforts et des progrès en ce sens, mais, malheureusement, l'équipe avait réalisé qu'il restait encore beaucoup de travail avant de mettre au point une telle interface. Les coûts étaient importants au niveau de l'infrastructure, de la maintenance et du soutien. Par exemple, si l'équipe devait développer une interface pour échanger les données entre l'AMA et les autres systèmes pour ensuite modifier la manière que les données étaient stockées dans ADAMS, ces interfaces devraient ensuite être modifiées en conséquence et cela représentait beaucoup de travail de maintenance de la part de l'AMA. Il savait que cette question avait été abordée auparavant parce que certains partenaires utilisaient d'autres systèmes, notamment SIMON. Seules quatre organisations utilisaient d'autres systèmes; c'était une minorité par rapport à ADAMS. L'AMA devait consacrer ses efforts sur les besoins de la majorité des partenaires et, malheureusement, malgré les demandes et les inquiétudes concernant les autres interfaces, l'AMA ne pouvait pas faire de cet aspect sa priorité pour l'instant. Si une telle interface devait être créée, l'AMA devrait considérer les utilisateurs de SIMON et des autres interfaces. Outre les demandes liées à SIMON, il y avait eu plusieurs demandes provenant d'autres organisations concernant leurs propres systèmes et interfaces. Il était impossible de composer avec toutes les interfaces séparément. Il fallait faire des efforts concertés pour répondre aux besoins de tout le monde.

Concernant le volet opérationnel de l'interface proposée, il dit que M. KEMP croyait qu'il était important de noter que l'AMA ne voulait pas que les utilisateurs d'ADAMS souffrent du manque d'attention qui serait portée aux utilisateurs (trop peu nombreux) des autres systèmes. Ces utilisateurs devaient dire à l'AMA ce que leur système avait qui n'était pas dans ADAMS afin que l'équipe puisse améliorer ADAMS à long terme pour tous.

M. ROWE se réfère à une étude devant être réalisée visant à évaluer la possibilité qu'une seule interface puisse répondre aux besoins de n'importe quelle ONAD (c'est ce qui était recommandé dans les documents). Il avait entendu M. Weinstock dire que l'AMA n'avait pas les ressources pour le faire. Il souhaitait avoir des précisions à cet égard. Cela signifiait-il que si l'AMA avait les moyens, une étude devait être réalisée?

M. WEINSTOCK explique qu'il avait plutôt voulu faire référence aux ressources nécessaires pour développer une telle interface. Elles étaient très importantes. Il ajoute qu'à ce stade et avant de développer autre chose, l'AMA devait d'abord réaliser l'étude afin de s'assurer que les prochaines étapes seraient fructueuses. Que les ressources soient disponibles ou non, ce n'était pas à lui de décider ce qui se ferait ou devait se faire.

LE PRÉSIDENT dit que la réponse adéquate était que l'AMA n'avait pas les ressources et ne voulait pas investir dans cet exercice (2% était insuffisant). Il croyait que la réalité était que l'AMA ne pouvait investir les ressources ou le temps pour développer une telle interface à la lumière des informations présentées (échéance de novembre, etc.) et des demandes du comité. Il dit qu'il y avait des problèmes en termes de ressources pour développer une telle interface. Il comprenait ce qu'on essayait de dire ainsi que les étapes proposées, mais il ne croyait pas que quiconque voudrait que l'AMA cesse de se concentrer sur ADAMS. L'AMA verrait ce qui pourrait être fait plus tard, mais en raison du manque de ressources, cela était impossible à l'heure actuelle. Il était certain que tout le monde comprenait la situation.

M. BAUM se demandait quel était le statut du développement de l'interface financée par l'USADA en 2008. Un modèle avait été développé et testé. Il demandait s'il était possible de dire quelle était l'ampleur des travaux réalisés à ce jour.

M. WEINSTOCK dit que plusieurs travaux de développement avaient été réalisés, mais qu'ils étaient basés sur le module des informations sur la localisation de 2008. Il y avait eu certaines modifications à ce module depuis ce temps, et d'autres développements seraient requis. Qui plus est, les tests sur l'interface de localisation n'avaient pas été terminés. Un certain nombre de tests avaient été faits, mais il y avait eu plusieurs problèmes techniques afin de s'assurer qu'ADAMS puisse répondre aux besoins de la nouvelle interface. Les tests de performance n'avaient jamais été complétés.

M. REEDIE fait remarquer que si quelqu'un utilisait le terme « problème » en langage olympique, cela signifiait que le système n'avait pas fonctionné.

LE PRÉSIDENT répète qu'il avait bien reçu les commentaires des membres. Tout cela serait évalué plus tard.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS. .

10. Science

10.1 Laboratoire de Penang

LE PRÉSIDENT informe les membres que le TAS n'avait pas rendu sa décision quant à l'appel fait par le laboratoire de Penang. Comme cette affaire était toujours en cours, ce point serait retiré de l'ordre du jour.

DÉCISION

Il est pris note de la situation du laboratoire de Penang.

10.2 Processus de révision pour les bourses de recherche

LE DR RABIN informe les membres que l'objectif de passer en revue le processus de révision pour les bourses de recherche était en fait basé sur plusieurs facteurs, notamment sur la volonté d'harmoniser le processus de recherche en science avec celui de la recherche en sciences sociales. Il dit qu'il y avait eu des échanges très fructueux avec les collègues du département Éducation. À la fin de l'année précédente, une firme indépendante avait réalisé une révision, appelée à l'époque « audit sur la probité dans la recherche » concluant qu'il existait des risques de conflits d'intérêts dans le processus actuel. Cela avait suscité des réflexions et un désir d'optimiser la période de révision. Les commentaires du Comité Santé, médecine et recherche avaient aussi été pris en compte.

Le document en question parlait de lui-même, mais il souhaitait souligner certains changements importants. Le premier étant la sélection des réviseurs externes indépendants, qui était présentement faite par les membres du Comité Santé, médecine

et recherche, qui étaient eux-mêmes sélectionnés de concert avec le président de ce comité. Mais un point particulièrement important était l'établissement d'un panel de révision du projet, qui serait un nouveau panel qui devrait avoir une vue d'ensemble des bourses soumises à l'AMA et permettre une classification globale des projets présentés au Comité Santé, médecine et recherche. Après la révision du Comité Santé, médecine et recherche, le tout serait présenté au Comité exécutif. Il proposait également que le processus soit amorcé plus tôt dans l'année, c'est-à-dire, pas en février ou en mars comme proposé, mais en novembre, et ce, afin de permettre un partage des informations entre les différents panels. Telle était la proposition qui était faite au Comité exécutif. S'il était approuvé, le processus serait mis en place pour les bourses de recherche de 2012. Le processus débiterait donc en novembre 2011.

M. ROWE demande s'il y avait eu une proposition de créer des lignes directrices visant à aider le panel de révision lors de son évaluation et une proposition d'évaluer les travaux du panel après la première ronde de financement.

LE DR RABIN répond qu'il existait déjà des lignes directrices, des informations et des rapports qui avaient été créés pour les réviseurs indépendants. Il dit qu'il vérifierait s'il fallait apporter des changements aux documents en raison du nouveau processus. Il ne croyait pas que ce serait un problème majeur, mais il vérifierait avec les réviseurs indépendants ou avec le panel de révision. Il dit ne pas avoir tout à fait compris le deuxième volet de sa question.

LE PRÉSIDENT apporte des précisions en disant que M. Rowe faisait référence à une évaluation post-révision. Autrement dit, il dit que le Dr Rabin avait parlé de devancer l'approbation par le Comité exécutif. Une fois les approbations faites et la première étape complétée, y avait-il une phase de révision de ces approbations qui respectait les objectifs?

LE DR RABIN répond que, à quelques reprises, sous la direction du professeur Ljungqvist, on avait présenté certains résultats de recherche. Il y avait un processus de révision continu avec le département Science et le groupe d'experts approprié sur les résultats de recherche et la manière dont les recherches appuyaient les activités scientifiques et les programmes antidopage. Il comptait présenter au Comité exécutif de septembre ou de novembre une révision détaillée des résultats des recherches au cours des dernières années, de même que ce que la recherche avait avancé pour appuyer la science et les activités et programmes antidopage. Cela était prévu dans un avenir très rapproché.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres d'approuver les recommandations. Il savait qu'ils les avaient toutes lues.

DÉCISION

Le processus de révision pour les bourses de recherche est approuvé.

10.3 Recommandations du groupe ad hoc Laboratoires

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'il souhaitait aborder chaque point séparément, puisqu'il y avait dix recommandations sur une vaste gamme de sujets. Les membres ne pouvaient se prononcer sur tous ces points à la fois. Il souhaitait passer en revue les dix points séparément, mais rapidement, afin que tous comprennent bien.

LE DR RABIN dit que le professeur Ljungqvist allait présenter les recommandations.

LE PROF LJUNGOVIST explique l'historique des travaux sous l'égide du Comité Santé, médecine et recherche. En novembre 2007, on avait demandé au Comité d'évaluer les aspects relatifs aux laboratoires, plus particulièrement dans le cadre du processus d'accréditation de l'AMA à la suite de l'adoption de la nouvelle version du Code. Ils devaient réévaluer certains aspects liés au processus. Le groupe s'était réuni, une fois en personne et deux fois par téléconférence. M. Reedie avait présidé les rencontres. Des

recommandations avaient été faites au Comité exécutif en septembre 2008. Cependant, le groupe avait été rétabli à la suite d'une décision du Comité exécutif en novembre 2010, et on lui avait confié un mandat particulier. Depuis, le groupe s'était affairé à discuter des questions liées aux laboratoires et à les réviser. Les membres avaient évalué les défis techniques et financiers, développé les futures politiques et amélioré la supervision du rendement des laboratoires. Le groupe était présidé par M. Pound et était composé des membres suivants : la Dre Ayotte, responsable du laboratoire de Montréal, le Dr Kono du Japon, le Dr McInturff, représentant de l'ILAC, le Dr Miller de France, un membre du groupe d'experts Laboratoires et le Dr Saugy, responsable du laboratoire de Lausanne. Le groupe s'était réuni le 2 février 2011 et avait participé à une téléconférence un mois auparavant. Ils avaient formulé des recommandations pour les membres. Les sujets abordés étaient répartis en trois catégories : le SIL, les questions générales liées aux laboratoires et les questions générales administratives et stratégiques. Les recommandations devaient être considérées par le Comité exécutif, le groupe d'experts Laboratoires et la direction de l'AMA. Les membres avaient devant eux les trois documents. Les questions touchant le Comité exécutif seraient abordées à la réunion. Les conclusions résultaient des discussions tenues lors d'une seule réunion. Il y avait eu des divergences d'opinions, mais les membres avaient pris la majorité des décisions. Aucune recommandation ne proposait d'apporter des changements à une décision préalable du Comité exécutif. Les recommandations étaient basées sur les règles en vigueur et les décisions prises par le Comité exécutif.

LE DR RABIN remercie le professeur Ljungqvist pour cette mise en contexte. Il dit que seules les recommandations du groupe ad hoc sur les laboratoires seraient présentées au Comité exécutif. Les autres recommandations au groupe d'experts Laboratoires et à la direction de l'AMA se trouvaient dans les documents fournis aux membres, mais ne seraient pas abordées aujourd'hui.

En examinant la première section, les recommandations touchaient le Standard international pour les laboratoires (SIL) et la première était la règle des sept (7) jours. Il rappelle aux membres qu'il y avait eu des discussions pour incorporer une règle dans la version du SIL de 2009. Cette règle stipulait que le temps écoulé entre l'analyse de l'échantillon A et de l'échantillon B ne devait pas dépasser sept jours ouvrables. En fait, on avait réalisé que dans la réalité, cette période de sept jours était difficilement applicable, pas tellement par les laboratoires eux-mêmes, mais plutôt par les OAD qui devaient informer les sportifs des résultats d'analyse anormaux et s'entendre sur une date pour ouvrir l'échantillon B. En revenant dans ADAMS, il n'avait fallu que quelques minutes pour réaliser qu'environ 10% des échantillons B respectaient la règle des sept jours. La moyenne de jours écoulés était de 36 à 40 jours entre le A et le B. Les laboratoires se trouvaient dans une position délicate. Le comité ad hoc avait évalué ce point et avait fait deux recommandations. De toute évidence, les laboratoires n'étaient pas les seuls impliqués dans ce processus, et la question de temps entre les échantillons A et B devait être réévaluée. Le groupe de révision du Code devait peut-être se pencher là-dessus. On devait aussi discuter éventuellement de la nécessité de prélever un échantillon B. Il était donc pertinent de faire cette recommandation au groupe de révision du Code. Toutefois il y avait un besoin plus pressant de veiller à ce que les laboratoires se conforment à la règle des sept jours, autrement dit de rendre cette règle obligatoire. Cette question ne touchait pas uniquement les laboratoires, mais il s'agissait d'une question juridique. Il explique qu'il y avait eu des cas où des sportifs n'avaient pas pu assister à l'ouverture de l'échantillon B et cela n'avait pas été bien vu par le TAS. Il y avait aussi eu quelques cas où les droits des sportifs n'avaient pas été pleinement reconnus. Il y avait un moyen de remédier à cette situation en remplaçant « devrait » par « doit » dans le texte du SIL; ceci éviterait toute situation de non-conformité en termes de temps. Les deux recommandations proposées aux membres étaient les suivantes : présenter au groupe de révision du Code la question du temps écoulé entre les échantillons A et B, et remplacer le terme « devrait » par « doit » dans le SIL (à réviser en septembre ou novembre 2011).

LE PRÉSIDENT croyait que tous s'entendraient sur ces deux recommandations.

M. ODRIOZOLA dit qu'il n'était pas convaincu qu'il s'agissait d'une bonne idée de passer en revue chaque recommandation séparément. Il croyait que l'annexe n'était pas présentée de façon standard au Comité exécutif. Il croyait qu'il fallait plus de temps et plus de commentaires de l'AMA afin d'approuver toutes les recommandations. Si tout le monde s'entendait, on pouvait approuver une ou deux recommandations, toutefois, il fallait plus de commentaires pour certaines autres recommandations.

LE PRÉSIDENT dit que le premier point avait été présenté séparément et il demandait une décision sur les deux recommandations mentionnées par le Dr Rabin. Il dit que l'AMA continuerait d'échouer à ce niveau puisque seuls 10% se conformaient au Code quant à la règle de sept jours pour les échantillons A et B. Il était proposé que l'AMA fixe un délai raisonnable, et de toute évidence, ceci pouvait se faire dans le contexte de la révision du Code, laquelle débiterait l'année suivante. Néanmoins, d'ici là, l'AMA ne devrait pas permettre à certains sportifs d'utiliser cette information devant le TAS comme moyen pour faire invalider un résultat positif en alléguant des motifs techniques. La situation se réglerait en changeant la terminologie (devrait/doit) telle que proposée. Il croyait que ces deux recommandations devaient être approuvées immédiatement. Quant aux autres, si M. Odriozola voulait plus de temps, c'était légitime. Toutefois ces deux recommandations pouvaient être approuvées immédiatement afin d'éviter que l'AMA se retrouve dans des situations où elle perdrait à cause de détails techniques parce que les laboratoires ne se conformaient pas à la règle des sept jours. Comme le Dr Rabin l'avait dit, seuls 10% se conformaient avec la règle des sept jours. Il fallait régler ce point immédiatement. Si M. Odriozola n'y voyait pas d'inconvénient, il demandait aux membres d'approuver ces recommandations immédiatement. Elles étaient fort simples. D'autres recommandations n'étaient pas si simples, mais celles-ci l'étaient.

Il demandait si les membres souhaitaient approuver la recommandation ou les deux.

Si les membres souhaitaient reporter ce point afin d'obtenir plus d'informations, qu'il en soit ainsi, mais il préférait passer en revue les recommandations séparément.

LE DR RABIN dit que le prochain point touchait le SIL. Il concernait l'indépendance des laboratoires accrédités par l'AMA par rapport à leurs ONAD ou ministères des Sports. Ce point avait souvent été abordé aux réunions du groupe d'experts Laboratoires pour différentes raisons. Certaines de ces raisons étaient mises en relief dans le document, notamment les raisons expliquant les inquiétudes par rapport à l'indépendance des laboratoires, en particulier la proximité physique, le personnel du laboratoire impliqué dans les activités des OAD, et le fait que le personnel d'un laboratoire puisse parfois être membres du conseil d'une OAD. Ce point était certainement préoccupant, surtout en termes d'échange, ou d'échange potentiel d'informations confidentielles. Ce n'était pas nouveau, parce que l'ISO 17025, l'une des normes qui s'appliquaient à l'accréditation des laboratoires accrédités par l'AMA, avait soulevé le point de l'intégrité des résultats et du fait que les laboratoires devraient être en mesure de fournir de tels résultats sans subir les pressions de leurs gouvernements ou de leurs clients. Ce point avait été discuté par le groupe ad hoc, surtout à la lumière d'un sondage informel réalisé auprès des directeurs de laboratoires et portant sur les pressions exercées sur les laboratoires dans le passé. Il avait été intéressant de constater, à l'aide de simples réponses oui/non données anonymement à l'AMA, que neuf des 35 laboratoires avaient subi des pressions récemment de la part de leurs autorités ou clients. Il ne s'agissait donc pas d'une question théorique, mais d'une question réelle. Le groupe ad hoc avait donc formulé trois recommandations. La première était qu'il était important de conserver un statut de laboratoire entièrement indépendant des ONAD. Ceci existait dans les règles des ONAD, mais pas dans le SIL. On recommandait donc que ceci soit intégré dans le SIL. En outre, il était important de rappeler qu'il existait deux catégories de laboratoires : les laboratoires accrédités par l'AMA, dans une classe à part. La question touchait les laboratoires qui sollicitaient l'accréditation de l'AMA; sans référence précise dans le SIL à l'indépendance des laboratoires, on ne pouvait rien faire pour appliquer cet aspect lorsqu'un laboratoire approchait l'AMA, lorsqu'un laboratoire était très proche d'une ONAD ou lorsque les membres d'un laboratoire étaient membres d'une ONAD. En

conséquence, il y avait un intérêt immédiat par rapport aux laboratoires qui étaient des laboratoires-candidats ou qui suivaient le processus d'accréditation de l'AMA ou surtout qui étaient des laboratoires déjà accrédités par l'AMA. Le groupe ad hoc recommandait donc d'inclure une disposition sur l'indépendance des laboratoires/ONAD dans le SIL et dans le Code, parce que ce n'était pas que le laboratoire qui était en cause, mais également tout l'entourage du laboratoire. Il termine en disant qu'une formulation, approuvée par le groupe d'experts Laboratoires, avait été proposée dans l'annexe 7 des dossiers des membres.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'évaluer si cette recommandation était satisfaisante. Tout le monde serait d'accord avec le fait que, lorsqu'une telle relation existait, on avait fréquemment vu des situations où des gouvernements avaient décidé, pour des raisons budgétaires, de fusionner les laboratoires et les OAD. Chaque gouvernement avait le droit de demeurer indépendant par rapport à de telles questions. Lui ni personne ne pouvait nier que l'intégrité était préservée s'il y avait indépendance. On proposait donc que le Comité exécutif prenne position en adoptant ces recommandations et en évalue les aspects pratiques et la faisabilité. Il était d'avis que l'AMA devait aiguiller les laboratoires dans cette direction si elle jugeait la question sérieuse. Il avait eu vent de plusieurs cas de collusion entre les ministères du Sport, les laboratoires et les OAD. Si l'AMA voulait préserver l'intégrité, elle devait briser ces liens. C'était un point de départ. Il ajoute que les membres devaient tenir compte du fait que ce processus ne se ferait pas en criant ciseaux; l'AMA devait essayer d'y arriver au moyen du processus de révision. Mais, du moins, les principes étaient incorporés dans les recommandations.

M. RICCI BITTI était tout à fait d'accord avec la direction; sa question était d'ordre pratique. Il demandait qui évaluait le niveau d'indépendance. Le principe était pertinent, mais il voyait déjà poindre plusieurs problèmes à l'horizon. Il n'aimait pas les règles qui ne pouvaient pas être appliquées.

LE PRÉSIDENT dit qu'il y avait eu des critiques formulées dans un secteur particulier où les conseils se chevauchaient. Dans un cas où des membres du conseil d'une OAD étaient également membres d'un laboratoire, il fallait se poser des questions. Cette pratique n'était pas souhaitable. Il ne sous-estimait pas les détails pratiques et c'est pourquoi il croyait qu'il fallait donner l'occasion à chaque gouvernement de présenter sa cause au cours de la révision, mais il aimerait voir un soutien à l'énoncé de principe inscrit dans les recommandations. Les membres étaient-ils satisfaits de ces arguments?

M. ODRIOZOLA dit qu'il était d'accord avec M. Ricci Bitti. L'idée était bonne. Qu'entendait-on par indépendance complète des laboratoires face aux ONAD? La situation actuelle était que la plupart des laboratoires étaient dépendants financièrement de leurs ONAD. Ce n'était pas réaliste. Il ne croyait pas qu'il y avait trop de laboratoires accrédités. Il y en avait 35. Un avait été suspendu et cinq autres étaient sur le point d'être suspendus. Si l'AMA souhaitait une indépendance complète, la moitié de ces laboratoires disparaîtrait. C'était idéaliste, mais pas réaliste du tout.

LE PRÉSIDENT répond que si arrivait, ce qui, à son avis, n'était pas si grave, l'AMA trouverait la solution. Personne ne pouvait nier le principe. Les deux organismes ne devaient pas se trouver dans un même immeuble, dans une situation où on se préoccupait des droits des sportifs. Il comprenait les processus budgétaires; les gouvernements avaient le droit de réunir des agences n'ayant aucuns liens entre elles; ils le faisaient régulièrement. Puis, pour des raisons de financement, ils réunissaient des agences qui avaient des liens entre elles, notamment les laboratoires et les OAD. L'AMA prendrait une décision à cet égard au cours du processus de révision. Les membres pourraient avancer les mêmes arguments et se montrer très convaincants, mais il ne souhaitait pas voir une situation où l'AMA fermerait les yeux sur une situation où les mêmes personnes dirigeaient les deux organisations, et ce, dans l'intérêt des sportifs. C'est ce que visaient les recommandations : un énoncé de principe et une évaluation scrupuleuse de sa faisabilité avant d'entreprendre d'autres étapes. Il demandait aux membres s'ils étaient prêts à appuyer la recommandation. Il ne promettait pas qu'il y

aurait des changements drastiques immédiatement, mais du moins l'AMA se prononçait sur sa position et sur la direction qu'elle souhaitait prendre.

LE DR RABIN dit que le prochain point se rapportait également au SIL. Il touchait la conservation à long terme des échantillons. Le temps de conservation minimal établi dans le SIL était de trois mois (minimum) à huit ans (maximum). Il y avait eu des discussions fructueuses entre les membres du groupe sur le moyen de choisir un juste milieu entre trois mois et huit ans, tout en tenant compte des aspects pratiques et financiers. L'idée qui était ressortie était d'incorporer la notion de conservation intelligente. On recommandait de conserver les échantillons de sportifs suspects au-delà des trois mois obligatoires et d'évaluer les enquêtes en cours et les intérêts soulevés par certaines OAD pour exiger de nouvelles analyses, du moins durant la phase de collaboration avec les forces de l'ordre, et ce, afin de permettre l'accès à de vieux échantillons de sportifs ciblés ou suspects dans le cadre de certaines enquêtes. Cela était logique. La décision ne supposait pas de fournir de document. Le groupe avait appris que certaines fédérations (dont l'UCI et l'IAAF) connaissaient les aspects pratiques liés à la conservation à long terme d'échantillons. La recommandation était que la direction de l'AMA approche ces fédérations, évalue ces aspects pratiques et rédige des lignes directrices fournissant des recommandations sur les critères devant être établis afin de choisir les échantillons qui pourraient être conservés plus de trois mois et jusqu'à la période maximale de conservation.

LE PRÉSIDENT dit qu'il était très difficile de se prononcer sur ce point vu l'information fournie. Par exemple, combien cela coûtait-il annuellement? Qui déterminait qui étaient les sportifs suspects et ainsi de suite? Ces points devaient être élaborés avant que les membres prennent une décision. Les membres pouvaient décider maintenant ou obtenir plus d'informations.

M. ODRIOZOLA dit qu'il souhaiterait obtenir plus d'informations sur les conséquences financières de la conservation des échantillons, et ajoute qu'il aimerait remplacer le terme « suspect » par « ciblé ». Selon lui, le terme suspect serait difficile à faire passer dans le cadre d'une poursuite. Les termes « sélectionné » ou « ciblé » seraient plus appropriés que « suspect ».

LE PRÉSIDENT dit que ce point était très valable. Les membres acceptaient-ils ce changement de terme?

M. MACADAM propose « échantillon suspect » plutôt que « sportif suspect ».

LE PRÉSIDENT croyait que les sportifs étaient sélectionnés. La suggestion s'appliquait-elle à l'échantillon ou au sportif?

LE PROF LJUNGOVIST dit que les deux options étaient valables : « Sportifs ciblés » ou « échantillons suspects ». Il avait toutefois tendance à pencher du côté du président; c'était les sportifs qui étaient évalués. Peut-être que le terme « ciblé » était plus neutre et approprié et n'exigeait pas qu'on explique qui déterminait la personne suspecte et les raisons de ce choix.

LE PRÉSIDENT dit que ce point le faisait hésiter. Cette information ne figurait pas dans le document. Le groupe ad hoc disposait certainement de plus d'informations. Personnellement, il était plutôt enclin à exiger plus d'informations, mais dit que si les membres souhaitaient aller de l'avant, il était disposé à le faire.

LE DR RABIN dit que l'objectif était d'obtenir des informations des partenaires qui étaient déjà impliqués dans ce processus, avec l'idée d'établir des lignes directrices avec des critères; le tout pourrait être révisé plus tard. La question présente touchait seulement le SIL, parce que l'AMA était en période de révision du SIL afin de préparer le module stéroïdien. Des changements étaient donc requis à ce niveau. Il dit que s'il pouvait y avoir une recommandation pour que le principe soit établi, on pourrait ensuite ajuster la formulation du SIL au besoin. Ce SIL serait soumis au Comité exécutif aux fins de révision. On pourrait rédiger des lignes directrices en parallèle, basé sur l'expérience

des fédérations utilisant déjà le processus de même que des critères pour sélectionner les échantillons suspects, les sportifs sélectionnés/ciblés ou les deux.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils souhaitaient approuver la recommandation avec le changement proposé tel que discuté.

LE DR RABIN aborde le prochain point se rapportant au SIL, pour lequel il y avait eu beaucoup de discussions. Il y avait une nécessité accrue de s'assurer que les laboratoires participent à des activités de recherche. Le SIL couvrait partiellement ce point. En passant en revue la situation actuelle, le groupe ad hoc avait soulevé deux points. Le premier touchait le budget des laboratoires de 7% consacré à la recherche. On se demandait si ces 7% devaient être considérés comme faisant partie du budget du laboratoire sans égard aux sources externes de financement ou si ces 7% devaient inclure tout financement octroyé au laboratoire. Autrement dit, si l'AMA octroyait une bourse à un laboratoire, celui-ci pouvait-il ou non inclure cette somme dans son budget de recherche de 7%? Comme le budget de recherche et la contribution des laboratoires étaient importants pour le système, le groupe ad hoc avait évalué ce point et avait conclu que les 7% devaient inclure toute source externe de financement dans le calcul.

LE PROF LJUNGOVIST confirme que cette interprétation était exacte. L'important n'était pas nécessairement la provenance de l'argent, mais que les laboratoires effectuent de la recherche. Certains laboratoires ne faisaient pas de recherche. L'AMA préférait que les laboratoires accrédités fassent de la recherche. En termes de recherche, le financement de l'AMA était aussi utile que le financement externe.

M. ROWE dit qu'il appuyait l'inclusion de financement externe dans le budget. En Australie, il y avait un programme antidopage distinct et une part importante du financement se retrouvait dans les laboratoires, mais, au départ, ce n'était pas l'argent des laboratoires. Le financement venait d'une autre source. Il appuyait donc ce point.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils étaient pour la septième recommandation.

LE DR RABIN dit que le huitième point était un point de discussion. En examinant les publications scientifiques, qui étaient de plus en plus nombreuses dans le domaine de la recherche antidopage, marquant du coup un intérêt pour le domaine, on notait que certains articles avaient parfois une valeur scientifique discutable. Certains étaient parfois douteux en matière de programmes antidopage et de qualité des programmes de recherche développés par l'AMA ou ses partenaires. Le groupe ad hoc avait donc fortement recommandé que toutes les équipes de recherche recevant du financement de l'AMA fournissent leurs publications à l'AMA avant publication. En outre, lorsque des articles discutables étaient publiés dans les revues scientifiques, l'AMA devait avoir la possibilité de réagir à de tels articles. Il croyait que ce principe était très important. Il était toutefois préoccupé par les efforts qui seraient exigés du département Science. Si on acceptait ce point, le département devrait évaluer les activités qu'il devrait laisser tomber pour parer à cette tâche.

LE PRÉSIDENT demande ce qui était inscrit dans le contrat des bourses de recherche à cet égard.

LE DR RABIN répond qu'on encourageait les équipes de recherche à publier des articles et qu'habituellement l'AMA demandait d'être informée et de recevoir les rapports. Mais il n'était pas obligatoire que les équipes fournissent à l'AMA leurs articles avant de les publier dans des revues scientifiques. L'AMA encourageait les publications, mais il fallait s'assurer de la qualité des publications, surtout celles financées par l'AMA. Il croyait qu'il y avait encore moyen de renforcer les dispositions en rédigeant des contrats plus stricts avec les équipes de recherche, à savoir que celles-ci devaient soumettre les travaux à l'AMA avant de les publier.

LE PROF LJUNGOVIST dit qu'il était d'accord avec le Dr Rabin. Ce point était très important. Il parle d'une exigence voulant que les personnes qui publiaient des rapports et qui étaient financées par l'AMA devaient mentionner le soutien de l'AMA dans leurs

publications. La situation et la société avaient changé depuis 20 ans. On retrouvait de plus en plus de publications sur le Web qui n'étaient pas toujours révisées. Il fallait donc faire preuve de plus de vigilance. Autrefois, tout était révisé; les temps avaient changé.

LE PRÉSIDENT dit qu'il était surpris que le contrat de l'AMA n'ait pas de dispositions lui permettant d'accéder aux articles avant qu'ils ne soient publiés, surtout pour des travaux financés par l'AMA. Il était d'accord. Il dit qu'on pourrait songer à un pourcentage de la bourse qui pourrait être retenu et qui serait consacré à la révision de ces articles par des pairs. Il ne connaissait pas les montants, mais en supposant qu'on remette 100 000 \$ et que le département Science était préoccupé par les ressources qui devraient être réservées à cette activité de révision, pourquoi ne pas retenir 5 000 \$ pour qu'un expert indépendant s'en charge à la place de l'AMA? C'était une suggestion. Il rappelle que le Dr Rabin avait dit que si ce point était accepté, il ne saurait pas où trouver les ressources pour effectuer cette tâche.

M. MACADAM dit qu'il était curieux de savoir si la recommandation découlait d'un problème particulier du passé lié à la qualité de la recherche. Il lui semblait qu'il y avait deux problèmes ici : d'abord la qualité de la recherche, mais aussi le fait que si la recherche était financée de façon indépendante, ceci ne devait pas être une forme de censure de la recherche.

LE PRÉSIDENT répond qu'il était clairement indiqué qu'il s'agissait de recherches financées par l'AMA et non pour les recherches indépendantes. Il demande si les membres acceptaient ce point en fonction de ces informations.

M. RICCI BITTI dit que ce point concernait la direction et non le Comité exécutif. La décision revenait à la direction. On pouvait peut-être octroyer moins d'argent pour la recherche ou en retenir une partie pour la révision, mais, à son avis, il ne croyait pas pouvoir participer à cette décision.

LE PRÉSIDENT croyait simplement que l'AMA devait envisager tout moyen novateur pour financer tout surplus de travail. Il croyait qu'il était parfaitement légitime d'intégrer cette option au contrat, comme une partie du financement. Il demande si les membres appuyaient la huitième recommandation.

LE DR RABIN dit que le prochain point touchait les laboratoires en général. Il y avait eu beaucoup de discussions au sein de groupe ad hoc, pas seulement sur ce point, mais aussi sur le point précédent lié au nombre d'échantillons analysés par les laboratoires accrédités par l'AMA et leur capacité maximale. Il dit qu'il avait eu l'occasion, lors d'une réunion avec les directeurs de laboratoires à Dresde, de recueillir leurs commentaires directement. Ces commentaires figuraient dans l'annexe 3. Cette information était très utile en ce sens que les laboratoires qui avaient répondu avaient indiqué qu'il y avait une capacité de réaliser 65 000 analyses d'échantillons d'urine, peut-être plus, dans les laboratoires existants. Cette information avait été importante à considérer par le groupe ad hoc lors des discussions générales liées à la distribution des laboratoires antidopage et à la capacité actuelle des laboratoires antidopage. L'AMA était loin d'avoir atteint la pleine capacité des laboratoires à ce jour. Ici, il n'y avait pas de recommandation comme telle, mais une information qu'il estimait importante. Il souhaitait que le groupe ad hoc et le Comité exécutif sachent que l'AMA n'avait pas atteint la pleine capacité des laboratoires accrédités par l'AMA.

Il mentionne brièvement que les méthodes obligatoires seraient couvertes au prochain point à l'ordre du jour. Il poursuit donc avec la section 3 liée aux points administratifs et stratégiques afin d'indiquer que ce point avait aussi été abordé par le groupe ad hoc pour les laboratoires et qu'il s'agissait d'une question récurrente au niveau de la direction. La direction était au fait de la distribution actuelle des laboratoires antidopage. Il dit que la diapositive montrait que la vaste majorité des laboratoires, soit 20 sur 35, étaient situés en Europe et qu'il y avait une grande capacité d'analyse en Europe. Dans les autres régions, y compris en Amérique latine et en Afrique, les capacités en termes d'antidopage étaient limitées et le réseau de laboratoires antidopage était très restreint. En évaluant les laboratoires actuellement en phase d'accréditation, il

y avait eu des efforts faits par l'Amérique latine avec les laboratoires de Mexico et de Buenos Aires, lesquels étaient considérés pour la phase probatoire; il y avait aussi la mise en place du laboratoire de Doha qui devait servir la région du Moyen-Orient. L'AMA essayait de régler la question du développement du réseau des laboratoires antidopage. Il était intéressant de constater qu'il y avait des laboratoires qui cognaient aux portes de l'AMA, notamment des pays comme le Bélarus, la Bulgarie et la Hongrie. La question soulevée par le groupe ad hoc avait été de décider si on devait accorder à ces laboratoires une priorité ou une considération géographique ou politique, du fait que les ORAD en développement devraient être considérées afin de sélectionner les futurs laboratoires devant être admis en phase probatoire. La recommandation faite par le groupe ad hoc précédent concernant les laboratoires hautement qualifiés et équipés (quelque 40 laboratoires) avait été évoquée. Le Comité exécutif avait recommandé la sélection de laboratoires en fonction de la nécessité de développer un réseau qui soutiendrait le développement de la capacité antidopage. Le groupe ad hoc n'avait pas voulu prendre de décision précise à cet égard et avait reconnu le fait qu'il y avait des éléments politiques à considérer. Le groupe ad hoc croyait qu'il était très important d'évaluer différents facteurs afin de décider quels laboratoires devraient devenir les prochains laboratoires à entrer dans le processus d'accréditation. Le groupe avait présenté ces faits au Comité exécutif afin qu'il prenne une décision à cet égard. On présentait donc ce point au Comité exécutif; les membres verraient une liste des laboratoires ayant approché l'AMA, certains de façon très insistante. Ils devraient décider s'il était nécessaire de sélectionner des laboratoires en fonction de considérations politiques ou géographiques ou s'il était nécessaire de revoir la manière dont l'AMA recommanderait certains laboratoires pour la phase probatoire et l'accréditation potentielle.

M. REEDIE dit qu'à titre de président du groupe ad hoc précédent, il était fort heureux de ne pas faire partie du deuxième groupe actuel. Les choses semblaient se dérouler de la même façon que lors du premier groupe ad hoc plusieurs années auparavant, à savoir qu'il y avait une foule de pays qui souhaitaient à tout prix avoir un laboratoire (à l'instar d'une compagnie aérienne - d'avoir une licence pour perdre de l'argent), mais le problème était qu'il n'y avait probablement pas suffisamment de travaux dans cette partie du monde pour justifier de tels efforts ou pour maintenir les standards des laboratoires. S'il y avait beaucoup de laxisme au sein des laboratoires actuels et que tous n'opéraient pas à pleine capacité, la situation persistait toujours. Il croyait que M. Pound et le groupe avaient été judicieux en disant qu'ils ne connaissaient pas la réponse et qu'ils la proposeraient au Comité exécutif. Il supposait que le Comité exécutif ne connaissait pas la réponse non plus.

LE PRÉSIDENT dit qu'il croyait qu'il était nécessaire de demander à la direction d'obtenir plus d'informations à cet égard. Il était persuadé que la direction reviendrait avec des informations qui placeraient l'Amérique du Sud et l'Afrique en priorité, mais comme on avait mentionné plusieurs points que le Comité exécutif ne connaissait pas, il était d'avis que la direction devait tenter d'obtenir plus de détails, de formuler des recommandations plus claires et d'y revenir plus tard.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL propose que ce point soit reporté et présenté au Comité Santé, médecine et recherche à sa réunion de septembre. Ce serait peut-être le meilleur endroit pour en discuter avant de le présenter au Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT répond qu'il acceptait la proposition du directeur général.

Par rapport à la neuvième recommandation, il demandait si tout le monde s'entendait pour que l'accent soit mis sur les analyses en double-aveugle. Il était d'accord avec le président; c'était absolument essentiel. Il ne souhaitait pas interrompre les discussions, mais le dossier stipulait que les résultats des échantillons en double-aveugle n'étaient pas suffisants pour maintenir ou vérifier la qualité des analyses de routine d'un laboratoire. La recommandation était de mettre davantage l'accent sur les analyses en double-aveugle. La qualité était primordiale. Ceci pouvait mettre les laboratoires dans des situations parfois difficiles, mais l'AMA devait s'assurer qu'ils étaient en mesure de

démasquer les tricheurs. C'était le seul moyen de placer la barre plus haute et de s'assurer qu'ils étaient efficaces et respectaient les exigences de l'AMA.

M. ODRIOZOLA intervient en formulant deux commentaires. Pour le premier, il dit qu'en approuvant les recommandations 3, 4 et 5, le Comité exécutif apportait une contradiction au SIL parce que ces recommandations faisaient référence à « une situation d'indépendance complète des laboratoires par rapport aux ONAD », alors que le SIL stipulait qu'une « éventuelle non-conformité d'une ONAD pourrait avoir des conséquences sur l'accréditation d'un laboratoire situé dans le même pays ». Pourquoi un laboratoire entièrement indépendant d'une ONAD devait-il payer pour les fautes d'une ONAD? Si le laboratoire était complètement indépendant d'une ONAD, il ne devait pas être pénalisé pour les fautes de son ONAD. Cette information était contradictoire dans le SIL. Il souhaitait également savoir si le groupe d'experts Laboratoires de l'AMA avait passé en revue de façon positive les dix recommandations.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA avait demandé au groupe ad hoc de les évaluer. Le Comité exécutif était celui qui prenait la décision ultime. M. Odriozola demandait-il si les recommandations avaient été revues par le groupe d'experts Laboratoires?

M. ODRIOZOLA confirme qu'il voulait effectivement savoir si le groupe d'experts Laboratoires avait passé en revue et accepté les recommandations.

LE PRÉSIDENT répond qu'il ne le savait pas.

LE DR RABIN apporte des précisions. Comme l'avait expliqué le professeur Ljungqvist, trois secteurs avaient été identifiés et une section avait été présentée au Comité exécutif (les recommandations). Il y avait des actions concrètes qui seraient intégrées au SIL, lequel serait révisé par le groupe d'experts Laboratoires. Il y avait aussi des recommandations qui allaient directement au groupe d'experts Laboratoires. Le groupe ad hoc avait fait une distinction entre ce qui se rendait au Comité exécutif et ce qui se rendait au groupe d'experts Laboratoires.

Concernant le deuxième commentaire, cela semblait contradictoire, mais en réalité ce ne l'était pas. Il explique que dans le cas de l'indépendance d'un laboratoire, ceci signifiait une indépendance opérationnelle, chose qui pouvait être évaluée. Il était important d'avoir un programme antidopage adéquat en place dans un pays avant qu'un laboratoire ne puisse être accrédité ou devienne un laboratoire candidat dans le système de l'AMA. Ceci était très important, parce que dans le passé, certains pays avaient approché l'AMA en disant qu'ils avaient besoin d'un laboratoire pour mettre en place un programme antidopage. L'AMA avait clairement dit qu'un pays n'avait pas besoin d'un laboratoire, mais devait avoir un programme en place, ensuite viendrait le laboratoire. Il croyait que la contradiction n'était pas une véritable contradiction, du moins pas dans les activités opérationnelles de l'AMA.

DÉCISION

Les recommandations du groupe ad hoc pour les laboratoires sont approuvées, assujetties aux amendements proposés.

10.4 Mise en place de méthodes obligatoires par les laboratoires

LE DR RABIN informe les membres que ce point touchait le statut de la mise en place de méthodes obligatoires par les laboratoires accrédités par l'AMA. Il rappelle que le groupe ad hoc pour les laboratoires 2007 avait été établi et avait soumis ses recommandations au Comité exécutif en septembre 2008. Parmi les recommandations faites et endossées par le Comité exécutif, il y avait le modèle d'un nombre limité de laboratoires ultra-performants et équipés. La recommandation faite et approuvée était que l'on ajoute trois méthodes d'analyse de routine aux méthodes utilisées dans les laboratoires : l'IRM, l'analyse d'EPO et de hGh. Une telle demande avait été faite par le Mouvement sportif qui s'était plaint à l'époque à la direction de l'AMA et au groupe ad hoc qu'il n'était pas toujours possible de savoir exactement quelle méthode était en place

par quel laboratoire. Certaines de ces méthodes, dont l'EPO, avaient été demandées par des OAD et des FI. On avait donc jugé important de veiller à ce que certaines méthodes deviennent obligatoires. À la fin de 2008, à la suite de la décision du Comité exécutif de rendre ces méthodes obligatoires, l'AMA avait informé les laboratoires de cette décision et leur avait donné un échéancier de deux ans, soit de la fin 2008 au 1^{er} janvier 2011, pour mettre en place ces trois méthodes obligatoires. Dans le cadre de son mandat, le groupe ad hoc avait évalué le statut de la mise en place des trois méthodes le 31 mars et il avait recommandé que l'information soit soumise au Comité exécutif aux fins de révision. Ces informations figuraient dans les dossiers des membres. Il était important de noter que des 11 laboratoires ne respectant pas les exigences au 31 mars 2011, il fallait faire des distinctions entre les laboratoires qui étaient en voie de se conformer (surtout ceux qui avaient mis en place les méthodes, mais qui devaient être inscrits au processus d'accréditation) et les laboratoires (environ cinq) qui ne respecteraient pas ces exigences dans les semaines ou les mois à venir. La question avait été soulevée. Il y avait eu des discussions au sein du comité ad hoc sur le besoin d'avoir plus d'informations sur certaines de ces méthodes, informations qui pouvaient être récoltées au cours d'une période de 46 semaines. Mais, la recommandation d'évaluer le statut de la non-conformité des laboratoires par le Comité exécutif avait été faite par le groupe ad hoc, en tenant compte du fait que l'AMA avait certainement obtenu des informations de ces laboratoires depuis le 31 mars. L'AMA continuait de superviser le développement et la mise en place de ces trois méthodes obligatoires dans les laboratoires non conformes. On avait soulevé le point suivant : lorsqu'on avait préparé la documentation et formulé la recommandation de réviser le statut des laboratoires accrédités non conformes, il avait été question pour ces laboratoires d'une période de grâce de neuf mois, du 1^{er} janvier au mois de septembre 2011. Le Comité exécutif devait réviser ce point et prendre une décision.

M. REEDIE dit que son groupe s'était penché sur ce point quelques années auparavant et que l'idée à ce moment-là avait été la suivante : si une OAD ou un organisme avait besoin d'analyses plus complexes ou de qualité supérieure, elle enverrait les tests aux laboratoires qui pourraient les réaliser. On laisserait aux laboratoires qui n'étaient pas en mesure de réaliser de telles analyses le temps de se conformer. Il lui semblait que la majorité des laboratoires avaient fait des efforts sérieux pour respecter toutes les exigences. Il croyait que le fait de suspendre les laboratoires parce qu'ils n'étaient pas tout à fait conformes pouvait être très décevant. Selon lui, la seule façon de faire était de prolonger la période de grâce et d'encourager les laboratoires à devenir conformes. Si le mandat de l'AMA était de bâtir un réseau de laboratoires adéquats dans le monde entier, il ne croyait pas qu'il serait très constructif que l'AMA annonce à 11 laboratoires ayant fait des efforts que leurs activités étaient suspendues. Le problème était de savoir quand ils se conformeraient. Il comprenait la situation, mais il croyait que l'AMA était mieux servie en gardant à bord les laboratoires presque conformes plutôt que de suspendre leurs activités immédiatement. On pouvait peut-être prolonger de six mois le délai. Si on procédait ainsi, combien de laboratoires réussiraient?

LE PRÉSIDENT dit que, si on demandait au Dr Rabin de donner une estimation de la situation actuelle, il croyait que plus de la moitié des laboratoires seraient conformes d'ici septembre. Mais il avait des doutes sur certains laboratoires. Mais, selon lui, ce nombre ne serait pas de 11 laboratoires.

LE DR RABIN dit que, des 11 laboratoires supervisés sur une base hebdomadaire, il était presque certain que six d'entre eux réussiraient à mettre en place les trois méthodes. Il fallait plutôt s'interroger sur les cinq autres laboratoires. Il croyait franchement que ces laboratoires n'avaient pas encore entamé le processus et n'avait pas investi les ressources pour mettre en place ces méthodes. Les cinq laboratoires étaient : République Tchèque, Afrique du Sud, Suède, Thaïlande, Turquie. La Turquie avait été abordée plus tôt. Il se pencherait donc sur les quatre autres. Il faudrait plus de temps à deux d'entre eux (Afrique du Sud et Suède) pour mettre en place les méthodes. Cela se ferait vraisemblablement après septembre. Il avait peu d'informations sur le laboratoire de la Thaïlande, alors il était difficile pour lui de se prononcer. Il croyait que le

laboratoire de la République tchèque aurait des problèmes à y arriver. Il s'était rendu à Prague, avait visité le laboratoire et rencontré les autorités. Malheureusement, il avait peu d'espoir que le laboratoire se conforme bientôt.

LE PRÉSIDENT dit qu'il accueillait les propos de M. Reddie, comme tout le monde d'ailleurs. L'AMA devait trouver un moyen pour que ces laboratoires réussissent plutôt que d'annoncer qu'ils n'avaient pas réussi tout juste avant la fin.

M. REEDIE dit que, à la lumière de ces informations, il devrait y avoir trois périodes limites : le 30 septembre pour les six laboratoires, un délai de grâce un peu plus long pour les deux autres laboratoires. Quant aux deux laboratoires qui ne pourraient probablement pas se conformer à temps, on pouvait dire ceci : si ces laboratoires ne communiquaient pas leurs activités à l'AMA, on interromprait tout le processus. Il était curieux de savoir pourquoi la Suède figurait au bas de la liste.

LE PRÉSIDENT croyait que M. Reddie avait raison. La décision exigeait que le Comité exécutif prenne les mesures nécessaires. Le Comité exécutif avait évalué la situation. Pour mettre un peu de pressions sur les laboratoires, il lui semblait que l'AMA devait demander à tous les laboratoires de se conformer à la date prévue en septembre, suite à quoi l'AMA évaluerait la situation et déciderait des mesures à prendre. Il ne croyait pas qu'il fallait imposer différentes dates d'échéance aux laboratoires. Ils finiraient par l'apprendre. Il croyait que plus l'AMA mettait de pression, mieux ce serait. Il se demandait si l'AMA pouvait concevoir un programme qui mettrait un maximum de pression sur les laboratoires, sur la base que la question serait réévaluée en septembre. Le Dr Rabin avait dit qu'il croyait qu'il y aurait moins de 11 laboratoires non conformes à ce stade. Dès lors, l'AMA pourrait leur laisser entendre que des mesures pourraient être prises. Il préférait que l'AMA mette le maximum de pression sur tous les laboratoires de façon cohérente et équitable, afin de ne pas susciter de problèmes. Ainsi, pour cette recommandation, il croyait que l'AMA devait se préparer à toute éventualité quant aux mesures à entreprendre en septembre. Peut-être fallait-il conclure la recommandation avec les termes « Comité exécutif » (à la troisième ligne du deuxième paragraphe). Il proposait de supprimer les dernières lignes de ce paragraphe et de décider plus tard des mesures à prendre. Il demandait aux membres s'ils étaient satisfaits de cette approche.

LE PROF LJUNGOVIST croyait qu'il devait répondre à M. Reddie. Il ne le faisait pas au nom de la Suède, puisqu'il n'était pas impliqué dans ce laboratoire. Il ajoute que ce qu'il allait dire ne constituait pas une source de conflits d'intérêts. Il dit qu'il était satisfait de la tournure des discussions, mais qu'il souhaitait ajouter des informations additionnelles, puisqu'on n'avait pas réussi à s'entendre sur ce point. Il avait aussi soulevé d'autres points qui étaient devenus de plus en plus importants à la suite de discussions avec certains directeurs de laboratoires. La décision se rapportant aux méthodes obligatoires avait été prise à la suite de travaux réalisés il y avait deux ou trois ans. Il s'était passé des choses depuis. En un mot, il n'était pas certain que la décision prise en septembre 2008 était la bonne et dans les meilleurs intérêts de l'AMA. À titre d'exemple, il dit que les analyses de hGh étaient rarement effectuées dans les laboratoires accrédités du monde. Pourquoi fallait-il donc rendre ce type d'analyse obligatoire pour tous les laboratoires? Cette décision remontait à 2008. La situation était semblable avec l'IRMS et l'EPO, où on réalisait un minimum d'analyses. Le laboratoire suédois de Stockholm avait donné un contrat en sous-traitance au laboratoire d'Oslo - à 450 km - pour qu'il réalise ses analyses d'EPO sur des échantillons prélevés par le laboratoire suédois. Ces analyses d'EPO étaient réalisées par le laboratoire d'Oslo pour le laboratoire suédois. Ceci signifiait que le laboratoire d'Oslo avait la masse critique pour effectuer les analyses d'EPO. Si l'AMA décidait de distribuer entre tous les laboratoires toutes les analyses d'EPO d'une année, il y avait de fortes chances que certains laboratoires n'aient pas les compétences requises pour réaliser ces analyses. Il dit qu'il connaissait la situation des laboratoires pour y avoir travaillé lui-même. Il savait qu'un laboratoire devait avoir une masse critique pour maintenir sa compétence. Il explique que lors d'une réunion précédente du groupe ad hoc, il avait exigé des statistiques. Il voulait savoir quels laboratoires réalisaient de telles analyses. Il n'avait pas obtenu de réponse. Une décision avait été

prise en 2008 et on ne savait pas ce qui se passait dans les laboratoires. Il croyait qu'il fallait réévaluer la situation, à savoir de maintenir ou non cette décision dans l'intérêt de l'AMA. Certains laboratoires auraient toujours cette compétence, mais il doutait que les 37 laboratoires soient en mesure de réaliser des analyses efficaces à l'aide des trois méthodes obligatoires, et d'autres méthodes.

M. RICCI BITTI se demandait combien d'analyses étaient confiées à ces gens.

LE PROF LJUNGOVIST ajoute que l'IRMS était une méthode très coûteuse. L'équipement était coûteux.

LE PRÉSIDENT demandait combien coûtait un tel équipement.

LE DR RABIN répond que l'équipement pour l'IRMS coûtait de 200 000 à 250 000 dollars. Il fallait des aptitudes spécifiques pour faire fonctionner un tel équipement; cela impliquait des coûts additionnels.

M. ROWE dit que le laboratoire de Sydney dépensait quelque 300 000 dollars ou plus par année pour cette méthode. Il appuyait le professeur Ljungqvist. Celui-ci avait soulevé un excellent point. Un autre point était que si on exigeait que tous ces critères soient respectés, que ces critères n'étaient pas respectés et devenaient une condition d'accréditation, on risquait de perdre les autres compétences. Il savait que le président avait dit que les laboratoires ne devaient pas être bannis; il demandait s'il était possible de faire des distinctions entre les choses. La question était critique. Il fallait penser aux compétences, mais aussi au maintien de ces compétences.

LE PRÉSIDENT avoue que la question était délicate. L'AMA avait exigé les mêmes exigences de tous les laboratoires. Certains s'étaient conformés, d'autres pas. L'AMA se trouvait maintenant avec 11 laboratoires non conformes. Il se pouvait que six le soient d'ici six mois. Il dit que les informations additionnelles fournies par le professeur Ljungqvist aideraient le Comité exécutif à évaluer la question en septembre. La direction pouvait intégrer ces points dans ses documents qu'elle présenterait au Comité exécutif en septembre.

LE PROF LJUNGOVIST dit qu'il était important de noter qu'il avait formulé ses inquiétudes et ses connaissances au groupe ad hoc. Les membres du groupe ne s'étaient pas tous entendus. Il avait rencontré plusieurs directeurs de laboratoires et tous sauf un avaient exprimé les mêmes inquiétudes par rapport aux décisions prises en 2008 sur la dilution des compétences.

LE PRÉSIDENT note que l'AMA procéderait en conséquence. Le Comité exécutif se prononcerait sur cette question en septembre.

DÉCISION

La proposition concernant la mise en place des méthodes obligatoires par les laboratoires est reportée.

10.5 Système d'évaluation externe de la qualité du CSCQ pour les laboratoires réalisant des analyses dans le cadre du Passeport biologique de l'Athlète

LE DR RABIN informe les membres que le groupe ad hoc avait évalué cette question. L'objectif avait été d'avoir des capacités régionales en matière d'analyses sanguines. L'intérêt pour le PBA, surtout pour le module hématologique, était qu'il était victime de son propre succès, puisqu'il y avait plus de 20 laboratoires qui avaient mis en place des analyses de variables sanguines. L'AMA n'avait pas anticipé cela au départ, elle comptait davantage sur ses capacités régionales. Les coûts des analyses sanguines de l'EQAS étaient couverts par l'AMA et son budget avait explosé, passant de 50 000 \$ en 2009 à plus de 100 000 \$ en 2010. À la lumière de ces faits, on proposait deux recommandations au Comité exécutif : l'une voulant que l'AMA installe un plafond des contributions à 50 000 \$ par année et que le reste soit couvert par les laboratoires; l'autre étant de transférer tous les coûts aux laboratoires en tant que frais fixes ou de

frais réels en fonction de la production d'échantillons (plus les frais d'expédition). Telles étaient les options présentées au Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT voyait trois options plutôt que deux. Les options 2a et 2b étaient distinctes et non complémentaires.

M. MCQUAID dit que si l'AMA prenait cette décision, les coûts seraient éventuellement refilés aux consommateurs.

LE PRÉSIDENT dit que ce ne serait pas le cas. L'organisme faisait les analyses au prix coûtant; on faisait en sorte que les coûts soient à ce niveau et on ne tirait pas de profits de ces activités. Avait-il raison d'affirmer une telle chose?

LE DR RABIN confirme que le CSCQ était un organisme sans but lucratif; il n'exigeait de l'AMA que les coûts de production des échantillons et d'expédition.

LE PRÉSIDENT conclut en disant que le CSCQ ne pouvait pas absorber ces frais. Il ne tirait aucun profit de ces activités; il fallait demeurer réaliste. Les membres devaient tenir compte de ce fait en prenant leur décision.

M. MACADAM dit qu'il pourrait y avoir un heureux mélange des deux options, avec une période de transition d'une année durant laquelle l'AMA paierait. Ensuite, elle pourrait aviser les laboratoires afin qu'ils puissent prévoir ces coûts dans leur budget.

M. REEDIE dit qu'il y avait environ 22 laboratoires, et que ce nombre pouvait potentiellement augmenter puisque l'AMA octroyait de plus en plus d'accréditations. En supposant que l'on divise 100 000 \$ entre les 22 laboratoires, il dit qu'il penchait davantage pour la deuxième option, puisque la somme impliquée n'était pas trop importante.

LE PRÉSIDENT demande aux membres comment ils souhaitaient qu'il présente la question.

M. ROWE dit qu'il n'avait pas de réponse à fournir au président. Il souhaitait cependant dire qu'il appuierait l'option 2a à un taux fixe à 5 000 \$, tels qu'estimés par le Dr Rabin en matinée.

LE DR RABIN note que les coûts de production de 12 échantillons pour chaque laboratoire étaient de 2 500 \$ par année (plus les frais d'expédition qui variaient selon le laboratoire, mais qui étaient estimés à environ 2 000 à 2 500 \$ par laboratoire). Cela représentait moins de 5 000 \$ par laboratoire par année.

LE PRÉSIDENT dit que, s'il demandait une recommandation pour les points 1, 2a et 2b, la question serait adoptée. Il souhaitait entendre des propositions alternatives à l'option 2a plutôt que de présenter cette option.

M. MCQUAID appuie la proposition de M. Rowe en alléguant qu'il s'agissait de la meilleure option des deux.

LE PRÉSIDENT demande si ce point faisait l'objet de consensus ou si les membres souhaitaient se prononcer sur d'autres options.

M. MACADAM s'interrogeait sur l'échéance. Si on demandait aux laboratoires de couvrir les frais, à quel moment cela entrerait-il en vigueur?

LE DR RABIN répond que cela entrerait en vigueur en 2012.

LE PRÉSIDENT comprend que l'AMA couvrirait les frais jusqu'en 2012, donnant ainsi aux laboratoires un avis raisonnable de plus de six mois pour se préparer.

LE PROF LJUNGOVIST demande si les laboratoires étaient au fait de cette éventualité. Étaient-ils préparés à cette décision de l'AMA?

LE DR RABIN répond qu'ils n'étaient pas encore au fait, mais qu'ils seraient informés une fois la décision prise.

LE PROF LJUNGOVIST demande si l'AMA avait eu des discussions avec les laboratoires afin qu'ils soient au fait de cette éventualité.

LE DR RABIN répond que l'AMA n'avait pas eu de discussions avec les laboratoires.

LE PROF LJUNGOVIST dit que les laboratoires seraient surpris.

M. ROWE dit que le laboratoire d'Australie avait été consulté et avait appuyé l'option 2a. Ceci envoyait un bon message, parce que les laboratoires qui payaient des coûts de transport plus élevés se situaient souvent dans des régions avec moins de ressources. Ainsi, on envoyait à ces régions le message que les autres régions reconnaissaient cette réalité.

LE PRÉSIDENT dit qu'il s'agissait ni plus ni moins que d'une forme de subvention indirecte.

M. REEDIE fait remarquer qu'on pouvait le souligner lors de la conférence de presse, puisque cela susciterait l'intérêt du monde.

M. ODRIOZOLA demande s'il voulait parler de l'option 2a ou de l'option 2b.

LE PRÉSIDENT explique que M. Rowe proposait que chaque laboratoire participant paie un coût fixe. Autrement dit, les coûts totaux seraient divisés entre les laboratoires, soit 22, pour un montant approximatif de 5 000 \$ par laboratoire. Mais les coûts actuels étaient plus élevés pour certaines régions éloignées. Il y avait donc une forme de subvention indirecte aux régions moins favorisées. Ce qui rendait les choses plus équitables au bout du compte. Il conclut que tout le monde était en faveur de l'option 2a (soit l'option 2i dans les documents).

M. FUJIWARA s'interroge sur le paiement actuel des coûts. Si les laboratoires envoyaient les échantillons, l'AMA recevrait une facture. Chaque fois qu'elle recevrait une facture, un paiement serait fait aux laboratoires. Autrement dit, ceci donnerait plus de latitude aux laboratoires et l'AMA pourrait respecter cette flexibilité. Il demandait que l'on tienne compte de ce point.

LE PRÉSIDENT rassure M. Fujiwara en lui disant que ce point serait pris en compte.

DÉCISION

La proposition 2i sur le système d'évaluation externe de la qualité du CSCQ pour les laboratoires est approuvée.

11. Standards et Harmonisation

11.1 Symposium pour les organisations antidopage

M. DONZÉ informe les membres qu'ils trouveraient un rapport détaillé de M. Andersen dans leurs dossiers. Il souhaitait souligner quelques faits et formuler quelques commentaires sur le Symposium 2011 pour les organisations antidopage. Ce symposium en était à sa cinquième édition. Il avait eu lieu à Lausanne au centre hospitalier universitaire – CHUV. Il ajoute que l'élément positif du symposium était sa popularité croissante. Cette année, on avait accueilli un nombre record de près de 300 participants. Parmi les participants : 192 organisations antidopage, 83 FI, 73 ONAD, des organisateurs de grandes manifestations sportives, dont le CIO et le CIP, et aussi le comité des Sportifs de l'AMA, présent lors de la première journée de l'événement.

Le deuxième élément positif qu'il souhaitait souligner était le suivant : quelques années auparavant, on avait décidé de réunir les FI et les ONAD, offrant ainsi aux OAD une occasion unique de partager l'expertise et de collaborer. L'AMA encourageait une telle collaboration entre les FI et les ONAD.

Le troisième élément qu'il souhaitait souligner était que, comme d'habitude, l'AMA avait pris en compte les tendances et les priorités actuelles en matière de lutte contre le

dopage dans le sport pour préparer le programme des activités du symposium. Cette année, plus particulièrement, elle avait tenu compte de la nécessité d'avoir recours aux renseignements pour créer des programmes de qualité et rentables. Le thème de cette année était assez général et se rapportait aux nouvelles perspectives et approches de développement en antidopage. Les présentations étaient essentiellement axées sur l'importance de réaliser des contrôles et de lutter contre le dopage de façon intelligente. Concernant le format, il dit qu'il y avait eu des séances plénières où des représentants de l'AMA et des OAD avaient fait des présentations et partagé leur expérience. Le symposium comportait plusieurs volets. L'un d'eux portait sur les analyses sanguines et le PBA et sur la manière que les OAD pouvaient utiliser plus efficacement les outils; un autre portait sur les enquêtes, avec une présentation très intéressante de l'agent d'Interpol. Ce dernier s'était rendu à Montréal quelques années auparavant pour parler de ses activités. M. Kemp avait aussi fait une présentation pratique sur le nouveau module des informations sur la localisation d'ADAMS, un peu comme il l'avait fait plus tôt à la réunion.

Lors de la deuxième journée du symposium, on avait beaucoup parlé d'informations et d'éducation. M. Koehler avait parlé de tous les outils de sensibilisation et d'éducation offerts gratuitement aux OAD. Sa présentation avait porté fruits puisque, dans les semaines qui avaient suivi, l'AMA avait reçu 25 demandes des OAD pour adhérer au modèle de sensibilisation ou pour obtenir du matériel d'éducation. Il insiste sur le fait que cette information était offerte gratuitement par l'AMA.

Pour ce qui était de l'avenir, il dit qu'il y avait déjà eu une rencontre pour faire un retour sur le symposium des OAD. L'AMA avait reçu des commentaires formels et informels des participants. Dans l'ensemble, les commentaires avaient été assez positifs, mais il était important de continuer à améliorer l'événement et à répondre aux différentes attentes des participants. L'AMA évaluait actuellement un nombre de points à l'ordre du jour pour la prochaine année. Elle avait déjà commencé ses consultations à cet égard. Elle évaluait également le format du symposium. Dans leurs commentaires, les participants avaient demandé qu'il y ait davantage d'interactions et d'occasions de partager les connaissances et l'expertise. L'AMA évaluait la possibilité d'organiser une séance-plénière ainsi que des ateliers. On évaluait également les dates et le lieu du prochain symposium. L'AMA avait déjà réservé le CHUV pour la prochaine année. Le lieu n'était pas idéal pour tenir des ateliers, puisqu'il était assez restreint pour 300 participants. L'AMA songeait à la possibilité de tenir le symposium au Palais de Beaulieu à Lausanne, lieu plus approprié pour un tel événement. Il fallait cependant tenir compte des coûts qui étaient plus élevés. L'AMA évaluait la question. Les activités en ce sens se poursuivaient. Il dit que M. Andersen ou lui-même serait heureux de répondre aux questions des membres à cet égard.

LE PRÉSIDENT dit que tous les rapports qu'il avait reçus avaient indiqué que le symposium avait été une belle réussite.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le Symposium pour les organisations antidopage.

11.2 Prélèvement d'échantillons sanguins

Avant la présentation, LE PRÉSIDENT dit que les documents qu'il avait lus étaient ceux qui l'avaient le plus inquiété depuis qu'il était président de l'AMA. Il faisait remarquer ce point afin que les membres portent une attention particulière aux propos de M. Kemp.

M. KEMP espérait que le président faisait référence au contenu des documents et non à la qualité.

LE PRÉSIDENT précise qu'il faisait effectivement référence aux informations contenues dans le rapport.

M. KEMP dit que les membres trouveraient le rapport dans leurs dossiers. Il espérait qu'ils avaient eu l'occasion de le passer en revue et souhaitait souligner certains points de ce rapport.

Il rappelle aux membres qu'à la réunion de novembre 2010, le nombre peu élevé d'analyses sanguines réalisées par les signataires du Code avait été soulevé. À ce moment-là, il semblait y avoir de 20 à 30 OAD, tout au plus, qui effectuaient activement des prélèvements sanguins. Ceci ne signifiait pas que d'autres OAD ne faisaient pas appel à des sous-traitants pour le faire, cela signifiait que de 20 à 30 organisations avaient les infrastructures en place pour effectuer des prélèvements sanguins lorsque c'était nécessaire. Le rapport soulignait certaines étapes que l'AMA avait prises pour étendre et défendre le programme et se penchait également sur les moyens de l'améliorer. Comme M. Donzé venait de le dire, le symposium des OAD en mars avait été une occasion de discuter de la priorité en matière de prélèvements sanguins, pas seulement en termes de nécessité d'effectuer des prélèvements, mais aussi en termes de réalités ou de difficultés pratiques associées à ce type de prélèvements, notamment des défis liés aux coûts ou à l'exportation des échantillons. L'AMA déployait des efforts importants pour régler ces questions.

Concernant les statistiques sur les prélèvements sanguins, il dit qu'il était satisfait de rapporter que les données préliminaires des laboratoires en 2010 indiquaient une augmentation de plus de 100% des analyses de sang en 2009, avec plus de 13 000 échantillons sanguins prélevés et rapportés par les laboratoires accrédités en 2010 comparativement à plus de 6 000 échantillons en 2009. Il espérait que cette tendance se maintienne. Mais en se penchant sur ces données en détail, on constatait que la vaste majorité de ces échantillons provenaient du programme du passeport sanguin et non d'analyses sanguines spécifiques comme l'hormone de croissance, le CERA ou les transfusions. Il était donc nécessaire d'évaluer en détail les données fournies par les laboratoires. En outre, en 2010, pour la toute première fois, on verrait un portrait et un rapport complets des types d'analyses sanguines réalisées. Par conséquent, pour l'avenir, la prochaine étape était de savoir : a) qui réalisait des analyses, b) quand ces analyses étaient réalisées et c) qu'est-ce qu'on pouvait retenir de ces informations afin de les communiquer aux partenaires pour les aider à rendre leurs programmes plus efficaces à l'aide de programmes étendus d'analyses sanguines.

De toute évidence, l'AMA défendait fermement ses programmes étendus d'analyse sanguine. Il était important de souligner pourquoi. D'abord, les prélèvements et les analyses de sang détectaient des substances et des méthodes qui étaient des agents dopants puissants. Des substances telles que l'hGH et les transfusions sanguines n'étaient détectables que dans le sang. Ainsi, si une OAD ne faisait pas de prélèvement ou d'analyse pour ces substances/méthodes, son programme antidopage présentait de graves lacunes. Les sportifs pouvaient facilement en abuser. En outre, non seulement existait-il une lacune en termes d'application de la Liste, mais ceci était un aspect dissuasif important dans tout programme antidopage. Et que dire des aspects pratiques des analyses sanguines. Les analyses sanguines étaient beaucoup moins invasives et beaucoup plus rapides que les analyses d'urine. Cet aspect pratique constituait donc un autre avantage.

Il ajoute que l'AMA continuerait à maintenir le cap. Un programme efficace devait comprendre des analyses sanguines. L'AMA était en position d'aider les OAD à mettre en place les infrastructures nécessaires afin qu'elles puissent réaliser des analyses lorsque c'était nécessaire. L'AMA souhaitait fournir des lignes directrices plus adéquates aux OAD ainsi que plus de soutien pour réaliser des analyses plus efficaces. L'AMA ne souhaitait pas nécessairement dire à toutes les organisations de faire une grande quantité d'analyses de sang, surtout si cet exercice était au détriment d'autres priorités comme les tests d'urine et les programmes d'éducation, mais elle souhaitait les soutenir dans la mise en place d'un programme adéquat au sein de leur sport ou de leur juridiction. En ce sens, l'AMA préparerait dans les prochains mois de nouvelles lignes directrices et des

règles modèles liées aux contrôles efficaces. Il espérait pouvoir intégrer des pratiques exemplaires pour les analyses sanguines dans ces documents.

M. ROWE dit que l'USADA l'avait mandaté de présenter une offre à l'AMA. L'ASADA serait prête et heureuse d'aider à la préparation des lignes directrices. Il ne croyait pas que l'ASADA avait beaucoup contribué à cette augmentation des analyses, puisqu'elle en avait fait environ 1 500, mais elle disposait d'une mine de connaissances et elle était prête à collaborer avec l'AMA.

LE PROF LJUNGOVIST dit que cela confirmait ce qu'il avait dit plus tôt par rapport à la réticence de certaines OAD de réaliser certaines analyses comme le hGH et le CERA. L'AMA avait réagi très tard. Le pire exemple était l'hGH. Il en avait parlé un peu plus tôt, mais comme il y avait de nouvelles personnes à la table, il souhaitait répéter que la première fois qu'il avait constaté un mésusage de l'hormone de croissance chez les sportifs était en 1983. L'AMA n'avait toujours pas réussi à utiliser les méthodes d'analyses courantes et à convaincre la communauté sportive que cela devait être fait. Il était donc tout à fait d'accord avec M. Kemp lorsqu'il disait qu'il y avait des lacunes.

LE PRÉSIDENT conclut en disant que tout ceci montrait à l'AMA que les tricheurs arrivaient à s'en sortir. Seules les analyses sanguines pouvaient détecter certaines substances. On ne faisait pas d'analyses. Ses calculs rapides, selon les données, indiquaient que 2,15% des analyses en 2009 étaient des analyses sanguines dont plusieurs étaient pour le PBA. S'en est suivi une augmentation à 4%, et de ce nombre plusieurs analyses étaient pour le PBA. L'AMA devait se pencher sérieusement sur ce problème dans les mois à venir. Selon lui, il fallait considérer l'option d'imposer un pourcentage d'analyses sanguines faute de quoi l'AMA n'aurait jamais de programmes efficaces. Cette option devait être évaluée sérieusement. L'AMA devait effectuer plus d'analyses sanguines, sans quoi elle ne pourrait pas démasquer les tricheurs. Il remerciait M. Kemp pour cet avertissement opportun. Il n'y avait aucune recommandation à cet égard pour le moment. Il proposait donc à tous les membres de se pencher sur la question et de proposer des moyens d'améliorer les données et de s'assurer que les quelque 20 à 25 OAD réalisent activement des analyses, et ce, afin que tout le programme soit beaucoup plus efficace. Il demandait aux membres de continuer à en discuter entre eux et dans leurs organismes. Il ajoute qu'il aimerait entendre les suggestions à cet égard et que la direction continuerait à évaluer les moyens d'améliorer la situation. À moins de changer les règles et le Code, il ne savait pas comment l'AMA pouvait en faire plus.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les
prélèvements d'échantillons sanguins.

12. Rapport du président du comité des Sportifs

LA DRE ELWANI dit que le comité des Sportifs avait tenu sa réunion les 22 et 23 mars à Lausanne. Les membres avaient participé au Symposium pour les OAD lors de la première journée. La deuxième journée, ils s'étaient rencontrés pour discuter. Elle souhaitait fournir un compte rendu des discussions au nom du président du comité.

Concernant le PBA, les membres proposaient que les lignes directrices de l'AMA abordent le partage des analyses du profil sanguin avec les sportifs. Le fait de ne pas permettre aux sportifs d'accéder à ces informations pour une période de trois mois, comme l'avait suggéré une OAD lors du symposium, allait à l'encontre de l'éthique. Le passeport devrait être présenté comme un outil pour les sportifs propres. On aurait davantage confiance au système antidopage avec un passeport universel.

Concernant ADAMS, un survol des améliorations faites au module des informations sur la localisation avait été présenté, et quatre membres du comité avaient participé au groupe test au trimestre précédent. Dans l'ensemble, les commentaires avaient été positifs. Les membres avaient beaucoup apprécié la navigation, la convivialité et l'aspect

visuel (look). Il avait été proposé de présenter le module au prochain forum des athlètes du CIO en octobre.

Relativement aux laboratoires, les membres avaient soulevé une inquiétude par rapport à une perception que les laboratoires accrédités par l'AMA n'étaient pas harmonisés avec les analyses. Les sportifs sentaient que les informations sur les laboratoires étaient insuffisantes. Si on voulait inspirer la confiance, il fallait considérer une campagne de sensibilisation.

À la suite d'une discussion sur les comportements rapportés non éthiques des ACD, le comité avait recommandé que l'AMA harmonise les programmes de formation pour les ACD et y intègre un code de conduite éthique. La mise en place d'une approche harmonisée permettrait d'instaurer la confiance dans le système antidopage.

Dis NON! au dopage était une campagne de sensibilisation permettant aux communautés sportive et antidopage de témoigner de leur engagement en faveur du sport sans dopage. Le comité reconnaissait l'importance de la campagne et il la soutenait pleinement. Il avait été recommandé de maintenir cette campagne et qu'elle ne soit pas adaptée à un type de sportif ou à un ambassadeur des sportifs en particulier.

On avait demandé aux membres de donner leur opinion sur une question qui serait également présentée à la communauté antidopage aux fins de consultation, à savoir la nécessité de continuer à prélever deux échantillons, A et B. Les experts scientifiques avaient exprimé leur opinion à cet égard, à savoir que deux échantillons, A et B, n'étaient pas nécessaires. Le comité avait discuté des points suivants :

Le fait de supprimer l'échantillon B était une question de confiance. Si les sportifs faisaient confiance au système antidopage, il ne devrait pas y avoir de problème. Les contrôles s'étaient améliorés au cours des deux dernières années. La documentation était universelle et le système d'accompagnement (escorte) était amélioré. On devait faire confiance à un seul échantillon. À l'heure actuelle, l'échantillon B assurait une certaine tranquillité d'esprit. Tout était une question de confiance et de s'assurer que le processus était fait dans les règles de l'art. Le droit à une audience équitable se ferait plus rapidement et serait moins compliqué sans un échantillon B. L'AMA devait accroître la responsabilité des laboratoires.

M. Miller avait présenté la politique du sans aiguille, initiée par son équipe un an auparavant. On n'avait jamais prouvé que les injections avec aiguilles constituaient un avantage, outre dans un contexte médical justifié. Aucun enfant rêvant de devenir un athlète olympique ne devrait jamais composer avec des aiguilles, à moins d'un problème médical. M. Miller et son équipe croyaient que le fait de bannir les aiguilles en cyclisme, ou dans n'importe quel sport, favoriserait la lutte contre le dopage. Les membres appuyaient la politique du sans aiguille.

Au cours de l'année, l'AMA avait participé à plusieurs réunions gouvernementales où les chefs des associations européennes de sportifs d'élite étaient présents. L'AMA avait demandé à répondre aux questions de leur président. Au cours de la dernière année, ces groupes s'étaient manifestés de plus en plus. L'antidopage semblait être un sujet qu'ils utilisaient pour présenter leurs arguments. Certains sportifs pensaient que l'AMA ne devait pas s'engager avec les associations de joueurs.

Les membres avaient exprimé leurs inquiétudes par rapport au TAS qui ajoutait des frais additionnels prohibitifs aux frais de dépôt de dossier de 500 francs suisses lorsque l'appel découlait d'une décision nationale. Certains frais s'étaient récemment élevés à 7 000 francs suisses. Le comité voulait en savoir plus à ce sujet.

Elle ajoute que la prochaine réunion du comité se tiendrait en octobre.

M. MCQUAID remercie la D^{re} Elwani pour son commentaire sur la politique du sans aiguille. Deux semaines auparavant, l'UCI avait présenté cette politique comme un règlement au sein du cyclisme. Il croyait qu'elle devait être largement promue. Le maintien de l'ordre ne serait pas facile et l'UCI comptait sur ses bonnes relations avec les

forces de l'ordre. On revenait au point abordé ce matin par rapport aux relations étroites avec Interpol, les forces policières et les agences antidopage. Il espérait obtenir le soutien de la police afin qu'elle fasse des fouilles à un ou deux points lors des tours importants et veille au respect du règlement. Les médecins d'équipe soutenaient ce règlement. Ils ne souhaitaient pas donner des infusions; ils préféraient s'occuper des sportifs et de leur santé. Il fallait encourager cette politique.

LE PRÉSIDENT dit qu'il était convaincu que les sportifs seraient heureux de ce soutien.

Pour ajouter aux propos de M. McQuaid, LE PROF LJUNGOVIST dit qu'il était certain que la politique du sans aiguille était sous l'égide de l'AMA, en plus de la Commission médicale du CIO et de toute la communauté sportive. La Commission médicale du CIO avait abordé ce point à sa réunion. Il était question de la mettre en place pour les Jeux olympiques de Londres.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité des Sportifs.

13. Rapport du président du comité Éducation

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Baum à titre de président du comité Éducation. Il attendait son rapport avec enthousiasme.

M. BAUM présente un bref rapport. Il dit que les membres du comité Éducation s'étaient réunis la semaine précédente à Montréal. Ils avaient soulevé neuf points lors de cette réunion.

Dans un premier temps, le comité avait discuté du programme de subvention pour la recherche en sciences sociales 2012. Le comité avait convenu de recommander au comité Finance et Administration de l'AMA que le budget pour la recherche en sciences sociales soit maintenu à 400 000 \$ plutôt que de l'augmenter à 500 000 \$ comme prévu au départ.

On avait fait un survol des résultats du programme de subvention pour la recherche en sciences sociales de l'AMA et les recommandations suivantes avaient été faites :

Les conclusions de recherche devaient être fournies aux ONAD afin qu'elles puissent les utiliser dans le cadre du développement de leurs programmes d'éducation. En outre, on avait fourni un aperçu des projets de recherche en cours afin qu'ils soient pris en compte au moment d'évaluer le programme de 2012. Le département avait développé un plan d'action aux termes des conclusions du Symposium 2010 sur la recherche en sciences sociales.

On avait abordé d'autres secteurs de possibilités de recherche ciblée. Les thèmes suivants avaient été proposés : pourquoi les sportifs disaient-ils non au dopage; les impacts et les risques de faire appel à des sportifs modèles pour sensibiliser et éduquer; comment encourager la recherche en sciences sociales liée au sport et au dopage dans d'autres régions du monde. Pour 2012, le comité avait appuyé l'idée de financer la révision de la documentation dans le cadre du programme de recherche ciblée. Le comité s'était également engagé à explorer des secteurs potentiels pour le programme de recherche ciblée de 2012 lors de sa téléconférence prévu en octobre 2011.

Concernant la représentation régionale accrue en matière de recherche en sciences sociales, le comité avait noté le besoin de déployer plus d'efforts pour faire la promotion de la recherche en Afrique et en Asie. Le comité avait également noté le besoin de déployer plus d'efforts pour l'éducation et la recherche en Amérique du Sud. Le comité avait reconnu les difficultés pour certains pays devant soumettre des rapports de recherche en français et en anglais seulement. Le comité avait proposé de permettre aux

chercheurs d'inclure les frais de traduction en anglais ou en français dans leurs budgets de recherche.

Concernant le Prix des jeunes chercheurs, le CIO avait accepté de promouvoir le prix auprès des responsables de l'éducation des comités organisateurs des Jeux olympiques et des Jeux olympiques de la Jeunesse.

Relativement à la collaboration avec les écoles, le comité avait noté le besoin de collaborer avec les ONAD afin d'encourager les initiatives d'éducation dans les écoles. Les ONAD devaient prendre les devants. Le comité recommandait que le département Éducation élabore un plan stratégique visant à encourager les gouvernements à intégrer une composante antidopage dans les programmes scolaires.

Concernant l'accès au matériel, le CIP remerciait l'AMA pour son engagement aux Jeux régionaux au moyen de ses programmes de sensibilisation et d'éducation. On avait demandé à l'AMA de trouver des moyens qui permettraient aux sportifs handicapés d'accéder au matériel et de continuer à veiller à ce que tout le matériel soit pertinent sur le plan culturel.

Il ajoute que le comité appuyait la création d'une bibliothèque d'apprentissage. Il s'agirait d'un outil facile d'accès qui réunirait tout le matériel éducatif et que les organisations pourraient adapter en fonction de leurs besoins. Le comité s'engageait à développer un tel outil.

Concernant les programmes destinés à la Jeunesse, le comité recommandait que le département Éducation mette sur pied un comité consultatif ad hoc pour la jeunesse qui serait formé de jeunes de 18 à 24 ans. Le comité recommandait de rendre la zone Jeunesse du site Web de l'AMA plus dynamique et plus intéressante pour les jeunes. Il proposait que l'AMA développe une application pour les téléphones intelligents, les iPhone et les téléphones BlackBerry.

M. ROWE se demandait si le rapport serait diffusé.

LE PRÉSIDENT répond qu'il figurerait certainement dans le procès-verbal.

M. KOEHLER dit que le rapport serait soumis au comité la semaine suivante aux fins d'approbation et qu'il serait ensuite rendu public.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité Éducation.

14. Divers / prochaines réunions

LE PRÉSIDENT cède la parole à M. Fujiwara afin qu'il se prononce sur la tragédie au Japon.

M. FUJIWARA remercie le président de lui donner l'occasion d'expliquer ce qui se passait au Japon. Il explique que le séisme avait frappé le Japon le 11 mars dernier. Il remerciait les membres du Conseil de fondation pour leurs encouragements ainsi que le directeur, M. Howman, pour sa lettre au nom de l'AMA. Il explique qu'après le désastre, le Japon avait reçu le soutien du monde entier et que le gouvernement du Japon, de pair avec la nation, faisait l'impossible pour reconstruire la région. Le ministre Suzuki, membre du Comité exécutif, participait à temps plein aux efforts de reconstruction du Japon et ne pouvait assister à la réunion du Comité exécutif de l'AMA. Il avait remis la lettre du ministre Suzuki au président et aux membres. Il souhaitait partager l'état des progrès au Japon. Il demandait aux membres de se référer aux pages 1 et 2 du document remis. Le séisme avait frappé le Japon avec une force inégalée à ce jour. Le pays avait reçu l'appui de 146 pays et régions et de 39 organisations internationales, en plus de l'aide de la *US Navy* (forces navales), du Corps des Marines des États-Unis et de l'aviation australienne. En se référant à la page 3, il explique que grâce à l'aide obtenue, les principaux réseaux de transport au Japon, y compris à Tokyo, mais à l'exclusion des

petites régions directement affectées, avaient été rétablis deux mois après le désastre. Les membres pourraient constater, en page 4, que les édifices de la ville de Tokyo n'avaient pas été détruits, ainsi, les hôtels et les services étaient disponibles. Autrement dit, les affaires continuaient. Le 10 mai, le président de l'IRB, M. Bernard Lapasset, s'était déplacé à Tokyo et avait constaté que la ville était sécuritaire. En outre, le président du Comité olympique des États-Unis s'était rendu au Japon le 22 avril et avait fait le même constat. Il se tenait plusieurs conférences et événements sportifs internationaux à Tokyo et dans d'autres régions japonaises et, en juillet, l'Assemblée générale de Conseil olympique d'Asie se tiendrait à Tokyo. Concernant les pages 6 à 8, il dit que les données observées montraient que le niveau de radioactivité dans l'environnement et le niveau de radiation dans l'eau à Tokyo affichaient des taux normaux, voire moins élevés que la norme. Ces taux étaient similaires à ceux de grandes villes du monde comme New York, Paris et Beijing. L'OACI, au nom de six organisations internationales, dont l'OMS et l'AIEA, avait déclaré que le Japon était un pays sécuritaire. En se référant aux pages 12 et 13, il dit que le Japon avait fourni son soutien aux activités de développement des ressources humaines et aux projets menés par le bureau régional de l'AMA en Asie/Océanie à Tokyo. Malgré le désastre, il comptait continuer à appuyer les activités antidopage de l'AMA en collaborant étroitement avec le directeur du bureau régional, M. Hayashi. Le Japon s'engageait à le faire.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA soutenait pleinement le Japon dans ses efforts. Il savait que la reconstruction du pays prendrait plusieurs années. Il ajoute que les propos de M. Fujiwara étaient encourageants, surtout lorsqu'il affirmait que le Japon continuerait de contribuer à la lutte contre le dopage, malgré les difficultés dans le pays. .

LE PROF LJUNGOVIST remercie M. Fujiwara pour ces informations importantes. À titre de président de la Commission médicale du CIO, il tenait à remercier M. Fujiwara d'avoir partagé ces informations. Il avait eu des questions de CNO partout dans le monde. Il demandait si ces informations et données étaient confidentielles ou s'il était possible de les partager avec les CNO. Il croyait qu'il serait utile de les partager.

M. FUJIWARA répond que les informations fournies n'étaient pas confidentielles. Il invitait donc le vice-président à les partager avec les organisations et les parties concernées.

LE PRÉSIDENT informe les membres du Comité exécutif qu'il aimerait leur offrir la possibilité de tenir une séance à huis clos sur une base régulière s'ils le souhaitaient. Il demandait si quelqu'un souhaitait avoir une discussion à huis clos. Si tel était le cas, le moment était tout destiné après la pause. Si les membres souhaitaient avoir cette possibilité, ils ne devaient jamais hésiter à lui en parler et à en faire la demande avant le début des réunions du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT revient sur un point abordé en matinée. La décision prise lors de la dernière réunion était inscrite dans le procès-verbal à la page 36 sur 49 et stipulait : L'AMA demandera aux organismes sportifs souhaitant obtenir le statut de signataires du Code de fournir une preuve d'acceptation par le CIO ou SportAccord. Il explique qu'on avait rédigé une version préliminaire modifiée. La version à évaluer retenue était intitulée « Version 2 déposée ». Elle donnant à l'AMA la permission de décider elle-même d'accepter un signataire si elle n'avait aucun doute. Si l'AMA avait des doutes ou s'il y avait conflit ou apparence de conflit d'intérêts, elle demanderait alors l'avis du Mouvement sportif, de SportAccord et du CIO, et au besoin de l'ASOIF et de l'AWOIF. Ceci devait être fait avant de procéder à l'acceptation d'un signataire. Il supposait que les membres avaient tous lu cette modification.

M. RICCI BITTI dit qu'il n'était pas à l'aise avec cet énoncé. Il croyait qu'il fallait prendre le temps d'évaluer la formulation et d'y revenir plus tard. Les aspects pratiques ne l'inquiétaient pas, mais il croyait toutefois qu'il fallait d'abord consulter le Mouvement sportif avant de se prononcer.

M. MCQUAID dit qu'il était d'accord avec M. Ricci Bitti. Le président avait décrit l'énoncé comme un ajout à la règle actuelle, mais ce n'était pas le cas. Il s'agissait d'une

toute nouvelle règle. Il explique qu'il avait assisté à des réunions de SportAccord et de l'AGFIS et qu'il avait entendu la fédération internationale de karaté traiter avec une autre fédération de karaté souhaitant devenir signataire et que les choses étaient extrêmement compliquées. SportAccord avait parfois des difficultés avec ses membres actuels et avec les nouveaux membres souhaitant devenir signataires. La situation était facile pour lui dans un contexte de cyclisme; si quelqu'un souhaitait une accréditation ou une reconnaissance relativement au Tour de France, il était facile de reconnaître les conflits. On demanderait l'avis de l'UCI. Dans d'autres parties du monde, il y avait des situations qui étaient beaucoup plus complexes ou nébuleuses. Cela pourrait engendrer une foule de problèmes.

LE PRÉSIDENT dit qu'il ne poursuivrait pas la discussion. L'AMA avait tenté d'apporter des précisions et la règle proposée donnerait un peu moins de travail à l'AMA dans certains cas. Mais si les membres n'étaient pas à l'aise avec la situation, il dit qu'il n'irait pas de l'avant. Il dit que la question serait reportée à la prochaine réunion. Les membres auraient ainsi la chance de consulter les parties concernées et d'évaluer la question en profondeur.

LE PRÉSIDENT remercie le personnel pour la préparation des documents destinés au Comité exécutif. Comme d'habitude, il avait fait preuve de professionnalisme exemplaire. Il remerciait les membres pour leur contribution; la direction de l'AMA appréciait leurs conseils éclairés.

DÉCISION

Comité exécutif – 17 septembre 2011,
Lausanne;
Comité exécutif – 19 novembre 2011,
Montréal;
Conseil de fondation – 20 novembre 2011,
Montréal;
Comité exécutif– 17 mai 2012, Montréal;
Conseil de fondation – 18 mai 2012, Montréal;
Comité exécutif – 10 septembre 2012,
Londres;
Comité exécutif– 17 novembre 2012, Montréal;
Conseil de fondation – 18 novembre 2012,
Montréal.

La séance est levée à 17h35.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, CA
PRÉSIDENT DE L'AMA